



G7  **2018**

CHARLEVOIX

RAPPORT D'ÉTAPE DU SOMMET DU G7 DE CHARLEVOIX

*L'autonomisation économique
des femmes en tant que moteur de
l'innovation, de la prospérité commune
et du développement durable*

Groupe de travail sur la responsabilisation du G7 (GTR)

La responsabilité et la transparence sont des principes fondamentaux du G7 qui aident à maintenir la crédibilité des décisions des dirigeants du G7. Lors du Sommet de Heiligendamm en 2007, en Allemagne, les membres du G8 ont proposé l'idée de mettre en place un système de responsabilisation. En 2009, la présidence italienne a officiellement lancé ce mécanisme à L'Aquila et a approuvé le premier rapport préliminaire sur la responsabilisation et le mandat du Groupe de travail du G7 sur la responsabilisation (GTR). Depuis la publication du premier rapport détaillé à Muskoka en 2010, le GTR produit tous les trois ans un rapport complet qui examine les progrès réalisés par rapport à tous les engagements du G7, ainsi que des rapports de responsabilisation sectoriels pour les années intermédiaires. Ces rapports servent à surveiller et à évaluer la mise en œuvre des engagements pris lors des sommets des dirigeants du G7 en matière de développement et de domaines connexes, et ce, à l'aide de méthodes fondées sur des données de référence, des indicateurs et des sources de données spécifiques. Les rapports couvrent les engagements des six années précédentes et les engagements antérieurs considérés comme pertinents. Le GTR tire parti des connaissances d'experts pertinents du secteur et fournit des renseignements à la fois qualitatifs et quantitatifs. Pour 2018, la présidence canadienne a choisi l'autonomisation économique des femmes comme thème du *Rapport d'étape du Sommet de Charlevoix*.

Image de la page couverture :

Autonomisation des femmes, agents du changement/Inde.

Crédit photo : SOPAR-Bala Vikasa.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	5
CHAPITRE 1. Une approche en matière de croissance et de développement durable adaptée et ouverte aux femmes – Le Programme de développement du G7	6
1.1 Égalité des sexes et autonomisation des femmes : piliers de la transformation de la croissance et du développement	7
1.2 Programme du G7 pour l'autonomisation économique des femmes	11
CHAPITRE 2. Priorités stratégiques et financement du G7 relatifs à l'autonomisation économique des femmes	13
2.1 Priorités en matière de politiques	14
2.2 Financement de l'autonomisation économique des femmes	32
CHAPITRE 3. Les progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes : les initiatives du G7	35
3.1 Améliorer l'accès des femmes aux secteurs économiques et productifs afin de favoriser leur autonomisation économique.....	36
a. Marchés inclusifs, commerce et entrepreneuriat.....	36
b. Études, acquisition de compétences et emploi.....	40
c. Accès accru au financement et aux ressources numériques.....	44
d. Agriculture durable et gestion des ressources naturelles	48
3.2 Surmonter les obstacles culturels, sociaux et juridiques pour renforcer la participation des femmes aux activités économiques.....	53
a. S'attaquer aux normes, politiques et lois discriminatoires fondées sur le sexe.....	53
b. Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles	57
c. Atteindre des résultats équitables et adéquats en matière de santé pour les femmes et les filles.....	61
3.3 Promouvoir la voix et le leadership des femmes.....	64
CHAPITRE 4. Conclusions	74
ANNEXES	76
Annexe A : Feuille de route du G7 pour un environnement économique respectant l'égalité entre les sexes.....	76
Annexe B : Liste des engagements actifs du G7.....	86
Annexe C : Liste des abréviations.....	102
Annexe D : Liste des figures, des tableaux et des encadrés.....	103
RÉFÉRENCES	104

ACTION PLAN FOR MY DREAM



PLAN D'ACTION POUR MON RÊVE

Une jeune femme de Kampala, en Ouganda, présente le plan d'action qu'elle a élaboré avec le Digital Opportunity Trust Uganda qui décrit les mesures qu'elle compte prendre pour ouvrir un garage de mécanicien et être la première jeune femme de sa collectivité à entrer dans la profession.

Credit photo : Digital Opportunity Trust (DOT)

SOMMAIRE

Les dirigeants du G7 sont déterminés à soutenir l'autonomisation économique des femmes afin d'aider les femmes et les filles à atteindre leur plein potentiel. L'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que la promotion de leurs droits fondamentaux sont essentielles à l'établissement de la paix, à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte d'une croissance économique inclusive et durable dans un monde prospère. Pour progresser vers l'autonomisation économique des femmes, il est primordial de promouvoir des politiques publiques pertinentes dans tous les secteurs socioéconomiques. Cela comprend l'accès égal à une éducation et à des soins de santé de qualité ainsi qu'aux débouchés économiques, y compris la terre, le capital et le crédit de même que les chaînes de valeur mondiales. Il est aussi indispensable que les femmes participent à égalité à la prise de décisions à tous les niveaux et que chacune d'elles bénéficie pleinement des protections sociales, afin de prévenir les cas d'exploitation et de sévices, et d'y réagir. Quand les femmes ont la capacité entière et égale de participer à la vie économique, les pays et les collectivités connaissent une croissance économique à plus large assise et un changement durable qui profitent à tous.

Les membres du G7 ont donc retenu l'autonomisation économique des femmes comme une priorité commune de développement en 2015. Le rapport d'étape du Sommet de Charlevoix décrit les progrès réalisés par les membres du G7 dans la mise en œuvre des engagements pris au Sommet d'Elmau en 2015 concernant l'autonomisation économique des femmes, en particulier ceux visant « à soutenir nos partenaires dans les pays en développement et dans nos propres pays afin d'éliminer la discrimination, le harcèlement sexuel, la violence à l'égard des femmes et des filles et les autres obstacles culturels, sociaux, économiques et juridiques empêchant les femmes de participer aux activités économiques ». En 2015 et en 2016, les membres du G7 ont alloué 28 % des fonds d'aide publique au développement pour aider les pays en développement à établir et renforcer l'autonomisation économique des femmes dans divers secteurs. Les membres du G7 et l'Union européenne ont aussi appuyé des projets et des

programmes visant à éliminer la violence à l'égard des femmes en consacrant 529 millions de dollars américains à cet objectif en 2015 et 2016.

En 2017, les dirigeants du G7 se sont en outre engagés à faire progresser cet objectif en adoptant la *Feuille de route du G7 pour un environnement économique respectant l'égalité entre les sexes*. Dans le cadre de sa présidence du G7 en 2018, le Canada a poursuivi ce travail en ciblant l'investissement dans la croissance au service de tous, soulignant la place des femmes et des filles en tant que composante centrale de ces efforts. Le Canada a créé le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes durant sa présidence pour s'assurer que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes soient intégrées à tous les thèmes, activités et initiatives, tout en donnant un écho aux voix et au leadership des femmes.

Premier compte rendu détaillé des progrès réalisés par le G7 en matière d'autonomisation économique des femmes, le rapport d'étape du Sommet de Charlevoix présente une analyse préliminaire des problèmes auxquels les femmes et les filles doivent faire face et met en lumière les efforts déployés par les pays du G7 et l'Union européenne à l'appui de l'autonomisation économique des femmes dans les pays en développement. Il illustre l'engagement pris par membres du G7 de renforcer et d'appuyer l'autonomisation économique des femmes au moyen de leurs politiques, stratégies et priorités en matière d'aide internationale, ainsi que de leurs contributions financières. Les divers exemples présentés dans le rapport illustrent également le rôle important joué par la société civile, les groupes de défense des droits des femmes et le secteur privé dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes, et la nécessité de mobiliser les hommes et les garçons.

Les membres du G7 ont réalisé d'importants investissements pour favoriser un climat propice à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes, mais il reste encore beaucoup à faire. Le G7 continuera à mettre l'accent sur l'abolition de ces obstacles, dans le but de susciter une croissance durable afin que personne et aucun pays ne soient laissés pour compte.



Des participants à un atelier provenant de la société civile, d'organismes gouvernementaux et du milieu universitaire discutent de l'égalité entre les sexes en Jamaïque, lors du premier événement d'une série de *Conversations sur les sexes* tenu au haut-commissariat du Canada à Kingston.
Crédit photo : Deborah Duperly-Pinks

CHAPITRE 1.

Une approche en matière de croissance et de développement durable adaptée et ouverte aux femmes – Le Programme de développement du G7

APERÇU :

- ▶ Le G7 considère l'autonomisation économique et l'entrepreneuriat des femmes comme des moteurs de l'innovation, de la croissance économique inclusive et du développement durable.
- ▶ Le G7 est conscient du grand nombre d'obstacles à l'autonomisation économique des femmes – notamment des normes sociales ou des barrières culturelles restrictives, un fardeau inégal sur le plan du travail et de la prestation de soins non rémunérés, un accès inégal à l'information et aux technologies numériques, leur exclusion des processus décisionnels, des lois discriminatoires et l'absence de protections juridiques, la violence, l'exploitation et les sévices sexuels, un accès inadéquat aux soins de santé et la malnutrition.
- ▶ Le G7 demeure déterminé à renforcer l'égalité d'accès des femmes à des emplois bien rémunérés, à une éducation et une formation de qualité, aux ressources productives, à la terre, et aux avoirs financiers et numériques, et il est aussi déterminé à promouvoir le partage égal de la prestation de soins non rémunérés.
- ▶ Les engagements du G7 et des autres intervenants internationaux envers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles doivent être accompagnés de méthodes de collecte de données améliorées et ventilées par genre ainsi que d'outils de mesure afin de rehausser la reddition de comptes.

L'égalité des sexes est un élément important du fondement d'un monde plus prospère. Si des efforts ne sont pas déployés pour éliminer les inégalités entre les sexes et la discrimination envers les femmes et les filles, les objectifs de développement mondiaux resteront inatteignables. Les études indiquent qu'une hausse de la participation des femmes à la population active se traduit par une accélération de la croissance économique¹. Un nouveau rapport publié par le Groupe de la Banque mondiale indique que si le revenu perçu par les femmes sur toute leur vie était le même que celui des hommes, la richesse mondiale augmenterait de 23 620 \$ US par personne, en moyenne, dans les 141 pays à l'étude, soit un total de 160 billions de dollars américains par année².

Lors du Sommet de 2015, les dirigeants du G7 ont mis l'accent sur les points suivants : « La participation des femmes à l'activité économique réduit la pauvreté et les inégalités, favorise la croissance et profite à tous. Pourtant, les femmes sont régulièrement confrontées aux discriminations, ce qui nuit au potentiel économique, compromet les investissements dans le développement et constitue une violation de leurs droits humains. » Lors du même sommet, les dirigeants du G7 se sont également engagés à investir dans l'entrepreneuriat des femmes, un « moteur essentiel de l'innovation, de la croissance et de l'emploi ».

Les membres du G7 sont déterminés à prendre des mesures concrètes pour appuyer les femmes et les filles et leur permettre de réaliser leur plein potentiel. Les faits montrent que l'égalité des sexes de même que l'autonomisation des femmes et des filles sont des facteurs essentiels à l'établissement de la paix, à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la durabilité.

L'élimination des obstacles systémiques et l'amélioration de l'accès aux ressources comme la terre, le logement et le capital, ainsi que leur contrôle, font progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ce qui a des effets positifs sur l'économie de toutes les nations. Les femmes génèrent déjà près de 40 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, et elles recèlent un potentiel de croissance supplémentaire qui reste inexploité. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime qu'une réduction de 50 % de l'écart entre les sexes dans la

...
**LES FAITS MONTRENT QUE
L'ÉGALITÉ DES SEXES DE MÊME
QUE L'AUTONOMISATION DES
FEMMES ET DES FILLES SONT
DES FACTEURS ESSENTIELS
À L'ÉTABLISSEMENT DE LA
PAIX, À LA RÉDUCTION DE LA
PAUVRETÉ ET À L'ATTEINTE DE
LA DURABILITÉ.**

participation à la population active pourrait mener à un gain additionnel d'environ 6 % du PIB en 2030 et à une autre hausse de 6 % (12 % au total) si l'écart entre les hommes et les femmes était complètement éliminé³. Les avantages socioéconomiques de l'égalité des sexes ne sauraient être négligés⁴.

Le présent chapitre offre une vue d'ensemble de l'évolution de l'autonomisation économique des femmes. Les priorités du G7 sont en phase avec les cadres de développement international mis en place récemment, qui placent les femmes et les filles au cœur des efforts de développement.

1.1 Égalité des sexes et autonomisation des femmes : piliers de la transformation de la croissance et du développement

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la Troisième Conférence sur le financement du développement, le Programme pour l'humanité et le Grand compromis du Sommet humanitaire mondial, l'Accord de Paris, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ainsi que le Pacte mondial des Nations Unies mentionnent tous l'égalité, ou l'égalité entre les sexes, et, dans certains cas, incluent des engagements concrets et des mesures visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Ces structures internationales

s'inspirent du travail fondamental de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et donnent davantage corps à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. L'autonomisation économique des femmes est essentielle à la réalisation du Programme 2030. (Voir l'encadré 1 : Définitions de l'autonomisation économique des femmes.)

En dépit d'importants gains sociaux réalisés pour les femmes au cours des trois dernières décennies (y compris la réduction de la mortalité maternelle et l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire)⁸, les progrès en matière d'égalité des sexes sont en général inégaux, les gains sont souvent fragiles et la participation économique des femmes demeure faibles. L'étude de 20 ans du *Programme d'action de Beijing : inspirations d'hier et d'aujourd'hui* a démontré que « les normes discriminatoires, les stéréotypes et la violence restent omniprésents, reflétant la discrimination fondée sur le sexe qui continue de rester profondément enracinée dans l'esprit des individus, des institutions et des sociétés ». L'étude documente aussi les nombreux autres obstacles et contraintes qui freinent l'autonomisation et l'égalité, y compris les vulnérabilités découlant des conflits, des crises financières et économiques, des changements climatiques et de la volatilité des prix des denrées alimentaires⁹. Le grand nombre de femmes travaillant dans des emplois informels et dans de mauvaises conditions, ainsi que le fardeau écrasant des soins prodigués par les femmes et les filles et leurs effets connexes sur la participation des femmes au marché du travail, sur leurs revenus et sur les écarts en matière d'épargne-retraite sont autant de facteurs qui limitent l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation économique des femmes (voir la figure 1).

Le Groupe d'experts de haut niveau de l'ONU sur l'autonomisation économique des femmes a relevé quatre obstacles systémiques à l'autonomisation économique des femmes, qui ont une incidence sur leur capacité de participer aux activités économiques :

¹ Voir la section 3.3 pour une description complète de la capacité d'agir.

ENCADRÉ 1 : **Définitions de l'autonomisation économique des femmes**

En l'absence de définition consensuelle de l'autonomisation économique des femmes, la version de l'OCDE est largement utilisée : « Acquérir une autonomisation économique plus grande, c'est, pour les hommes et les femmes, disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit d'une manière qui leur assure la reconnaissance de la valeur de leurs apports et le respect de leur dignité, ainsi que la possibilité de négocier une répartition plus équitable des bienfaits que procure la croissance »⁵.

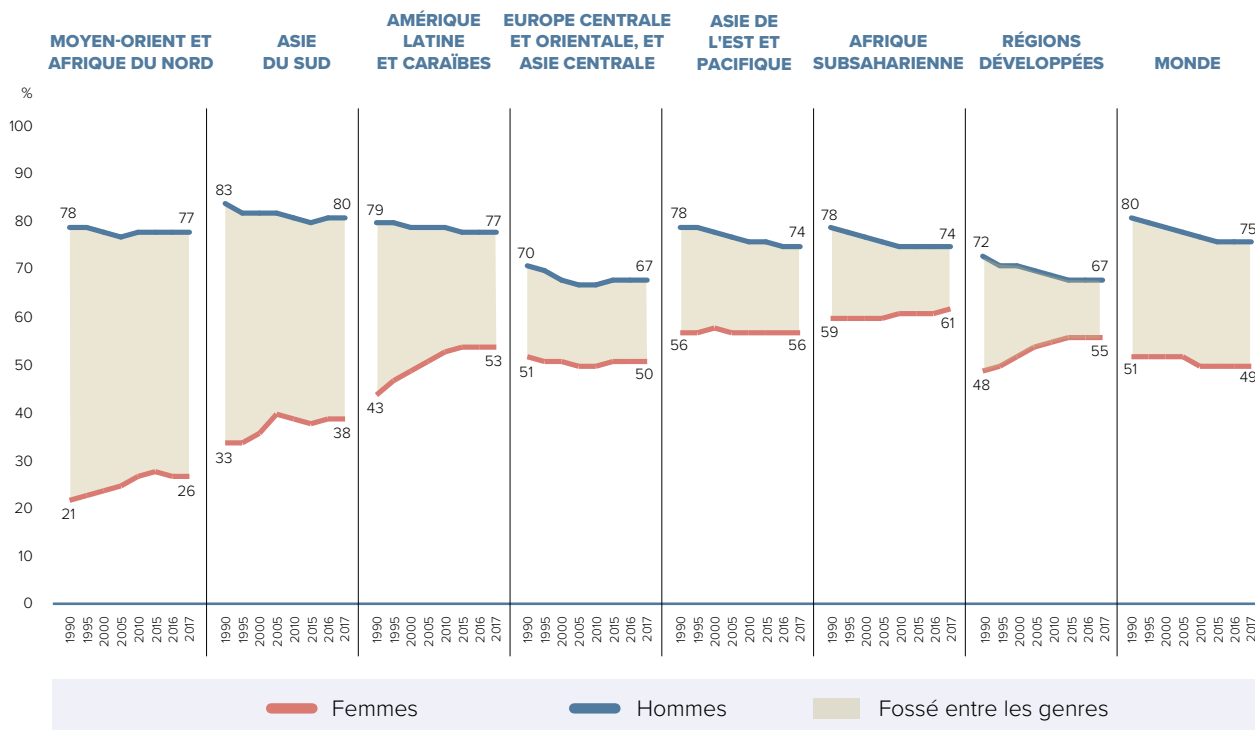
D'autres définitions exhaustives s'inspirent de celle de l'OCDE et y ajoutent les notions de capacité d'agir (agency) et de résilience. Un document de politique produit en 2012 par ONU Femmes définit l'autonomisation économique des femmes comme « l'augmentation de la capacité des femmes à apporter des changements qui génèrent des résultats appréciables du fait de leur capacité d'agir et de leurs capacités économiques accrues » [Traduction]⁶, y compris par leur participation (aux marchés et au marché de l'emploi), mais aussi par la réalisation de changements dans les marchés, la répartition des tâches selon le sexe, l'accès aux ressources de même que par leur influence sur les institutions. L'importance et la place centrale de la notion de capacité d'agir sont encore renforcées dans la définition de Laszlo et coll. (2017) selon laquelle les femmes qui acquièrent leur autonomie économique sont de plus en plus en mesure « d'avoir accès aux ressources, aux débouchés et aux marchés, et de contrôler ceux-ci, et ainsi d'exercer leur pouvoir et leur capacité décisionnels au profit de tous les aspects de leur vie. » [Traduction]⁷



Après avoir suivi une formation, Patience a développé son entreprise et augmenté sa clientèle et ses profits.
Crédit photo : EUMC

FIGURE 1 : Importantes disparités entre les sexes sur le marché du travail (1990-2017)

Taux de participation au marché du travail par sexe et par région, 1990-2017



(Source : Calculs d'Affaires mondiales Canada fondés sur des données de l'OIT.)

des lois discriminatoires et l'absence de protections juridiques; l'incapacité de réduire et redistribuer le travail domestique et les soins non rémunérés; le manque d'accès aux ressources financières et numériques et aux biens immobiliers; des normes sociales défavorables¹⁰. La faible participation des femmes aux activités économiques a aussi des répercussions négatives sur les entreprises, les collectivités et les économies nationales. La lutte contre les disparités économiques doit par conséquent aborder aussi bien les nombreux obstacles sociaux et systémiques à l'égalité des sexes et à la participation des femmes au marché du travail que les contraintes pratiques à une croissance et à un développement transformateurs.

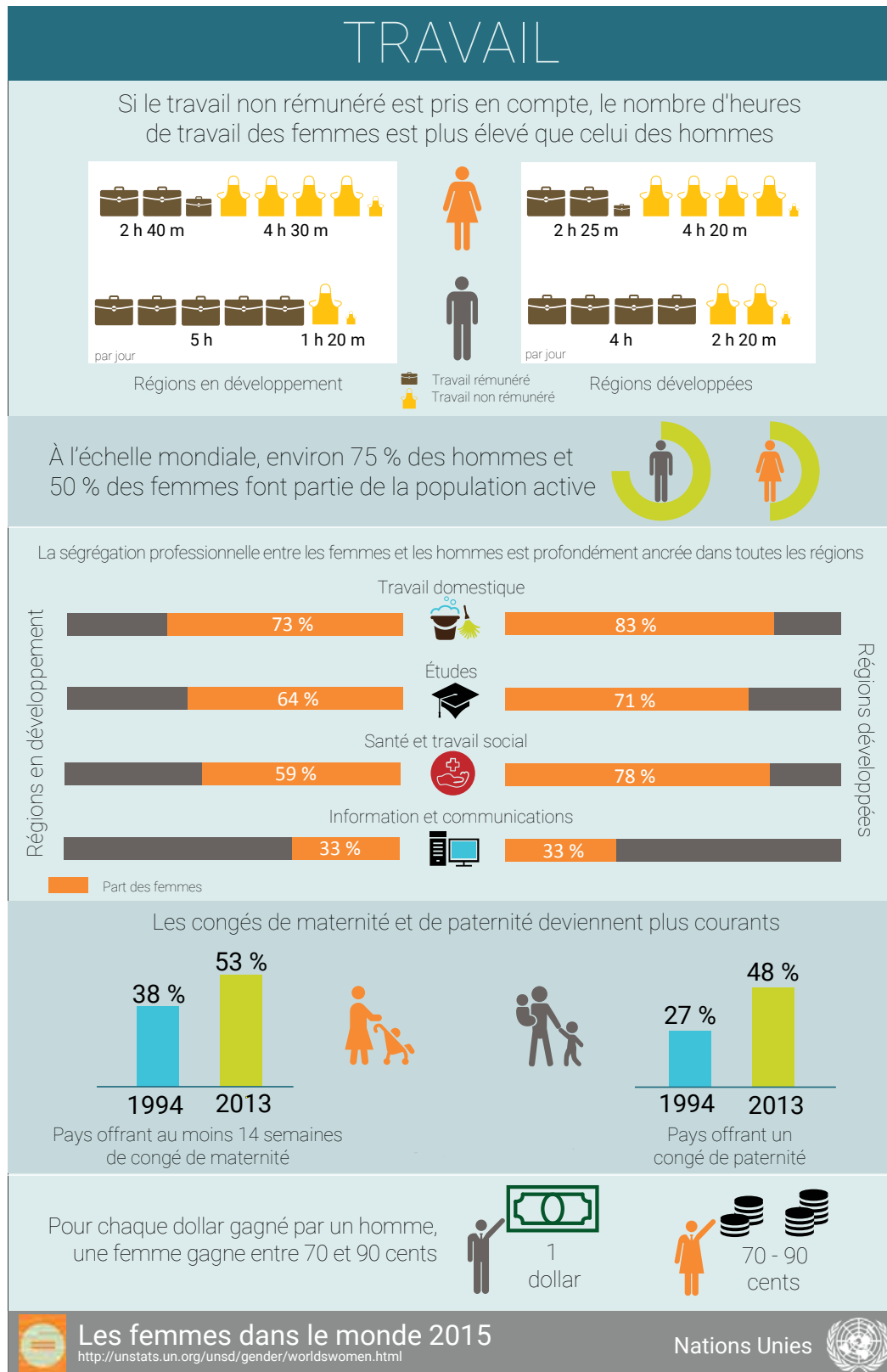
L'amélioration des moyens de subsistance des femmes et de l'égalité des chances des hommes et des femmes sur le plan économique représente un défi universel. Voir la figure 2 : Importantes disparités entre les sexes sur le marché du travail – UNStats, *The World's Women*, 2015. Ce rapport souligne de

plus qu'en 2015, seulement 50 % des femmes en âge de travailler faisaient partie de la population active par rapport à 77 % des hommes du même groupe d'âge¹¹. La prise en compte de l'égalité entre les sexes dans le monde du travail doit commencer par un examen des obstacles à l'autonomisation économique des femmes.

...
[LES FEMMES] TRAVAILLENT DAVANTAGE DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DANS LESQUELS LES SALAIRES SONT FAIBLES, LES JOURNÉES LONGUES ET LA PROTECTION SOCIALE INEXISTANTE.

(Source : UNStats, *The World's Women* 2015, chapitre 4, « Work »)

FIGURE 2 : Travail : rémunéré et non rémunéré



(Source : UNStats, The World's Women 2015, chapitre 4, « Work »)

1.2 Programme du G7 pour l'autonomisation économique des femmes

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont des priorités de longue date du G7 (voir l'encadré 2 : Bref historique des engagements du G7 et du G8 envers l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes). Fort de ces engagements, le G7 a défini l'autonomisation économique des femmes comme une priorité essentielle du développement en 2015. Plus récemment, dans le cadre de la Feuille de route du G7 pour un environnement économique respectant l'égalité entre les sexes, les pays du G7 ont affirmé l'importance d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans les domaines public et privé et de s'attaquer aux obstacles structurels à l'autonomisation économique des femmes, obstacles liés aux pratiques discriminatoires, aux stéréotypes fondés sur le sexe, aux normes sociales négatives et aux attitudes et comportements néfastes.

Lors du Sommet de Taormine en 2017, les dirigeants du G7 se sont en outre intéressés aux politiques structurelles susceptibles d'avoir l'effet le plus marquant sur la promotion de l'égalité des sexes en facilitant pour les femmes la participation au marché du travail, l'entrepreneuriat et l'autonomisation économique. La Feuille de route de Taormine énonce trois grandes priorités de même que les mesures et recommandations correspondantes pour favoriser l'autonomisation économique des femmes et des filles. Ces priorités sont les suivantes :

1. Accroître la participation des femmes et promouvoir l'égalité des chances et des processus de sélection équitables pour les postes de direction à tous les niveaux de prise de décision;
2. Améliorer l'accès des femmes à des emplois décents et de qualité; et
3. Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles tout au long de leur vie¹².

(Voir l'annexe A : Feuille de route du G7 pour un environnement économique respectant l'égalité entre les sexes.)

Durant la présidence du Canada du G7 en 2018, l'égalité des sexes – élément essentiel au respect des droits de la personne et impératif social et économique – est une priorité absolue. Voici deux des cinq thèmes du Sommet de Charlevoix : Investir dans la croissance économique qui profite à tout le monde et Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. De plus, le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes pour la présidence canadienne du G7 a aidé à promouvoir un programme transformateur pour le G7 et a appuyé les dirigeants et les ministres afin de s'assurer que l'égalité des sexes et l'analyse comparative entre les sexes sont intégrées dans l'ensemble des thèmes, des activités et des résultats de la présidence canadienne du G7.

ENCADRÉ 2 : Bref historique des engagements du G7/G8 envers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes

1990

Houston, États-Unis – Nous sommes déterminés à favoriser un meilleur accès des femmes à l'enseignement et leur plus grande intégration dans l'économie (Déclaration économique, paragr. 53).

1998

Kananaskis, Canada – Nous nous engageons à améliorer l'éducation des filles dans tous les pays qui présentent des disparités importantes entre les sexes (De nouveaux efforts ciblant l'éducation pour tous, paragr. 3).

2002

2004

Heiligendamm, Allemagne – Nous nous engageons à investir dans l'égalité des sexes pour prendre en compte la dimension sociale de la mondialisation, et reconnaissons notre responsabilité à cet égard (Déclaration du Sommet : Croissance et responsabilité dans l'économie mondiale, paragr. 21).

2007

2008

Muskoka, Canada – Nous nous engageons à lancer l'initiative Muskoka afin de réduire considérablement le nombre de décès de mères, de nouveaux-nés et d'enfants de moins de cinq ans dans les pays en développement (Déclaration : Reprise et renaissance, paragr. 9).

2010

2011

Bruxelles, UE – Nous nous engageons à déployer des efforts sans précédent afin de promouvoir l'égalité entre les sexes, de mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, d'en finir avec les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés et de promouvoir la pleine participation et l'autonomisation des femmes et des filles (Déclaration du Sommet, paragr. 40).

2014

2015

Ise-Shima, Japon – Nous sommes déterminés à créer une société dans laquelle toutes les femmes et les filles sont autonomes, participent activement à la croissance économique durable, inclusive et équitable au moyen de l'éducation et de la formation et jouent un rôle important dans les domaines des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) (Déclaration des dirigeants).

2016

2017

Birmingham, Royaume-Uni – Nous reconnaissons que tous les êtres humains méritent qu'on leur donne la possibilité de contribuer à la prospérité nationale et d'en partager les bienfaits grâce à un travail et à un niveau de vie décent (Communiqué final, paragr. 13).

Sea Island, États-Unis – Nous nous engageons à lancer des initiatives de microfinancement afin d'accroître les possibilités économiques et la formation professionnelle pour assurer l'autonomisation des femmes (Plan d'action du G8 : Appliquer l'esprit d'entreprise à l'éradication de la pauvreté).

Hokkaido Toyako, Japon – Nous nous engageons à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en tant que principe dans les initiatives de coopération au développement du G8, par l'intégration de l'enjeu et des actions spécifiques (Déclaration des dirigeants, paragr. 41).

Deauville, France – Nous nous engageons à soutenir la réforme démocratique dans le monde afin de répondre aux aspirations de liberté, y compris la liberté de religion, et d'émancipation, en particulier des femmes et des jeunes (Déclaration des dirigeants, paragr. 2).

Elmau, Allemagne – Nous nous engageons à promouvoir l'autonomisation économique, l'entrepreneuriat et la formation professionnelle des femmes ainsi que la santé maternelle. Nous sommes résolus à lutter contre la violence sexuelle lors des conflits et à mettre fin à la violence à l'égard des femmes (Déclaration des dirigeants).

Taormine, Italie – Nous nous engageons à intégrer les questions d'égalité entre les sexes à toutes les politiques du G7 et nous accueillons favorablement l'importante contribution du W7. Pour favoriser l'autonomisation économique des femmes et des filles, les membres du G7 ont de plus adopté la première « Feuille de route du G7 pour un environnement économique respectant l'égalité entre les sexes » (Déclaration des chefs d'État, paragr. 18).



Programme Compete Caribbean – BID.
Crédit photo : AMC

CHAPITRE 2.

Priorités stratégiques et financement du G7 relatifs à l'autonomisation économique des femmes

APERÇU :

- ▶ Les membres du G7 ont fait d'importants investissements pour favoriser un environnement propice à l'autonomisation économique des femmes, en contribuant à la lutte contre la discrimination, le harcèlement sexuel, la violence contre les femmes et les filles et d'autres obstacles culturels, sociaux, économiques et juridiques à la participation des femmes aux activités économiques.
- ▶ Les membres du G7 ont apporté d'importantes contributions pour faire avancer l'égalité des droits et l'autonomisation économique des femmes en adoptant des politiques ciblées et des programmes et initiatives d'aide internationale, comme l'illustre le présent chapitre.
- ▶ La participation active des partenaires, comme les organisations de la société civile, les organismes et mouvements de défense des droits des femmes et les entreprises privées, dans leurs propres pays et dans les pays partenaires, est essentielle à la réalisation de l'autonomisation économique des femmes, tout comme l'est la mobilisation positive des hommes et des garçons.

Les membres du G7 jouent un rôle important pour soutenir et renforcer l'autonomisation économique des femmes. Afin de favoriser l'égalité des sexes et de faire progresser l'autonomisation économique des femmes, les membres du G7 ont intégré ces engagements aux priorités, politiques et stratégies d'aide internationale présentées ci-dessous. Des contributions financières importantes ont été faites afin d'accroître l'accès des femmes aux débouchés économiques et d'aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des lois, des politiques et des institutions qui soutiennent l'autonomisation économique des femmes.

Le présent rapport évalue les progrès relatifs au respect des engagements pris à Elmau en 2015, en mesurant deux indicateurs. Le premier est l'appui du G7 aux mesures qui visent directement la participation des femmes aux activités économiques en ciblant l'égalité entre les sexes comme objectif principal ou important dans les secteurs de l'économie et de la production et dans certains secteurs propices,

comme l'éducation et la formation. Le tableau 1 à la section 2.2 présente une liste des programmes d'aide publique au développement (APD) dans ces domaines.

Le deuxième indicateur met l'accent sur le soutien offert aux femmes pour vaincre la violence qui leur nuit et réduit leur capacité de participer aux activités économiques. Le tableau 2 à la section 2.2 présente une liste des programmes d'APD axés sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En s'appuyant sur les données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'engagement pris en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes permet aux membres du G7 de rendre compte de leurs propres activités visant à aider les femmes à surmonter les obstacles à leur participation aux activités économiques, conformément à l'approche flexible et aux différents points de vue généraux formulés dans l'engagement.

2.1 Priorités en matière de politiques

CANADA



La Politique d'aide internationale féministe et les engagements du Canada envers l'autonomisation économique des femmes

Le Canada est résolu à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes, qui représentent le meilleur moyen d'assurer une croissance durable au service de tous. Sa [Politique d'aide internationale féministe](#) reconnaît les effets positifs et transformateurs que les femmes et les filles, y compris les adolescentes, peuvent avoir quand elles sont en mesure d'atteindre leur plein potentiel économique.

Une approche holistique

En conformité avec le Programme 2030, le Canada prend acte du fait que les défis mondiaux sont reliés les uns aux autres et nécessitent la mise en place d'une réponse coordonnée. Pour améliorer au mieux l'autonomisation économique des femmes, le Canada privilégie une approche globale, s'appuyant sur la diplomatie, le commerce, la sécurité et l'expertise de divers partenaires, notamment une large palette de ministères et d'organismes gouvernementaux canadiens, ainsi que sur le secteur privé. Cette approche est axée sur la recherche de solutions novatrices et de partenariats qui remettent en question les modèles traditionnels d'aide internationale et accélèrent les progrès vers le développement durable. Par exemple, le Canada a créé une nouvelle institution de financement du développement, [FinDev Canada](#), pour établir de plus nombreux partenariats avec des entreprises dans les pays en développement, particulièrement celles dirigées par des femmes et des jeunes. Le Canada est également déterminé à appliquer un programme commercial progressiste qui prend entièrement en considération l'égalité des sexes durant les négociations commerciales et accorde une plus grande place aux considérations entourant

l'égalité des hommes et des femmes dans les accords de libre-échange (ALE), comme le démontre le nouveau chapitre sur le commerce et l'égalité entre les sexes de l'ALE Canada-Chili.

Le Canada est également d'avis qu'il est essentiel de favoriser un environnement propice à la réalisation et au maintien des droits économiques des femmes. À cette fin, il s'est engagé à consacrer 650 millions de dollars sur trois ans afin de combler les lacunes persistantes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, reconnaissant que les femmes doivent pouvoir prendre des décisions libres sur leur propre sexualité et santé reproductive pour profiter pleinement des débouchés économiques. Le Canada vise également à encourager l'accès des femmes à une éducation et à une formation techniques et professionnelles, et à faire progresser leur intégration dans des chaînes de valeur dynamiques, viables sur les plans économique et environnemental. Ces mesures améliorent l'accès à un emploi décent, aident les femmes et les filles à devenir plus concurrentielles et plus novatrices et augmentent leurs perspectives d'emploi et leurs possibilités sur les marchés. Le Canada s'attache à renforcer la capacité des gouvernements de favoriser la pleine participation des femmes aux processus décisionnels au moyen d'analyses comparatives entre les sexes et de budgets tenant compte des sexospécificités dans la gestion publique, et il contribue en outre à soutenir le leadership des femmes dans les entreprises, les collectivités et les institutions et à combattre leur marginalisation économique et politique.

La viabilité de l'autonomisation économique peut être fragile, toute évolution des conditions pouvant rapidement effacer les gains d'années de travail acharné et mener au dénuement et à l'impuissance. Par conséquent, l'inclusion financière, de meilleures protections sociales et l'adoption de techniques pour atténuer les effets des changements climatiques sont d'importants objectifs de la politique canadienne pour augmenter la résilience économique des femmes, particulièrement dans les régions rurales.

D'autres exemples d'initiatives du Canada pour accroître l'autonomisation économique des femmes sont présentés ci-dessous :

Promouvoir les droits économiques et le leadership des femmes

En 2017, le Canada a pris la décision stratégique de faire des organisations et des mouvements de défense des droits des femmes des partenaires clés dans la conception et la mise en place d'initiatives d'aide internationale, reconnaissant leur rôle crucial dans la réalisation de changements sociaux en vue de l'égalité des sexes. Le Canada s'est engagé à consacrer 150 millions de dollars au Programme sur la voix et le leadership des femmes afin de soutenir les organisations et les mouvements de femmes locaux qui s'efforcent de promouvoir les droits des femmes dans les pays en développement.

Le programme *Croissance de l'économie et débouchés économiques des femmes* du Centre de recherches pour le développement international du Canada ouvre des avenues prometteuses en adoptant de nouvelles approches pour répondre à la perte de pouvoir résultant du fardeau disproportionné que constituent les



Monica a décidé de suivre sa passion et de poursuivre une carrière dans le soudage au Ghana. Monica a été inscrite à une formation en entrepreneuriat et en compétences techniques et a agi comme championne auprès d'autres jeunes femmes. Crédit photo : EUMC

soins pris en charge par les femmes. Ce programme vise à corriger les normes liées au genre, particulièrement les attentes sociales et familiales concernant le travail non rémunéré, lequel constitue un obstacle systémique à l'autonomisation économique des femmes.

Des emplois décents et des entreprises dirigées par des femmes

Le Canada a versé 20 millions de dollars à l'*Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures*, un mécanisme de la Banque mondiale visant la promotion de l'entrepreneuriat des femmes dans les pays en développement, et injecté 15 millions de dollars au projet Moyens de subsistance numériques : les jeunes et l'avenir du travail adapté, qui forme les femmes et les jeunes à l'utilisation des outilsⁱⁱ. Ces initiatives aident les femmes entrepreneures à accéder au capital, aux réseaux et aux marchés dans les secteurs à plus forte valeur ajoutée.

FRANCE



L'autonomisation économique des femmes, une priorité pour l'action extérieure de la France

La France considère l'autonomisation économique des femmes comme un vecteur essentiel du progrès et du développement durable. Conformément à l'engagement du président Macron de faire de l'égalité hommes-femmes la « grande cause » de son quinquennat, la France a adopté sa stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2022 lors de la dernière réunion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) en février 2018. Elle y décrit ses priorités visant la promotion de l'égalité entre les sexes dans ses actions extérieures et sert de feuille de route aux organismes d'exécution du ministre français des Affaires étrangères, comme l'Agence Française de Développement (AFD).

Alors que les inégalités professionnelles continuent de compromettre le plein potentiel des femmes et ont des répercussions économiques directes sur les sociétés, la France fait ressortir l'autonomisation économique des femmes comme l'une de ses cinq priorités. Conformément à ses engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, elle est résolue à faire en sorte que les femmes jouent un rôle majeur dans l'atteinte du développement durable. Pour prendre des mesures concrètes pour faire de l'égalité des sexes une réalité, la France s'engage à accroître l'accès des femmes et des filles aux services, particulièrement les services sociaux comme l'éducation permanente et la santé et les droits sexuels et reproductifs.

La France définit également l'accès à la propriété foncière, aux services financiers, aux infrastructures de transport, aux services juridiques et aux technologies de l'information et des communications comme des conditions essentielles à l'autonomisation économique des femmes. Plus précisément, la France vise l'élimination des stéréotypes liés au genre dans le monde du travail afin d'aider les femmes à intégrer les secteurs dans lesquels elles sont actuellement sous-représentées, ou ceux où elles sont actives, mais non reconnues, comme les changements climatiques et la transition énergétique, ou encore à créer leur propre entreprise rentable. Elle reconnaît également le rôle des politiques publiques pour garantir l'emploi des femmes, la protection sociale et les services et la sécurité en milieu de travail.

ⁱⁱ L'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures (We-Fi) a été lancée lors du Sommet des dirigeants du G20 en juillet afin de mobiliser les secteurs public et privé pour ouvrir de nouvelles portes aux femmes chefs d'entreprise dans le monde en développement. Grâce au financement de 14 gouvernements, ce partenariat de collaboration entre les gouvernements, les banques multilatérales de développement (BMD) et d'autres parties prenantes a été conçu pour débloquer le financement des entreprises dirigées ou détenues par des femmes dans les pays en développement, notamment dans les environnements les plus difficiles.

La France fait la promotion des programmes d'aide humanitaire conçus pour garantir les moyens de subsistance des femmes lors des crises et des situations d'accalmie. Finalement, la France promeut le rôle des femmes dans l'atténuation des changements climatiques et dans l'adaptation à ces changements. Responsables de 60 à 80 % de la production agricole dans les pays en développement, les femmes contribuent à l'économie rurale et à la sécurité alimentaire, un secteur essentiel, mais menacé par les changements climatiques. Les variations climatiques placent les femmes dans une position économique très vulnérable et précaire. La France a fermement défendu l'intégration de la dimension de genre dans l'Accord de Paris et dans le Plan d'action Genre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) afin de prendre en compte ces variations dans les politiques, les négociations et les considérations financières relatives aux changements climatiques à l'échelle locale et internationale.

L'approche recommandée par la France

Une approche axée sur les droits

L'inégalité des femmes et des hommes dans les milieux de travail est souvent alimentée par des normes culturelles et patriarcales. Le fait que les femmes ne sont pas toujours au courant de leurs droits exacerbe leur silence et peut mener à la démission. La France favorise une approche axée sur les droits pour ses programmes de développement, pour que les femmes comprennent mieux les engagements constitutionnels et internationaux de leurs pays et pour saper la légitimité de la discrimination en milieu de travail.

Une approche transversale et fondée sur le cycle de vie

Des facteurs culturels et structurels contribuent à l'accès inégal aux débouchés économiques. Pour profiter de ces possibilités, les femmes doivent avoir accès à l'éducation et à la formation professionnelle et à des services de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux droits connexes, et elles doivent disposer du droit de décider quand se marier et avoir des enfants, et de droits liés à la distribution des responsabilités domestiques et familiales, etc. Par conséquent, la France considère les questions de genre comme transversales et globales et favorise une approche axée sur le cycle de vie et centrée sur les besoins particuliers et les catégories d'âge. Les jeunes filles et les adolescentes méritent une attention marquée en raison des défis particuliers auxquels elles sont confrontées et qui peuvent augmenter leur vulnérabilité, comme l'accès inégal à l'éducation, le mariage des enfants et les grossesses précoces.

Engager les hommes et les garçons

L'égalité des sexes ne peut être atteinte sans la participation des hommes et des garçons. Ils jouent un rôle crucial en ce qui a trait à l'amélioration des résultats pour la santé, la lutte contre la violence fondée sur le genre et la promotion de l'élimination des stéréotypes et des pratiques nuisibles. Les jeunes hommes et les garçons sont ciblés par l'entremise de programmes axés sur la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents, comme le Fonds Français Muskoka, mis en œuvre dans huit pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale.

Exemple de programme phare visant l'autonomisation économique des femmes

Projet de l'Agence Française de développement et de la Banque de développement de la Turquie à l'intention des entreprises favorables aux femmes en Turquie

En 2017, l'AFD et la Banque de développement de la Turquie (TSKB) ont lancé un programme visant l'autonomisation économique des femmes, dont le mandat est d'améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail et de promouvoir la participation des femmes à l'emploi en Turquie.

Grâce à un prêt de 100 millions d'euros de l'AFD, la TSKB dispose d'une marge de crédit pour financer des investissements d'entreprises turques dans ce domaine, afin d'encourager les entreprises favorables aux femmes.

La TSKB sensibilisera les entreprises aux questions concernant l'emploi des femmes et l'égalité dans la sphère professionnelle en leur offrant de la formation et des outils sur des sujets comme l'égalité de traitement dans les relations de travail et les salaires, les droits spécifiques concernant notamment les congés de maternité et la violence fondée sur le genre.



Discours de Jean-Yves Le Drian, ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, à Paris.
Crédit photo : Frédéric de La Mure (Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères)

ALLEMAGNE



L'égalité entre les sexes – une priorité clé de la coopération au développement de l'Allemagne

L'égalité des sexes est un objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et un objectif explicite, un principe et un critère de qualité au cœur de la coopération économique pour le développement. À cette fin, le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) s'est engagé à suivre une approche fondée sur les droits de la personne.

Avec sa stratégie intersectorielle de 2014 sur l'égalité des sexes dans la politique de développement allemande, le BMZ a établi une approche à trois volets pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, à savoir l'intégration des questions de genre, l'autonomisation et le dialogue politique.

Le Plan d'action de la politique de développement pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2020 (GAP II) prévoit des mesures concrètes pour mettre en œuvre la stratégie contraignante d'égalité des sexes et l'approche à trois volets. Les feuilles de route annuelles mettent en œuvre GAP II. Les domaines thématiques et les objectifs stratégiques sont sélectionnés chaque année et des mesures de mise en œuvre sont présentées. L'autonomisation économique des femmes est un objectif clé du Plan d'action pour l'égalité des sexes et donc une priorité pour la Coopération allemande au développement.

L'Allemagne est également déterminée à promouvoir l'égalité des sexes à l'échelle nationale et a adopté plusieurs nouvelles lois et mesures non législatives pour soutenir l'autonomisation économique des femmes. La loi sur la participation équitable des femmes et des hommes aux postes de direction dans les secteurs public et privé est entrée en vigueur en 2015. En juillet 2017, une nouvelle loi visant la promotion de la transparence des structures salariales est entrée en vigueur. En outre, l'Allemagne a modifié sa loi relative à l'allocation parentale et au congé parental afin de favoriser le partenariat et de permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Enfin, l'autonomisation des femmes est également mesurée dans le cadre de la stratégie allemande de développement durable.

Les initiatives nationales et internationales suivantes sont des exemples de pratiques exemplaires :

L'intégration économique des femmes dans la région MENA (EconoWin)

« Quand les femmes travaillent, les économies gagnent. » Depuis 2010, le programme EconoWin de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH a permis d'améliorer les conditions de la participation économique des femmes en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie. Le secteur privé, la société civile et les partenaires gouvernementaux se sont unis pour promouvoir la participation active de tous les hommes et de toutes les femmes.

Le projet a porté sur quatre domaines : 1) s'attaquer aux stéréotypes sociaux et culturels dans le domaine des femmes et du travail au moyen d'une initiative; 2) favoriser l'émergence des talents féminins par le mentorat, l'orientation professionnelle et l'accompagnement de carrière; 3) professionnaliser la gestion de la diversité des sexes dans le secteur privé; et 4) intégrer les femmes des régions rurales au marché du travail et accroître leur production.

Le projet a produit des résultats formidables. Le projet a donné d'excellents résultats : il a notamment permis d'atteindre 6 000 participants au moyen de 325 événements cinématographiques sur le thème des femmes et du travail; quelque 150 représentants sectoriels ont discuté publiquement de la mise en œuvre de lois favorables aux femmes et aux familles lors de tables rondes; enfin, 30 conseillers commerciaux régionaux et 25 associations professionnelles ont pris connaissance du concept de la gestion de la diversité des sexes.



Caroline est stagiaire à la Dairy Training Institution (DTI) au Kenya. L'Allemagne soutient l'Union africaine (UA) et l'Agence du NEPAD dans la promotion de l'enseignement et de la formation professionnelle techniques agricoles (ATVET) pour les femmes. Crédit photo : GIZ

**Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) :
Formation professionnelle et d'enseignement technique dans l'agriculture (FPET-A)
à l'intention des femmes en Afrique**

Le projet vise à assurer que les possibilités de formation axées sur le marché du travail et stimulant les revenus pour les femmes dans le secteur agroalimentaire soient prises en compte dans les systèmes d'EFTP dans les pays pilotes sélectionnés, soit le Kenya, le Malawi, le Ghana, le Bénin, le Burkina Faso et le Togo.

La formation améliore l'accès des femmes à l'enseignement formel et informel dans le secteur de l'agroalimentaire et leur permet d'acquérir les compétences nécessaires pour gagner leur vie grâce à un emploi ou un travail indépendant. Dans les six pays partenaires, le projet cible les femmes dans la formation professionnelle formelle, les petites agricultrices qui n'ont pas accès à la formation et les femmes qui dirigent de petites ou microentreprises. L'approche prend en compte les différents besoins et rôles sociaux des femmes. Ainsi, le projet offre prioritairement accès à des options de formation informelle et flexible, comme des cours en soirée et durant les fins de semaine. De plus, il offre des programmes de mentorat et promeut des méthodes d'enseignement adaptées aux femmes ayant peu d'expérience de l'école.

Fortes en milieu de travail – Inclure les mères migrantes

Avec le programme du Fonds social européen sur l'inclusion des mères migrantes au milieu du travail, le gouvernement allemand s'emploie à donner aux mères migrantes les moyens d'assurer durablement leur subsistance. Les femmes reçoivent un soutien individuel dans leur parcours vers l'emploi et un accès amélioré aux services existants d'intégration au marché du travail. Depuis février 2015, environ 80 emplacements de projet ont été financés en Allemagne. Les projets adoptent des approches visant des groupes cibles déterminées et des structures. En plus des mesures de sensibilisation visant à susciter la participation de ces femmes, le but est d'accroître la reconnaissance au sein du milieu des affaires du potentiel des mères issues de la migration.

ITALIE



L'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) a toujours placé l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes au cœur de ses politiques et de ses actions. L'Italie en fait la promotion en adoptant une approche multidimensionnelle et globale, non seulement en reconnaissant qu'il s'agit d'une condition fondamentale au respect des droits des femmes, mais également en mobilisant la capacité d'agir des femmes grâce à des stratégies transformatrices visant l'éradication de la pauvreté.

L'autonomisation économique et sociale des femmes est en réalité un élément clé de la capacité des femmes à jouir de tous les autres droits de la personne, tout comme est reconnue la profonde relation entre la dimension économique et les autres dimensions sectorielles.

L'Italie a plaidé pour que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles soient un objectif autonome inscrit au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD5) ainsi qu'une composante transversale du Programme, et elle harmonise ses activités de développement avec les recommandations des organismes internationaux pertinents (c'est-à-dire l'ONU, l'UE, le G7 et le G20).

Des directives précises de l'AICS ont été adoptées pour traduire dans la pratique la promotion de la pleine participation des femmes aux processus de développement socioéconomique des pays partenaires. Ces mesures se retrouvent également dans le Document de programmation et de planification des politiques triennales (PPPD)

2016-2018 et 2017-2019 de l'AICS. L'examen des lignes directrices de l'Agence relatives à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est en cours et permettra de renforcer la méthodologie pour l'intégration de la dimension de genre et son application dans toutes les activités de l'AICS, en phase avec le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable.

La stratégie italienne est fondée sur une approche double menée depuis de nombreuses années, tout en respectant les plans sectoriels nationaux et les politiques des pays partenaires :

1. L'intégration de la dimension du genre à appliquer dans toutes les activités de développement;
2. La mise en œuvre d'initiatives dédiées aux filles et aux femmes.

Cette action de l'AICS se veut multidimensionnelle et intersectorielle pour refléter la complexité de la vie des femmes et pleinement prendre en compte toutes les discriminations, entraves et obstacles nuisant au processus d'autonomisation. De plus, la plupart des initiatives de l'Agence comprennent l'amélioration des systèmes de collecte de données ventilées par sexe et la mise en œuvre d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Ainsi, le bien-être des femmes sous un angle pluridimensionnel et la contribution de leur travail non rémunéré aux politiques macroéconomiques sont pris en compte dans le processus d'élaboration des politiques à l'échelle locale et nationale.

L'Italie travaille aussi avec les organismes internationaux et a notamment entrepris récemment des initiatives avec les organisations suivantes : ONU Femmes, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) (Institut agronomique méditerranéen de Bari), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les projets de l'AICS axés sur le genre au Sénégal et en Éthiopie de même que l'initiative humanitaire à l'intention des femmes en Syrie sont trois exemples illustrant bien cette démarche.

Le **programme intégré de développement économique et social au Sénégal**, une initiative bilatérale, contribue à répondre aux besoins des femmes et des groupes vulnérables, en partenariat avec le ministère de la Femme, de la Famille et du Genre, des institutions locales et des organisations de la société civile, tout en poursuivant les visées de l'Objectif de développement durable no 5. En déterminant le potentiel économique et social des femmes et leurs besoins, de même que les obstacles et la discrimination fondés sur le genre auxquels

elles font face, le programme promeut l'autonomisation économique des femmes et leur capacité d'agir au moyen des trois volets suivant : 1. Promotion de l'accès aux ressources et aux débouchés économiques, y compris des emplois, des services financiers spécifiques, la propriété et les autres facteurs de production, l'acquisition de compétences et l'information sur les marchés. 2. Mise en œuvre de la stratégie sénégalaise de lutte contre la violence fondée sur le genre (prévention, appui aux victimes et à leurs familles, et promotion de systèmes



Sénégal, 2015 – entreprise économique des femmes pour la production textile.
Credit photo : Coopération italienne au développement – MAECI DGCS

juridiques et judiciaires adaptés). 3. Renforcer la participation et la voix des femmes dans le processus de prise de décision politique, notamment en appuyant les capacités de négociation des femmes, en renforçant les réseaux de femmes entrepreneures, en faisant la promotion d'un budget sensible à la question du genre et en créant deux organismes locaux de développement économique pour l'autonomisation des femmes.

Projet d'autonomisation économique et d'intégration sociale des femmes en Éthiopie. Ce projet pilote bilatéral vise l'intégration de l'autonomisation des femmes socialement et économiquement vulnérables (femmes incarcérées, victimes de la traite de personnes, écolières qui rejettent les pratiques traditionnelles néfastes) et fait la promotion de l'intégration systématique des questions d'égalité des sexes à l'échelle gouvernementale. Il appuie la protection des droits des femmes et des filles à l'échelle de la collectivité, notamment par des actions de sensibilisation, tout en accroissant le signalement des pratiques nuisibles et en favorisant une plus grande acceptation des femmes entrepreneures et dirigeantes. Le projet s'articule autour de trois piliers : 1. La recherche et l'analyse comparative entre les sexes axées sur la voix des femmes pour accroître leur participation à la définition des initiatives sensibles à la dimension de genre. 2. Le développement des capacités et des connaissances à l'échelle des institutions et des collectivités concernant les rôles féminins et masculins et les droits des femmes dans la promotion des changements d'attitude. 3. L'autonomisation économique visant à promouvoir les compétences entrepreneuriales, l'estime de soi et les microentreprises.

Une nouvelle initiative bilatérale et multilatérale axées sur **l'aide et l'autonomisation à l'intention des femmes et des filles réfugiées syriennes ainsi que des femmes et des filles vulnérables dans les communautés hôtes en Égypte, en Jordanie et au Liban**, fait partie de la réponse de l'AICS à la crise syrienne. L'objectif principal est d'améliorer les conditions de vie des femmes et des filles réfugiées syriennes, tout en leur offrant l'occasion d'acquérir les compétences et le savoir-faire nécessaires pour rebâtir leur vie après leur retour en Syrie. La composante d'autonomisation économique des femmes est jumelée à des services de santé sexuelle et reproductive et aux composantes de la réponse à la violence fondée sur le genre. La participation des femmes réfugiées syriennes aux négociations de paix et à la reconstruction future de ce pays est également encouragée.

L'Italie a aussi soutenu activement l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle nationale. Des réformes législatives et des plans-cadres d'aide dédiée sont en place, y compris pour la promotion de l'intégration sociale et économique des femmes et des filles migrantes. Le ministère de l'égalité des chances de la présidence italienne du Conseil des ministres a lancé – conformément au premier Plan d'action national de lutte contre la traite et l'exploitation des personnes (2016) – deux appels de propositions annuels pour le financement de projets d'assistance aux victimes de la traite des personnes, notamment des femmes et des filles (pour un total de 37 millions d'euros au cours de l'exercice biennal). De plus, la protection et l'autonomisation des femmes et des filles migrantes sont pris en compte dans le plan stratégique national sur la violence des hommes à l'égard des femmes 2017-2020.



Créer une société dans laquelle toutes les femmes peuvent exceller est l'un des enjeux prioritaires; diverses politiques ont été mises en œuvre en vue d'atteindre cet objectif. À l'initiative du premier ministre Abe, le Japon a fortement soutenu la coopération internationale en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes avec la conviction que la création d'une société où les femmes excellent dynamisera le monde entier.

En mai 2016, le Japon a lancé la stratégie de développement pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme l'une de ses politiques thématiques en vertu de la Charte de coopération au développement. La stratégie se concentre sur 1) la promotion des droits des femmes et des filles, 2) l'établissement d'un environnement favorable pour que les femmes et les filles puissent atteindre leur plein potentiel, 3) la progression du leadership des femmes en politique, en économie et dans d'autres secteurs publics. Lors du Sommet du G7 à Ise-Shima en mai 2016, le Japon a annoncé son plan pour former environ 5 000 femmes pour des postes d'agent d'administration et pour contribuer à l'éducation d'environ 50 000 femmes sur une période de trois ans (2016-2018).

De plus, lors de la World Assembly for Women (WAW!) 2016 (décembre 2016) que le Japon accueille depuis 2014 en vue de créer « une société dans laquelle les femmes brillent » au Japon et ailleurs, invitant des principaux dirigeants de partout dans le monde, le premier ministre Abe a annoncé l'allocation de 3 milliards de dollars américains en aide totale pour les femmes dans les pays en développement d'ici 2018. Ces initiatives sont mises en œuvre de façon continue.

Dans le cadre de ces mesures, le Japon a mis en place divers projets visant la promotion de l'autonomisation économique des femmes, comme le séminaire sur le développement des activités commerciales des femmes en Afrique; le renforcement des capacités et la concertation sur les politiques en vue de catalyser l'entrepreneuriat féminin en Malaisie; le développement des capacités de l'Union des femmes vietnamiennes (VWU) pour favoriser un financement inclusif et sensible à la dimension de genre au Vietnam; et le renforcement du pouvoir et la promotion des petits exploitants horticoles au Kenya, en Tanzanie, à Madagascar, en Palestine et en Égypte.

Le Japon appuie également les femmes entrepreneures dans les pays en développement par sa contribution à l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures (We-Fi) lancée au Sommet du G20 de Hambourg en 2017.

Le Japon est l'un des principaux pays donateurs à ONU Femmes et a consacré environ 22 millions de dollars américains au financement de projets de cette organisation en Afrique et au Moyen-Orient en 2017. Le Japon appuie notamment le programme Leadership, autonomisation, accès et protection des femmes (LEAP). Le programme LEAP apporte une réponse globale aux besoins urgents des femmes en situation de crise, y compris une protection contre la violence sexuelle et la promotion de la participation des femmes. Le Japon en tant que défenseur du programme LEAP, a organisé conjointement avec ONU Femmes une table ronde de haut niveau à New York en mars 2018. Le premier ministre Abe a été choisi comme l'un des 10 chefs d'État dans le cadre la campagne d'ONU Femmes HeForShe (Lui pour Elle) afin de mobiliser les hommes et les garçons dans la promotion de l'égalité entre les sexes.

Le Japon est également l'un des principaux contributeurs au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles en conflit, et il appuie un certain nombre de projets visant à améliorer les capacités d'intervention contre la violence sexuelle dans des pays comme la Somalie, la République du Congo et l'Irak. Le Japon a formulé en septembre 2015 un Plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) 2015 et l'a progressivement mis en place.

Par ailleurs, le Japon a appuyé des initiatives dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes pendant environ 50 ans par des contributions au FNUAP et à la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) visant l'autonomisation des femmes et des filles partout dans le monde. Ces initiatives comprennent la prestation de services de santé sexuelle et génésique, des examens médicaux prénatals, des soins obstétricaux d'urgence et des ensembles minimaux de services initiaux, ainsi que des activités de diffusion au moyen de cliniques mobiles. La santé est le fondement de l'autonomisation économique et politique des femmes et des filles. Le Japon fait la promotion d'une couverture santé universelle (CSU) qui permette aux femmes et aux filles de mieux protéger leur santé physique et mentale en ayant accès aux services essentiels. En décembre 2017, le Japon a été l'hôte du Forum sur la CSU 2017 conjointement avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF, CSU 2030 et JICA afin de débattre activement de la couverture santé universelle à l'échelle mondiale. Plus de 600 personnes ont assisté au Forum à Tokyo.

Le Japon s'est aussi engagé à faire tous les efforts possibles autant à l'échelle nationale qu'internationale en vue d'atteindre les ODD, et considère l'égalité des sexes comme un aspect essentiel à l'atteinte de ces objectifs. En mai 2016, le Japon a établi « un bureau central de promotion des ODD » qui est dirigé par le premier ministre Abe et comprend tous les ministres. L'organisme a élaboré en décembre 2016 les Principes directeurs relatifs à la mise en œuvre des ODD et, en décembre 2017, le Plan d'action 2018 relatif aux ODD dont l'un des trois piliers est l'autonomisation des femmes et des prochaines générations.



Des villageoises fabriquent des éventails à la main, à Poktunga Dehrusahi du district d'Angul, Odisha Forestry Project.
Crédit photo : Bureau de la JICA en Inde



L'autonomisation économique des femmes est au centre de la poursuite des objectifs du développement durable et, ainsi, devient un élément clé des approches du Department for International Development (DFID) du R.-U, tant pour le développement économique que pour l'égalité des sexes.

La Stratégie de développement économique du DFID, lancée au début de 2017, vise à transformer les économies et à assurer une croissance qui profite à tous. Le changement à long terme proviendra d'emplois plus productifs et mieux rémunérés ainsi que de meilleures conditions de travail. Cela signifie évoluer vers des secteurs de productivité accrue, notamment le secteur manufacturier, et stimuler la productivité au sein de secteurs existants, notamment l'agriculture. La croissance du secteur commercial, des investissements et du secteur privé sera importante pour la création d'emplois plus nombreux et meilleurs. Les obstacles doivent disparaître afin que les possibilités soient plus équitablement réparties – et que personne ne soit laissé pour compte.

La stratégie formule les engagements suivants : veiller à ce que tous les efforts de développement tiennent compte de la discrimination fondée sur le genre et mettent l'accent sur les meilleurs emplois dans les secteurs à forte croissance; accroître les rendements dans les secteurs déjà occupés par les femmes et améliorer les conditions de travail; éliminer les obstacles fondés sur le genre, y compris le manque d'accès aux ressources, le manque de temps ainsi que les normes et les lois discriminatoires.

La Vision stratégique pour l'égalité des sexes du DFID, lancée en 2018, précise l'engagement en faveur du maintien du leadership et de l'investissement dans les quatre axes fondamentaux dans lesquels le DFID a fait ses preuves, en prenant appui sur les résultats atteints à ce jour et en les reproduisant à grande échelle :

1. Mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
2. Santé et droits sexuels et génésiques
3. Éducation des filles
4. Autonomisation économique des femmes et croissance inclusive

Le DFID recourra également à son expertise et à ses réseaux pour affirmer son leadership sur un cinquième axe – l'autonomisation politique des femmes – qui, conjugué aux quatre orientations présentées ci-dessus, pourra transformer la vie des filles et des femmes.

Le DFID aidera les filles et les femmes à renforcer leur pouvoir économique, en jouissant d'un meilleur accès et à de meilleures options en matière d'emploi dans des secteurs où la croissance est élevée et les conditions de travail s'améliorent, et d'un plus grand accès aux atouts numériques, financiers, fonciers et immobiliers. Le Royaume-Uni s'attaquera aux obstacles à l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris les lois et les normes sociales qui nuisent aux femmes, par exemple le fardeau inégal et non rémunéré de la prestation de soins, le harcèlement, la violence et la discrimination. Cette approche s'appuie sur les conclusions du Groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes (2016 et 2017) (en anglais seulement), que le gouvernement du Royaume-Uni est fier de soutenir.

Voici des exemples de l'approche innovatrice du DFID dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes et des filles.

Work and Opportunities for Women (WOW) (travail et possibilités pour les femmes) :

Travail avec les entreprises britanniques et mondiales, afin d'offrir à 300 000 femmes un meilleur accès aux chaînes d'approvisionnement en agriculture, en fabrication et dans d'autres secteurs mondiaux.

SPRING – Assets to Adolescent Girls Programme : (SPRING – Programme pour les actifs visant les adolescentes)

(En partenariat avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie (DFAT) Accélérateur d'entreprises soutenant les entreprises dont les produits et les services s'adressent aux adolescentes dans le but de les aider à apprendre, à gagner de l'argent, à économiser et à se protéger.

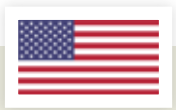
Ethiopia Land Investment for Transformation (investissement sur des terres de l'Éthiopie, à des fins de transformation) :

Programme de soutien du gouvernement de l'Éthiopie, en vue d'offrir aux agriculteurs de quatre régions des certificats de propriété reposant sur des cartes géographiques. Le projet vise à garantir des droits fonciers à 6,1 millions de ménages et à mettre en place un mécanisme de certification foncier de deuxième niveau afin d'enregistrer 14 millions de parcelles de terre en régions rurales dont 70 % sont détenues par des femmes, conjointement ou individuellement.

Le DFID continuera de fournir à son personnel et à ses partenaires de prestation l'expertise, les outils et le savoir-faire nécessaires pour mieux intégrer l'égalité entre les sexes aux politiques et aux programmes, et de participer à tous les secteurs grâce à une approche par portefeuille basée sur l'égalité des sexes. Il s'agira notamment d'intégrer pleinement l'égalité des sexes dans les systèmes commerciaux afin d'assurer une plus grande efficacité de la prestation sur le terrain et du suivi des dépenses et des résultats, et de mieux rendre compte des résultats aux femmes et aux filles dont nous essayons de changer la vie ainsi qu'aux contribuables du Royaume-Uni.



Femme non-mariée avec certificat foncier, Mekan Woreda;
Région des nations, nationalités et peuples du Sud.
Crédit photo : Ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID)



Les États-Unis sont résolus à faire de la promotion de l'autonomisation économique des femmes un élément fondamental de leur politique étrangère. Comme le mentionne la stratégie de sécurité nationale du président Trump en 2017, les sociétés qui donnent aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie civique et économique sont plus prospères et pacifiques.

Lorsque les femmes sont plus autonomes financièrement, elles investissent dans leur famille et leur collectivité, créant un effet multiplicateur qui stimule la croissance économique et crée des sociétés plus pacifiques. L'accroissement de l'autonomisation économique des femmes dans le monde est également essentiel pour aider les pays en développement à devenir autonomes sur le plan économique et permettre aux femmes de réaliser leurs aspirations économiques.

En pratique, les États-Unis reconnaissent que l'autonomisation économique des femmes nécessite de tenir compte simultanément de contraintes, de défis et de possibilités complexes. Cela exige une approche multiforme qui prend en considération les nombreuses facettes du problème. En termes généraux, les États-Unis essaient de :

- ▶ Réduire les disparités qui existent dans l'accès des femmes aux ressources, aux richesses, aux débouchés et aux services dans les domaines économique, social, politique ou culturel, ainsi que dans le contrôle qu'elles exercent sur ces ressources et les avantages qu'elles en tirent;
- ▶ Prévenir la violence fondée sur le genre, l'exploitation et les sévices sexuels et leurs effets néfastes sur les personnes, les collectivités et les nations, et y réagir; et
- ▶ Développer les capacités des femmes et des filles de réaliser leurs droits, de déterminer leurs choix de vie et d'influencer la prise de décisions dans les ménages, les collectivités et les sociétés.

Les États-Unis mettent en place leur stratégie de sécurité nationale au moyen de programmes qui permettent aux femmes d'acquérir des compétences et des outils, et de profiter des débouchés, pour réaliser leur plein potentiel économique. Ces efforts reposent sur trois piliers interdépendants et renforcés : le développement de la main-d'œuvre et la formation professionnelle; l'esprit d'entreprise et l'accès au capital; et l'amélioration de l'environnement propice aux entreprises, notamment les lois, règlements, politiques et normes sociales et culturelles.

Le développement de la main-d'œuvre et la formation professionnelle des femmes et des filles contribuent à jeter les bases de leur autonomisation économique. L'accès accru des femmes et des filles à une éducation et à une formation de qualité, notamment grâce à des occasions de formation étroitement liées aux besoins des employeurs, peut mener à des emplois mieux rémunérés, y compris dans des secteurs à forte croissance, et à des postes recherchés comme ceux dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM). De plus, les États-Unis travaillent à combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes grâce à des programmes comme WomenConnect; ce programme favorise l'accès égal des femmes à des services numériques qui offrent des outils pour l'entrepreneuriat ainsi qu'un accès à l'éducation et à de l'information utile à la vie.

Les femmes entrepreneures sont une force dans les marchés émergents et une importante source d'innovation et de création d'emplois. Les États-Unis continueront à soutenir les femmes qui veulent lancer ou développer leur entreprise pour assurer la prospérité et la stabilité de leur famille, de leur collectivité et de leur pays. À cette fin, les États-Unis ont accueilli, conjointement avec l'Inde, le Sommet mondial de l'entrepreneuriat 2017 qui a mis l'accent sur le soutien aux femmes entrepreneures.

L'accès égal des femmes au capital et aux réseaux qui leur permettront de financer et de développer leur entreprise est un élément fondamental de la réussite des femmes entrepreneures dans les marchés émergents. Grâce à des activités telles que l'Initiative de financement des femmes entrepreneures, les États-Unis s'emploient à mobiliser des ressources financières afin d'améliorer l'accès au capital, de fournir une aide technique et d'investir dans les entreprises détenues par des femmes dans les marchés émergents. Par le biais de leurs activités de financement du développement, les États-Unis soutiennent également les entreprises détenues et gérées par des femmes, ainsi que les entreprises qui améliorent la participation et l'accès des femmes à l'économie grâce à leurs politiques et pratiques, ainsi que leurs produits et services.

La réforme des lois, politiques et normes discriminatoires est un facteur crucial pour favoriser l'autonomisation économique des femmes. Les États-Unis aident leurs partenaires au développement à repérer et à réduire les obstacles juridiques, réglementaires et découlant des politiques qui nuisent à la participation des femmes aux activités économiques et à promouvoir l'autonomisation économique des femmes.





L'Union européenne dispose d'un cadre politique interne et externe solide concernant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Au plan interne, la Commission a adopté des propositions législatives améliorant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée pour les parents qui travaillent et les fournisseurs de soins, un plan d'action visant à réduire l'écart de rémunération entre les sexes, ainsi qu'un quota de 40 % en faveur du sexe sous-représenté dans les conseils d'administration des entreprises. En même temps, la Commission prêche par l'exemple, visant à atteindre le même objectif d'ici la fin de son présent mandat (2019). En 2017, les femmes représentaient 37 % des cadres supérieurs et intermédiaires.

Le **consensus européen pour le développement** place l'égalité entre les sexes au cœur des valeurs de l'UE et considère les femmes comme des agents du changement et du développement. En accord avec le consensus, l'UE et ses États membres sont résolus à promouvoir les droits sociaux et économiques des femmes et des filles et leur autonomisation. Dans le cadre de la **Stratégie globale de l'Union européenne**, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont établies comme des priorités transversales pour l'ensemble des politiques. Enfin, le **Plan d'action sur l'égalité des sexes (2016-2020) – GAP II** de l'Union européenne définit l'autonomisation économique des femmes comme un pilier central de la stratégie de l'UE pour combler les écarts entre les sexes et assurer l'atteinte des objectifs de développement durable.

Le plan d'action fixe notamment des objectifs et des cibles précis à atteindre d'ici 2020. L'un des objectifs est d'intégrer l'enjeu de l'égalité entre les sexes dans 85 % de toutes les nouvelles initiatives. Cet objectif n'est pas encore atteint, mais les progrès sont indéniables : environ 65 % de toutes les initiatives adoptées en 2017 visent essentiellement ou largement la promotion de l'égalité entre les sexes ou l'autonomisation des femmes, par rapport à des moyennes de 47,3 % en 2015 et 58,8 % en 2016.

L'analyse comparative entre les sexes est devenue obligatoire pour éclairer le processus de conception de toutes les nouvelles initiatives et un soutien au plus haut niveau est assuré pour la mise en œuvre du Plan d'action.

Enfin, de nombreuses initiatives sont prises pour continuer à considérer la protection des droits des femmes comme une des principales priorités internationales. La plus récente est l'**initiative Spotlight, un partenariat entre l'UE et l'ONU**, qui permettra d'affecter des fonds importants pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Grâce à notre contribution initiale de 500 millions d'euros, Spotlight se concentrera sur des formes particulières de violence à l'égard des femmes et des filles qui sont répandues ou émergent de manière prédominante dans des régions particulières, telles que le féminicide en Amérique latine, la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle et économique (travail forcé) en Asie, la violence sexuelle et sexiste et les pratiques néfastes en Afrique, les formes spécifiques de violence domestique dans les régions du Pacifique et des Caraïbes. L'Initiative Spotlight travaillera en étroite collaboration avec la société civile, les agences des Nations Unies et les gouvernements pour procéder à des interventions complètes et de haute qualité pouvant sauver la vie de femmes et de filles. Notre ambition est de voir cette initiative transformer la vie des femmes et des filles dans le monde entier, en particulier chez les jeunes et chez celles qui vivent dans les situations les plus marginalisées et vulnérables. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux filles qui sont les plus exposées à la violence et que les programmes traditionnels n'atteignent pas, de manière à n'abandonner personne.

En ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes, l'UE appuie plusieurs programmes et projets à l'échelle régionale et nationale :

- ▶ Le **Plan d'investissement extérieur (PIE)** fait la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes en leur offrant des occasions d'investissement dans les cinq créneaux (agriculture durable; énergie propre et connectivité; micro, petites et moyennes entreprises; développement numérique et villes durables. En outre, le troisième pilier du PIE vise à promouvoir un climat propice à l'investissement par un dialogue structuré avec le secteur privé. La réforme des politiques concernant l'égalité entre les sexes y est l'une des thématiques à traiter.
- ▶ Voici des exemples de projets s'intégrant aux chaînes de valeur viables dans le secteur du vêtement (dominé par les femmes qui y composent 75 % de la main d'œuvre) : 1) L'initiative **Promotion des chaînes de valeurs responsables dans le secteur du vêtement** (19 millions d'euros), qui cadre avec les objectifs de l'OIT en matière de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du coton, ceux du Fonds Vision zéro du G7 sur la santé et la sécurité au travail, et qui prévoit un appel de propositions sur la transparence et la traçabilité dans le secteur du vêtement. 2) Le partenariat avec le Centre du commerce international (CCI) visant à renforcer les chaînes d'approvisionnement dans le domaine de la mode et à stimuler la création d'emplois au Burkina Faso et au Mali. 3) Dans le cadre du programme SWITCH Africa, l'initiative Green Tanning met l'accent sur la durabilité environnementale dans l'industrie du cuir en Éthiopie.
- ▶ Les femmes et l'entrepreneuriat : La direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DG DEVCO) est en train de parachever un projet de 10 millions d'euros visant la promotion de l'autonomisation économique des femmes et leur inclusion dans le secteur financier dans les pays subsahariens. L'objectif spécifique est de promouvoir l'autonomisation économique des femmes et leur inclusion financière grâce à un meilleur accès aux produits et services financiers, à un accès aux compétences essentielles et aux services de renforcement des capacités ainsi qu'à des emplois décents.
- ▶ Les femmes et l'énergie durable : La Commission européenne a également élaboré l'initiative de financement de l'électrification (ElectriFI), un programme de 115 millions d'euros, dont le but est de promouvoir l'accès à l'énergie dans les pays en développement en stimulant le secteur privé (dont les entreprises dirigées par des femmes) et en mobilisant le secteur financier. Les enjeux liés à l'égalité entre les sexes font partie intégrante du programme, y compris la promotion des entreprises féminines ou des femmes bénéficiaires finales. L'UE a également achevé l'évaluation de l'appel de propositions de 20 millions d'euros pour des projets qui favorisent l'entrepreneuriat des femmes dans le secteur de l'énergie durable. Trois projets ont été retenus et contribueront à la promotion de la production d'énergie durable et à l'égalité entre les sexes.
- ▶ Les femmes et l'agriculture : Un projet de 5 millions d'euros est en voie d'achèvement et vise la promotion de réformes permettant de rétablir un équilibre entre les rôles des hommes et des femmes dans les régions rurales. Le projet met l'accent sur l'élimination des obstacles structurels, juridiques et institutionnels à l'égalité entre les sexes dans la chaîne de valeur agricole.

L'UE appuie un dialogue multipartite et la participation du secteur privé en vue de l'autonomisation économique des femmes, en défendant la conduite responsable des affaires grâce à deux projets durant la période 2018-2021, l'un visant les pays du G7 et l'autre des pays d'Amérique latine.

En outre, l'**engagement stratégique pour l'égalité des sexes** 2016-2019 de l'UE met l'accent sur un certain nombre de priorités dont l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail et l'indépendance économique égale, la réduction des écarts de rémunération, de revenu et de retraite entre les hommes et les femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la prise de décisions.

L'UE consacre l'enjeu de l'autonomisation économique des femmes dans son processus de coordination des politiques économiques parmi ses États membres. Il est par ailleurs demandé dans l'examen annuel de la croissance 2018 que l'on redouble d'efforts pour favoriser une meilleure conciliation travail-vie privée, notant qu'il s'agit d'un facteur essentiel pour parvenir à l'égalité des sexes et à la plus grande participation des femmes au marché du travail.

L'Union européenne appuie également le renforcement de l'égalité entre les sexes et récompense des initiatives novatrices qui pourraient être reproduites dans toute l'Europe. Par l'entremise notamment de son programme Droits, Égalité et Citoyenneté, l'Union européenne contribue au financement de projets stimulant l'indépendance économique égale pour les femmes et les hommes.

Récentes initiatives pour renforcer l'autonomisation et l'indépendance économique des femmes :

- ▶ En avril 2017, la Commission a adopté, dans le cadre du socle européen des droits sociaux, une initiative visant une meilleure conciliation entre vie au travail et vie privée pour les parents et les personnes ayant des responsabilités familiales. L'initiative comprend un ensemble de mesures politiques et légales, y compris une proposition de directive pour moderniser la législation européenne concernant les congés pour événements familiaux et les formules souples de travail.
- ▶ Le 20 novembre 2017, la Commission a adopté le plan d'action 2017-2019 **afin de réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes**. Le plan d'action prévoit un ensemble vaste et cohérent de 20 mesures qui devront être instaurées au cours des deux prochaines années.



La VET Toolbox est le mécanisme d'assistance technique de l'UE destiné à soutenir les pays et institutions partenaires et à renforcer leur capacité à mettre en œuvre l'enseignement et la formation professionnels et les réformes du marché du travail qui améliorent la pertinence envers les besoins du marché du travail et l'employabilité pour tous.
<https://www.vettoolbox.eu/fr>
Crédit photo : ENABLE

2.2 Financement de l'autonomisation économique des femmes

La présente section décrit les versements d'aide publique au développement (APD) effectués par les membres du G7 et l'UE dans leurs efforts de mise en œuvre des engagements pris au Sommet d'Elmouy en 2015, précisément ceux visant « à soutenir nos partenaires dans les pays en développement et dans nos propres pays pour en finir avec les discriminations, le harcèlement sexuel, les violences faites aux femmes et aux filles et surmonter d'autres obstacles économiques, sociaux, culturels et juridiques à la participation des femmes à l'activité économique ». Pour faciliter le suivi des progrès réalisés par rapport aux engagements, le Groupe de travail sur la responsabilisation a défini deux indicateurs : le premier mesure l'appui du G7 et de l'UE aux initiatives qui soutiennent directement la participation des femmes aux activités économiques et le deuxième met l'accent sur le soutien offert aux femmes et aux filles pour éliminer la violence.

Pour évaluer les mesures de soutien économique à l'égalité des sexes, l'OCDE a recours au **marqueur de l'égalité hommes-femmes** du Comité d'aide au développement. Il s'agit d'un outil statistique qualitatif utilisé pour enregistrer les activités d'aide humanitaire ciblant l'égalité entre les sexes comme objectif principal ou significatif dans les secteurs de l'économie et de la production et favorisant certains secteurs comme l'éducation et la formationⁱⁱⁱ.

En 2015 et en 2016, les membres du G7 et l'UE ont consacré 28 % de leurs versements d'APD à des projets ou programmes fortement orientés en faveur de l'autonomisation économique des femmes. Se reporter au tableau 1.

Le deuxième indicateur porte sur le soutien offert aux femmes et aux filles aux fins de l'élimination de la violence^{iv}. En 2015 et en 2016, les membres du G7 et l'UE ont consacré plus de 529 millions de dollars américains à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Se reporter au tableau 2.

Le tableau présente, pour chaque donateur, les décaissements bruts en millions de dollars américains, destinés aux initiatives liées à la croissance économique et centrées sur la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le pourcentage du total de projets et programmes d'APD *examinés*. Les projets d'APD *examinés* représentent le pourcentage des fonds de chaque donateur centrés sur les femmes et les filles. Il a été obtenu en utilisant les données du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour déterminer la proportion d'APD orientée vers l'égalité entre les sexes et consacrée aux secteurs de l'économie et de la production. Les secteurs de l'économie et de la production évalués correspondent à ceux examinés par le Réseau Égalité des sexes du Comité d'aide au développement de l'OCDE dans sa communication de données (voir la Source des données ci-après). Les secteurs qui appuient et favorisent l'autonomisation économique des femmes comme ceux liés à l'éducation et à la formation sont également inclus.

ⁱⁱⁱ **Principal** (noté 2) signifie que l'égalité entre les sexes est l'objectif principal du projet ou du programme et est fondamental dans sa conception et les résultats attendus. Le projet ou le programme n'aurait pas été entrepris sans cet objectif. **Significatif** (noté 1) signifie que l'égalité entre les sexes est un objectif important et délibéré, mais n'est pas la principale raison d'entreprendre le projet ou le programme. **Non orienté** (noté 0) signifie que le projet ou le programme a été examiné à la lumière du marqueur de la promotion de l'égalité hommes-femmes, mais qu'il a finalement été reconnu comme ne ciblant pas cet objectif.

^{iv} Pour évaluer les versements d'APD au titre de cet indicateur, le CAD de l'OCDE a créé un code spécifique qui n'est entré en vigueur qu'en 2016. Pour 2015, les membres du G7 et de l'UE ont entrepris leur propre analyse des versements d'APD effectués à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Pour 2016, les évaluations ont été obtenues en combinant les déclarations volontaires et celles de l'OCDE. Bien qu'aucun effort n'ait été ménagé pour assurer l'uniformité des déclarations volontaires, il est possible que des différences existent entre les membres.

TABLEAU 1 : AIDE À L'APPUI DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES, 2015 ET 2016 (INDICATEUR 1)

2015			
Donateur	Principal*	Significatif**	Aide examinée, non orientée***
Canada	12,00	334,88	106,05
France	1,64	557,97	1 791,27
Allemagne	13,89	1 553,54	3 539,12
Italie	3,11	81,85	121,24
Japon	7,34	936,84	4 965,93
Royaume-Uni	93,29	900,73	1 355,75
États-Unis	162,12	881,84	1 991,68
Institutions de l'UE	35,62	694,92	2 128,83
Total (en millions \$US)	329,01	5 942,58	15 999,85
			28 %

2016			
Donateur	Principal*	Significatif**	Aide examinée, non orientée***
Canada	8,56	387,20	105,45
France	14,74	399,69	1 847,26
Allemagne	16,22	1 405,45	3 310,37
Italie	2,35	76,17	70,90
Japon	5,50	1 706,38	4 885,80
Royaume-Uni	61,24	1 192,99	1 172,57
États-Unis	412,05	989,62	1 579,22
Institutions de l'UE	56,33 ^v	1 249,56	7 373,13
Total (en millions \$US)	577,38	7 464,75	20 344,71
			28 %

Source des données : Base de données du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur les secteurs d'aide

Transport et entreposage (code-objet 210), Communications (code-objet 220), Énergie : production, distribution et efficacité (code-objet 230), Énergie : production, distribution et efficacité – général (code-objet 231), Production d'énergie, sources renouvelables (code-objet 232), Production d'énergie, sources non renouvelables (code-objet 233), Centrales hybrides (code-objet 234), Centrales nucléaires (code-objet 235), Chauffage, refroidissement et distribution d'énergie (code-objet 236), Banques et services financiers (code-objet 240), Entreprises et autres services (code-objet 250), Agriculture (code-objet 311), Sylviculture (code-objet 312), Pêche (code-objet 313), Industrie manufacturière (code-objet 321), Industries extractives (code-objet 322), Construction (code-objet 323), Politique commerciale et réglementations et ajustement lié au commerce (code-objet 331), Tourisme (code-objet 332), Développement et gestion urbaine (code-objet 43030), Développement rural (code-objet 43040), Éducation secondaire (code-objet 113), Éducation postsecondaire (code-objet 114), Éducation et formation médicales (code-objet 12181), Formation de personnel de santé (code-objet 12281), Éducation et formation en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement (code-objet 14081), Éducation et formation environnementale (code-objet 41081), Éducation et formation plurisectorielles (code-objet 43081).

^v Entre 2015 et 2016, il y a eu un léger changement dans la méthodologie de l'UE relative à la déclaration des transactions de la Banque européenne d'investissement (BEI) (agence exécutive 3) auprès de l'OCDE. En 2015, le marqueur de la promotion de l'égalité hommes-femmes des transactions de la BEI était signalé comme vide, signifiant non examiné, et en 2016, le même marqueur a été signalé avec la valeur 0, signifiant qu'il ne ciblait pas l'objectif.

* Principal signifie que l'égalité entre les sexes est l'objectif principal du projet ou du programme et est fondamental dans sa conception et les résultats attendus. Le projet ou le programme n'aurait pas été entrepris sans cet objectif.

** Signifie que l'égalité entre les sexes est un objectif important et délibéré, mais n'est pas la principale raison d'entreprendre le projet ou le programme.

*** Le total des projets examinés est le total des projets et programmes examinés à la lumière du marqueur de la promotion de l'égalité hommes-femmes, mais qui ont été finalement reconnus comme ne ciblant pas cet objectif.

TABLEAU 2 : AIDE CENTRÉE SUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES (INDICATEUR 2)

2015-2016		
Donateur	2015	2016
Canada	16,84	18,16
France	0,45	3,54
Allemagne	21,23	17,05
Italie ^{vi}	15,80	5,93
Japon ^{vii}	33,03	45,86
Royaume-Uni ^{viii}	44,63	62,61
États-Unis	98,4	108,7
Institutions de l'UE	20,02	17,21
Total (en millions \$US)	250,4	279,06

Pour établir les données de référence pour l'indicateur 2, les membres du G7 ont utilisé la méthodologie suivante :

a) Déclaration volontaire pour les projets visant la lutte contre la violence faite aux femmes, en 2015 et 2016; et

b) Déclaration volontaire jumelée au code-objet 15180 – Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles du Système de notification des pays créanciers – telle que communiquée au Comité d'aide au développement de l'OCDE pour l'année 2016.

^{vi} Conformément à la Loi n. 125 adoptée le 11-8-2014, l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) a été créée le 1er janvier 2016. Au cours de cette année, l'exécution des activités de programmation a été retardée en raison des nouveaux arrangements et mécanismes opérationnels qui devaient être mis en place conformément à la loi.

^{vii} En ce qui concerne les déclarations volontaires (les données de 2015 et une partie des données de 2016), le Japon s'appuie sur l'ensemble des décaissements en regard de l'APD pour les projets triés à partir de la liste des cas signalés dans le rapport sur l'état de mise en œuvre du rapport annuel du Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité.

^{viii} Le total n'inclut que les programmes visant principalement la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. Le Royaume-Uni compte aussi plus de 100 programmes contribuant de façon significative à la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles.



Formation numérique pour les jeunes filles/Ouganda.
Crédit photo : Digital Opportunity Trust (DOT)

CHAPITRE 3.

Les progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes : les initiatives du G7

APERÇU :

- ▶ Les progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes nécessitent une approche multidimensionnelle par cycle de vie, qui s'attaque aux obstacles et instaure un climat favorable à la réussite des femmes.
- ▶ Les investissements en santé, en éducation, en développement des capacités et dans les domaines de l'emploi et de l'entrepreneuriat à l'intention des femmes et des filles aident celles-ci à réaliser leur plein potentiel. Il s'agit également d'un investissement dans la croissance économique viable et inclusive et le bien-être des familles et des collectivités dans le monde entier.
- ▶ Améliorer l'accès aux secteurs de l'économie et de la production et combattre les obstacles culturels, sociaux et juridiques sont des éléments essentiels pour renforcer la participation des femmes aux activités économiques.
- ▶ Faire progresser la capacité d'agir des femmes augmente leur capacité de faire valoir leurs besoins, leurs aspirations et leur indépendance économique et leur donne les moyens de participer à la prise de décisions et d'influencer les politiques et les programmes qui les ont des incidences sur leur vie.

Les membres du G7 ont entrepris des initiatives dans sept domaines d'action essentiels au renforcement de l'autonomisation économique des femmes. Ces domaines font ressortir les mesures adoptées pour améliorer l'accès des femmes aux ressources de production et aux débouchés essentiels tout en s'attaquant aux principaux obstacles à leur pleine et égale participation aux activités économiques. L'accent est mis sur la voix et le leadership des femmes parce que leur participation à la vie politique débouche sur une plus grande autonomisation économique.

3.1 Améliorer l'accès des femmes aux secteurs économiques et productifs afin de favoriser leur autonomisation économique

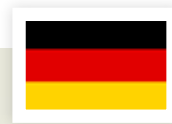
a. Marchés inclusifs, commerce et entrepreneuriat

Il est bien établi que l'amélioration de l'accès des femmes à des marchés inclusifs et aux chaînes d'approvisionnement mondiales apporte de grands avantages en matière d'autonomisation économique des femmes. La participation des femmes au marché du travail et à l'entrepreneuriat et leur capacité de maintenir et de faire croître leurs entreprises débouchent sur une accélération de la croissance économique et une égalité réelle pour les femmes. Afin d'accroître les possibilités commerciales et d'entrepreneuriat des femmes, il est nécessaire de leur donner un accès prioritaire aux services financiers et aux services d'aide au développement des entreprises.

Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de posséder leur propre entreprise dans le secteur formel¹³. Elles ne possèdent que de 30 % à 37 % des petites et moyennes entreprises dans les marchés émergents. Les études démontrent qu'en matière de crédit au financement, les femmes sont confrontées

à un déficit qui atteint près de 300 milliards de dollars américains, ce qui entrave leur capacité de se lancer dans des activités commerciales ou de les faire progresser. Les femmes entrepreneures sont également représentées de manière disproportionnée dans les secteurs à faible productivité et à croissance limitée, ce qui réduit leurs capacités d'accroître leurs opérations et leur revenu personnel. Par exemple, seulement 14 à 19 % des prêts de la Société financière internationale sont accordés à des petites et moyennes entreprises détenues par des femmes, même si des données probantes montrent que ces entreprises sont tout aussi performantes que celles dirigées par des hommes¹⁴. De plus, une étude réalisée dans 20 pays (dans cinq régions du monde) a démontré que les entreprises appartenant à des femmes ont moins tendance à participer au commerce international que celles détenues par des hommes¹⁵.

Le G7 reconnaît que les écarts en matière d'égalité des sexes dans de nombreux secteurs et industries entraînent des pertes économiques. Il a par conséquent fait de l'essor des échanges commerciaux une priorité en s'engageant à faire cadrer l'aide au commerce avec les besoins des pays en développement partenaires, en offrant une assistance technique et en renforçant les capacités commerciales. Le lien entre l'autonomisation économique des femmes et l'amélioration des débouchés commerciaux a été reconnu dans le Programme d'action¹⁶ d'Addis-Abeba et dans le Programme 2030¹⁷. Dans la déclaration du Sommet d'Ise-Shima en 2016, les dirigeants du G7 se sont aussi engagés à travailler de concert avec les parties prenantes concernées afin de promouvoir des investissements dans des infrastructures de qualité, des chaînes d'approvisionnement responsables et une plus grande transparence dans la mise en œuvre de ces projets et d'autres efforts¹⁸. Ces engagements contribuent aux travaux du G7 visant l'amélioration de la participation des femmes aux activités économiques.



Soutien aux femmes entrepreneures qui démarrent ou développent leur entreprise

Partout dans le monde, beaucoup moins de femmes que d'hommes possèdent une entreprise : seulement 30 % des petites et moyennes entreprises du secteur formel sont détenues et dirigées par des femmes. Dans les pays en développement, les femmes sont souvent confrontées à des obstacles juridiques, sociaux et financiers qui les empêchent de créer ou de faire croître une entreprise. Dans ces pays, 70 % des petites et moyennes entreprises détenues par des femmes dans le secteur formel sont rejetées par les institutions financières ou n'obtiennent pas les capitaux dont elles ont besoin.

L'Allemagne est très engagée dans le mouvement vers l'autonomisation économique des femmes. Ainsi, l'Allemagne et les États-Unis ont lancé conjointement l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures (We-Fi), qui a reçu l'aval du Sommet du G20 de Hambourg en 2017. Ancré à la Banque mondiale, le Fonds soutient les femmes entrepreneures du monde entier à démarrer et développer leur entreprise.

Les 14 donateurs fondateurs se sont engagés à consacrer plus de 340 millions de dollars américains à l'initiative We-Fi. Cinq d'entre eux sont des membres du G7 (Allemagne, États-Unis, Japon, Canada et Royaume-Uni) et ont promis de verser plus de la moitié du montant total. L'objectif de l'initiative est d'utiliser ce montant comme levier financier pour mobiliser plus de 1 milliard de dollars américains en financement complémentaire à celui des institutions financières internationales et au financement commercial.

We-Fi s'attache à surmonter les obstacles financiers et non financiers auxquels sont confrontées les femmes entrepreneures. Les mesures comprennent le renforcement des capacités, l'accès aux réseaux et au mentorat et l'amélioration du climat des affaires pour les petites et moyennes entreprises détenues ou dirigées par des femmes. L'accent est mis en particulier sur les femmes entrepreneures dans les pays fragiles ou touchés par des conflits. L'objectif de l'initiative est de fournir 50 % de tout le financement aux pays bénéficiaires de l'Association internationale du développement (IDA).



Femme dans un petit magasin au Ghana.
Crédit photo : Arne Hoel/Banque mondiale



En ce qui concerne le commerce international, l'UE a soutenu activement l'adoption de la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes en marge de la dernière Conférence ministérielle de l'OMC. La déclaration a recueilli l'appui de 118 membres et observateurs de l'OMC, y compris de nombreux pays en développement et même de pays peu développés. Il s'agit d'un véritable point de départ pour une prise de décisions éclairées visant à faire en sorte que le commerce profite à tous. De plus, la stratégie actualisée de l'Aide pour le commerce de l'UE reconnaît que l'égalité entre les sexes n'est pas seulement un droit de la personne fondamentale, mais également un facteur crucial pour assurer le développement économique. La stratégie instaure en outre l'exigence de mener une analyse comparative systématique entre les sexes pour tous les projets d'aide au commerce.

Eswatini Kitchen est un producteur d'aliments naturels gastronomiques (sauces épicées, confitures, miel et autre), engagé dans le commerce équitable en périphérie de Manzini, la capitale économique du Swaziland. L'entreprise a été créée en 1991 avec l'objectif d'employer des femmes défavorisées et de fournir un marché aux petits fermiers locaux et aux familles en milieu rural qui cueillent des fruits sauvages. Cette fabrique de denrées alimentaires est l'une des 49 entreprises agroalimentaires qui reçoivent des subventions en vertu du Marketing Investment Fund (MIF) doté d'un budget de 1 million d'euros. Le Fonds fait partie du projet de développement agricole du Swaziland (SADP), un programme de cinq ans établi en 2009 par le gouvernement du Swaziland avec l'aide de l'Union européenne et de la FAO. Grâce à sa nouvelle approche axée sur le marketing et le commerce, Eswatini Kitchen a reçu une subvention du MIF pour acheter un robot culinaire et deux mélangeurs, lui permettant d'accroître sa production et d'être plus concurrentielle. Cette aide de l'UE lui a été versée à condition qu'elle utilise les produits des petits fermiers de manière à aider ceux-ci à passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale.

Aujourd'hui, Eswatini Kitchen exporte ses sauces et ses confitures vers 15 destinations internationales en Europe, aux États-Unis, en Australie et au Japon, par l'entremise des réseaux de commerce équitable. Ses produits bénéficient d'un accès libre au marché de l'UE en vertu de l'Accord de partenariat économique entre l'UE et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). D'une petite entreprise artisanale de cinq femmes travaillant dans une seule cuisine et couvrant toutes les étapes du processus de production, Eswatini Kitchen est devenue une entreprise prospère de 50 employés, dont 90 % sont des femmes et 45 % d'entre elles des mères célibataires. Grâce à un revenu équitable et viable, les conditions de vie des travailleurs et de leurs familles (plus de 300 personnes) se sont grandement améliorées.



Lizzy Dlamini, triant la sauce chili Eswatini Swazi Kitchen transformée et étiquetée en vue de son emballage et de son transport depuis l'usine. Esidvokodvo, Manzini, Swaziland.
Crédit photo : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE



Les entrepreneurs jouent un rôle capital comme moteur de la croissance économique, grâce à la création d'emplois et aux innovations qui améliorent la vie des gens par l'introduction de solutions axées sur le marché. Les États-Unis soutiennent depuis longtemps la promotion de l'entrepreneuriat féminin au moyen de tout un éventail d'initiatives de développement visant à aider les femmes à accéder aux marchés, aux réseaux d'affaires et au financement.

Dans le cadre du programme sur le **leadership féminin dans les petites et moyennes entreprises (WLSME)**, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) appuie des mesures novatrices qui visent l'élimination des obstacles à la création et à la croissance des entreprises de milliers de femmes en Inde, au Pérou et au Kirghizistan. Les interventions portaient sur le renforcement des capacités, l'établissement de relations et d'un capital social, la promotion d'attitudes positives envers les femmes entrepreneures, le mentorat individuel et les groupes de travail de pairs. Des évaluations rigoureuses des effets ont aussi été menées dans le cadre du programme WLSME afin de mesurer l'efficacité des différentes approches. La constatation la plus importante a été la nécessité d'aborder la question des négociations au sein des ménages, même pour les femmes qui dirigent des entreprises en plein essor, leur succès ne se traduisant pas nécessairement par une plus grande capacité d'agir à la maison. USAID intègre maintenant les conclusions de l'étude du programme WLSME à la conception de ses nouveaux programmes, comme le mécanisme de subventions **Volunteers for International Security and Prosperity**, qui offrira du financement à des organisations qui font la promotion de l'entrepreneuriat féminin, conformément aux conclusions du programme WLSME.

Les États-Unis cherchent également à combler le fossé auquel font face les entreprises en démarrage en matière d'investissements en capital (le *pioneer gap*), qui touche les entreprises détenues par des femmes. Ces petites et moyennes entreprises ont des besoins financiers non comblés allant de 260 à 320 milliards de dollars par année, ce qui constitue le principal obstacle à leur croissance. L'initiative **PACE (Partnering to Accelerate Entrepreneurship)** collabore directement avec le secteur privé pour catalyser les investissements vers les entreprises en phase de démarrage. Le programme PACE a déjà créé des partenariats avec plus de 40 entreprises du secteur privé. De nouveaux partenariats visant l'autonomisation économique des femmes permettront de mobiliser des fonds publics et privés à l'intention des femmes entrepreneures.

Le **Sommet mondial de l'entrepreneuriat 2017 (GES)**, qui a eu lieu à Hyderabad en Inde, s'est déroulé sous le thème « Les femmes d'abord, la prospérité pour tous » et a rassemblé des entrepreneurs de 150 pays. Ivanka Trump, la conseillère du président, était à la tête de la délégation des États-Unis. Plus de 50 % des 1 500 participants étaient des femmes, une première dans l'histoire du sommet.



b. Études, acquisition de compétences et emploi

Des systèmes d'éducation et de formation de qualité et pertinents sont des facteurs importants pour assurer l'autonomisation économique des femmes, l'acquisition de compétences utiles sur le marché du travail et le renforcement des capacités d'adaptation au marché de l'emploi en mutation. L'investissement dans les programmes d'alphabétisation, dans un enseignement de base d'au moins 12 ans et dans des compétences tout au long de la vie sont des éléments fondamentaux pour y parvenir. La formation axée sur la demande, les compétences professionnelles, y compris celles liées à l'entrepreneuriat, ainsi que la formation en vue d'une future carrière sont particulièrement importantes pour assurer la réussite économique viable des femmes.

Les femmes représentent environ les deux tiers des 750 millions d'adultes analphabètes dans le monde¹⁹, ce qui crée un obstacle majeur à leur participation à l'économie formelle. De plus, les progrès réalisés sur le plan de la parité hommes-femmes dans l'accès à l'enseignement primaire et l'achèvement de ce cycle de scolarité ne se reflètent pas au niveau secondaire. Les filles à travers le monde sont souvent moins susceptibles que les garçons de terminer leurs études secondaires ou même de les entreprendre. Dans les pays touchés par un conflit, les filles sont deux fois et demie plus susceptibles d'être privées de scolarisation que les garçons²⁰. L'amélioration de l'accès des filles à une éducation de qualité et à la parité d'accès aussi bien en temps de paix qu'en temps de conflit doit commencer au niveau de l'enseignement préprimaire et se poursuivre tout au long de la scolarité et de la formation. L'alphabétisation des femmes et des filles leur permet de poursuivre leur formation et d'acquérir des aptitudes à l'emploi ou à l'entrepreneuriat.

La scolarisation des femmes leur donne les moyens de jouer un plus grand rôle économique dans leur famille et dans leur collectivité. L'investissement dans l'éducation civique constitue une étape essentielle dans l'élimination des obstacles à la participation des femmes aux activités économiques. Si elles élargissent leurs connaissances sur la justice, notamment sur leurs droits et leurs protections, les femmes peuvent

devenir les meilleures défenseurs de leurs intérêts. Si elles comprennent mieux leurs options en matière de soins de santé et qu'elles sont mieux informées sur l'amélioration de la nutrition et de la diversité alimentaire, elles sont plus en mesure d'améliorer leur propre santé.

Dans l'enseignement supérieur, les femmes restent sous-représentées dans la majorité des pays en développement et elles sont moins susceptibles que les hommes de s'inscrire à un programme de formation professionnelle et d'enseignement technique (FPET)²¹. Sans un accès à une éducation de qualité, aux programmes de FPET et à une formation professionnelle adaptée au marché du travail, les femmes et les filles ne disposent pas des connaissances, de l'information et du savoir-faire dont elles ont besoin pour réaliser leur plein potentiel et trouver un emploi décent et de qualité. L'éducation est le meilleur moyen de développer les compétences entrepreneuriales, une expertise essentielle. La formation appropriée devrait être accessible à tout âge au moyen de cours spécifiques et ne devrait pas être limitée aux cycles scolaires. Même les femmes instruites et compétentes n'ont souvent pas la possibilité de participer aux activités économiques formelles en raison du travail domestique non rémunéré qu'elles doivent accomplir, et nombre d'entre elles sont confrontées à de nombreuses restrictions visant les entreprises familiales informelles en raison des attitudes sociales.

Le G7 est résolu à promouvoir des politiques qui visent l'élimination des disparités fondées sur le genre et à réduire les stéréotypes sexuels et les préjugés à tous les niveaux d'éducation²².

Le G7 est déterminé à augmenter le nombre de femmes et de filles qui suivent une formation technique et professionnelle dans les pays en développement²³. Lors du Sommet d'Elmau en 2015, les dirigeants du G7 ont défini des principes sur l'entrepreneuriat féminin, notamment la lutte contre les stéréotypes sexistes et la mise au point de mesures spécifiques pour inciter les filles à s'inscrire à des études en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, et à les terminer²⁴.

Les engagements du G7 visant l'amélioration des conditions de travail et la formation continue augmenteront les occasions de favoriser l'embauche des femmes dans des secteurs à forte spécialisation et bien rémunérés, de leur assurer de meilleures perspectives de carrière et de s'attaquer à la représentation disproportionnée des femmes dans le secteur informel.

Les efforts du G7 ont permis de renforcer les engagements relatifs à l'éducation des filles dans des contextes fragiles en vue d'améliorer localement les possibilités d'éducation et les résultats de l'apprentissage des filles et des femmes réfugiées ou déplacées, à l'intérieur et à l'extérieur des camps²⁵.

FRANCE



Le programme de formation professionnelle pour l'emploi et la compétitivité au Sénégal

En partenariat avec la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD) accompagne le Sénégal dans sa réforme des dispositifs de formation professionnelle au moyen du programme de formation professionnelle pour l'emploi et la compétitivité du Sénégal, un projet de quatre ans (2015-2019) doté d'un budget de 55,85 millions d'euros, dont 12 millions proviennent de l'AFD. Ses objectifs sont les suivants :

1. améliorer l'offre de formation de qualité;
2. réformer le dispositif de financement de la formation professionnelle; et
3. renforcer la gestion de la formation professionnelle.

Plus concrètement, le programme encourage le réseautage des écoles, l'élaboration de modules de formation de courte durée et l'innovation visant à réduire l'écart entre le contenu des formations et les attentes des entreprises. La création d'un fonds spécial à l'intention des écoles, des entreprises et des étudiants permet d'accroître plus facilement les investissements. Enfin, le programme aide le ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et l'Artisanat (MFPPA) du Sénégal à renforcer ses compétences en matière de gestion et d'évaluation.

Une attention particulière est portée à la question de l'accès des femmes à la formation professionnelle. Au Sénégal, selon les statistiques du MFPPA, les femmes représentent 51 % des personnes inscrites à une formation professionnelle ou technique, mais elles sont surreprésentées dans les programmes de formation courts et dans les secteurs vulnérables comme la coiffure, les services d'alimentation et la couture (95 %). Le programme de formation professionnelle pour l'emploi et la compétitivité offre un appui particulier à la Cellule genre du Ministère dans ses efforts pour éliminer les stéréotypes sexuels dans le monde du travail et aider les femmes à réussir leur intégration dans les secteurs dans lesquels elles sont actuellement sous-représentées (machinerie agricole, ports et logistique, électricité). Le programme a déjà démontré son efficacité : la participation des jeunes à la formation technique a augmenté de 2,3 %, et 46 % des femmes formées ont trouvé un emploi ou sont devenues des travailleuses indépendantes.



Jeune femme dans une formation de technicienne automobile.

Crédit photo : John Hogg, Banque mondiale



Les occasions offertes par la formation professionnelle dans le marché du travail sont un important moyen pour les femmes d'atteindre une plus grande égalité avec les hommes. Plus la main-d'œuvre féminine est qualifiée, plus grands sont les choix des femmes sur le marché du travail et plus elles auront de chances d'obtenir un traitement équitable. Un système de formation professionnelle qui prend en considération les questions de genre ne devrait pas être axé uniquement sur l'emploi, mais devrait également inclure des éléments de renforcement du pouvoir et de la confiance, en phase avec l'approche par cycle de vie. Il devrait présenter divers modèles, élargir les perceptions des femmes et des filles concernant leurs propres aptitudes professionnelles et inclure le développement d'aptitudes non formelles pour soutenir la création de coopératives de femmes et d'emplois dans les petites, moyennes et microentreprises informelles.

Au Malawi, le programme STEP (formation technique et compétences) financé par l'UE (Fonds européen de développement) encourage un accès équitable et adapté selon le genre aux programmes de formation professionnelle et favorise le maintien des étudiantes dans ces programmes. À cette fin, il élabore de nouveaux mécanismes d'orientation et de conseil visant particulièrement les étudiantes afin d'augmenter leurs connaissances des options disponibles. L'objectif est d'accroître le nombre de femmes dans les programmes de formation professionnelle et dans ceux où la majorité des étudiants sont des hommes. Des groupes de soutien qui peuvent porter une attention soutenue aux éléments essentiels pour maintenir les filles dans les programmes de formation ont été mis en place. En matière de formation dans le secteur informel, une attention particulière est accordée au recrutement de femmes dans toutes sortes de programmes de formation professionnelle.



CARE International s'efforce de créer des conditions de travail plus équitables entre les hommes et les femmes dans l'industrie de la construction au Cambodge en sensibilisant les femmes à leurs droits.

Crédit photo : CARE/Charles Fox



Le Canada appuie les efforts de l'Institut africain des sciences mathématiques (AIMS) afin de développer et de renforcer l'économie du savoir dans les pays de l'Afrique francophone en misant sur une initiative industrielle de l'AIMS déjà en place et un programme de Master coopératif pour soutenir l'intégration et la mobilisation des scientifiques, femmes et hommes, dans l'industrie et l'entrepreneuriat. Ce projet renforce la capacité de l'AIMS Sénégal d'offrir des compétences pour l'emploi grâce à des placements professionnels fondés sur la demande dans les secteurs des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) en mettant l'accent sur l'intégration des femmes scientifiques et en consolidant des liens durables avec le secteur privé au Sénégal et dans d'autres pays de la Francophonie. Le programme Compétences pour l'emploi contribue plus particulièrement à l'autonomisation économique des femmes de la façon suivante :

1. Favoriser la réussite des femmes propriétaires d'entreprise à l'échelle locale :

Le projet contribue à l'autonomisation économique des femmes en garantissant des stages en milieu de travail aux étudiants de l'AIMS dans des entreprises locales appartenant à des femmes et ayant besoin d'un soutien additionnel pour assurer leur viabilité et leur croissance. L'objectif est de permettre aux étudiants de l'AIMS d'utiliser leurs connaissances en mathématiques appliquées pour trouver des solutions aux problèmes opérationnels d'entreprises appartenant à des femmes et aider ces entreprises à accroître leurs économies et leurs gains d'efficacité. De plus, s'il y a un intérêt, l'AIMS favorisera l'accès à des cours en ligne sur les aptitudes à l'emploi et en affaires à l'intention des propriétaires d'entreprises dirigées par des femmes et de leur personnel.

2. Accroître la participation des femmes à l'enseignement supérieur dans les domaines des STIM :

L'AIMS recrute des femmes pour participer au programme coopératif afin d'assurer un pourcentage plus élevé de transition réussie vers l'emploi. De plus, les étudiantes reçoivent une formation préparatoire à l'emploi par un apprentissage sur place (Post-AIMS Business Certificate, PABC) et aussi un apprentissage en ligne (Cours en ligne ouvert à tous – MOOC – et modules en ligne de PABC).

3. Promouvoir une plus grande sensibilité aux questions de genre et d'intégration des femmes parmi les employeurs :

Le programme Compétences pour l'emploi permet d'identifier partout en Afrique des partenaires de l'industrie et de travailler avec eux afin d'offrir des stages en milieu de travail aux étudiants de l'AIMS. Durant le processus de recrutement de ses partenaires industriels, l'AIMS promeut une formation sur des milieux de travail inclusifs et sensibles aux questions d'égalité entre les sexes, et exige de ses partenaires qu'ils veillent à ce que tous les étudiants, particulièrement les étudiantes, se voient offrir un travail valable et soient traités avec respect et professionnalisme, ce qui les positionne comme des employeurs plus attrayants. S'il existe un intérêt pour un soutien accru, l'AIMS collabore avec les partenaires du programme coopératif afin de les aider à revoir leurs politiques et procédures pour qu'elles soient davantage inclusives et prennent en considération les questions d'égalité des sexes.



Veiller à ce que l'origan séché réponde à des normes d'exportation élevées est un élément essentiel pour assurer des revenus aux petits producteurs en Bolivie, y compris les parents de certaines des jeunes femmes travaillant dans le laboratoire; faciliter l'accès des femmes à la formation technique est une étape clé pour leur intégration dans l'économie officielle et leur autonomisation économique.

Crédit photo : SOCODEVI

c. Accès accru au financement et aux ressources numériques

L'inclusion financière et l'accès aux ressources numériques peuvent réduire la pauvreté, améliorer la résilience économique et stimuler une croissance et un développement inclusifs. Si les femmes disposent d'outils financiers efficaces et abordables – y compris des outils numériques – elles peuvent épargner et emprunter, faire et recevoir des paiements, gérer des ressources, investir dans l'éducation, démarrer une entreprise, gérer les risques et atténuer l'impact des chocs financiers avec une plus grande efficacité²⁶. En matière d'activité entrepreneuriale, un meilleur accès au crédit permet aux femmes d'être plus productives et de faire croître leur entreprise. L'amélioration de l'accès aux ressources et de la maîtrise de ces ressources donne aux femmes les moyens de garder le contrôle de leurs revenus, d'éviter que des partenaires ne détournent des fonds pour leur propre profit et d'améliorer leur pouvoir de négociation au sein du ménage²⁷. Le contrôle accru de leurs finances donne aux femmes l'autonomie nécessaire pour prendre des décisions éclairées au sujet de l'éducation et de la santé des enfants, et leur permet d'améliorer la sécurité alimentaire de leur famille²⁸.

De nombreux facteurs entravent l'accès des femmes au financement, notamment des lois discriminatoires, l'absence de documents d'identité officiels, l'absence de garanties et d'antécédents de crédit, la faible littératie financière, l'absence de réseaux de soutien et la distance par rapport aux institutions financières. Beaucoup de femmes et de filles dans le monde ne détiennent pas la propriété d'actifs légalement reconnus et n'ont souvent pas accès à un compte bancaire²⁹. La technologie numérique peut permettre de contourner certains des obstacles entravant l'accès des femmes aux ressources bancaires traditionnelles. Combinées à des compétences en création d'entreprises, comme des stratégies de marketing et de saines pratiques comptables, les connaissances

financières numériques peuvent représenter un outil particulièrement puissant à l'appui du développement des entreprises appartenant à des femmes. Tout indique que les services financiers numériques qui intègrent enseignement et formation, comme les associations de prêts et les groupes du programme Épargne pour le changement, peuvent permettre aux femmes d'accroître leur épargne et leur capacité à rembourser des prêts plus importants³⁰.

Le renforcement de l'inclusion numérique peut jouer un rôle important dans la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Cela passe d'abord par une évaluation des besoins et par la promotion des femmes en tant qu'utilisatrices et conceptrices de technologies pour faire en sorte que la transformation numérique mène à une croissance inclusive. La mise en place de mesures incitatives pour encourager l'adoption de la technologie numérique, par exemple promouvoir les paiements électroniques entre l'État et les citoyens en ce qui a trait, notamment, aux paiements d'impôt et aux prestations de soutien du revenu, est un autre mécanisme clé pour aider à accroître l'utilisation des outils numériques. Toutefois, les avantages liés à l'inclusion numérique peuvent être sapés par la perpétuation de nouvelles formes de violence, de sévices et de harcèlement. La violence et le harcèlement sexuels et fondés sur le genre, et les menaces de violence dans l'environnement numérique présentent des risques pour la sécurité et le bien-être des personnes qui en sont la cible. Ces phénomènes peuvent mener à l'autocensure et à la désertion des espaces numériques à un moment où ces espaces font de plus en plus partie intégrante de la vie quotidienne. Les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par cette forme de violence, de sévices et de harcèlement. En outre, des risques comme ceux associés à la cybersécurité et à la protection de la vie privée et des renseignements personnels doivent être pris en compte.

L'inclusion financière des femmes exige la mise en place d'un système financier inclusif et d'un cadre réglementaire axé sur les besoins des femmes et sur les obstacles particuliers auxquels elles font face³¹. L'autonomisation économique des femmes est liée à un meilleur accès au système financier formel, qui peut, à son tour, contribuer à accroître les taux de propriété d'actifs chez les femmes³². Il est possible de s'assurer que les besoins des femmes sont plus systématiquement intégrés dans l'élaboration des politiques sur l'inclusion financière. L'accès aux produits d'assurance, un pilier essentiel de l'inclusion financière, peut réduire les vulnérabilités liées aux catastrophes naturelles, au vol ou aux urgences sanitaires, qui, bien souvent, touchent les femmes de façon disproportionnée³³. Le fait de pouvoir compter sur un régime d'assurance pour gérer les risques et améliorer la résilience financière est particulièrement avantageux pour les femmes qui travaillent dans le secteur agricole, où il a été démontré que l'assurance permettait d'augmenter le rendement moyen, d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire les chocs sur le revenu³⁴. Dans les collectivités où les solutions classiques d'assurance sont peu pratiques, les programmes de microassurance se sont révélés être un moyen efficace d'offrir des services financiers aux populations qui, autrement, n'y auraient pas accès.

En périodes de catastrophes naturelles, l'accès à une protection contre les risques qui y sont associés peut également améliorer la résilience des collectivités et l'autonomisation économique des femmes en offrant un accès rapide à des ressources financières permettant de rétablir les moyens de subsistance et de reconstruire l'infrastructure. Le soutien des efforts déployés par les pays vulnérables pour gérer le risque de catastrophe naturelle et consolider la résilience est une priorité du G7. Ces préoccupations se reflètent dans l'engagement pris par les dirigeants du G7 à Elmau en 2015 d'appuyer la mise au point de systèmes d'alerte précoce et d'accroître le « nombre de personnes dans les pays en développement les plus vulnérables qui ont accès directement ou indirectement à une assurance contre les effets néfastes du changement climatique »³⁵.

Les institutions financières internationales reconnaissent l'importance d'améliorer la participation des femmes à l'activité économique par le renforcement de leur inclusion financière et numérique. Il est de toute première importance d'accroître l'accès des femmes aux produits et aux services financiers numériques afin de renforcer leur autonomie et leur croissance économiques³⁶.

BETA : un compte d'épargne à la portée des femmes au Nigéria

Le marché de Balogun, à Lagos, au Nigéria, est un pôle d'activités commerciales dynamique qui attire les acheteurs et les gens d'affaires de partout en Afrique occidentale. Les femmes qui y travaillent sont aux prises avec bon nombre des mêmes défis que les autres travailleuses partout dans le monde, qui doivent jongler avec les responsabilités familiales et la gestion d'une petite entreprise.

Christiena Anya vend des tomates en conserve et des assaisonnements que les Nigériens utilisent pour préparer la soupe et le riz *jollof*. Six jours par semaine, elle met plus de 2 heures pour se rendre au marché, où elle travaille des quarts de 12 heures avant d'entreprendre le long voyage de retour à la maison pour s'occuper de ses enfants. Elle n'a pas le temps de passer à la banque, bien qu'elle ait besoin d'un endroit sûr où garder son argent pour faire croître son entreprise, soutenir sa famille et améliorer sa résilience.

Pour aider des femmes comme Christiena à acquérir leur autonomie financière, le programme Financial Sector Deepening Africa (FSD Africa), financé par le gouvernement britannique, s'est associé à la Women's World Banking, un organisme mondial sans but lucratif, afin de concevoir des produits et des services financiers innovateurs destinés à plus de 1 million de personnes au Nigéria et en Tanzanie.

Les partenaires au Nigéria travaillent avec la banque nigérienne Diamond Bank à l'élaboration du programme BETA (qui signifie « bon »), qui intègre un vaste éventail de produits et de services financiers spécialement conçus pour les femmes, dont l'éducation financière, les comptes d'épargne à court et à long terme et le crédit. Un de ces produits est le compte d'épargne BETA. Des agents surnommés les *Beta Friends* se rendent au marché pour rencontrer les femmes à leur échoppe et leur permettre d'effectuer des opérations bancaires et d'ouvrir des comptes qui ne sont assortis d'aucuns frais et d'aucune obligation de solde minimal, sur une plateforme numérique. Les femmes reçoivent sur leur téléphone cellulaire une confirmation instantanée des opérations effectuées. Ainsi, Christiena est en mesure de déposer son argent chaque jour lors de la visite de l'ami *beta*, sans devoir quitter son échoppe et sans s'exposer au vol en parcourant de longues distances avec de l'argent en espèces.

À ce jour, le programme BETA a bénéficié à près de 200 000 femmes qui étaient sans compte bancaire – ou dont les avoirs étaient insuffisants pour en détenir un – au Nigéria. Quant à l'ensemble du programme, il a appuyé plus de 500 000 femmes en leur donnant accès à des services financiers adaptés à leur situation.



Christiena Anya, propriétaire d'une petite entreprise, vend ses produits au marché de Balogun, au Nigeria.
Crédit photo : Banque mondiale des femmes



Le défi **WomenConnect Challenge**, une initiative de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), propose des solutions visant à accélérer les efforts déployés pour combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes et donner aux femmes et aux filles les moyens d'accéder à la technologie numérique et de l'utiliser pour améliorer leurs conditions de vie sur les plans économique, social et physique.

La technologie constitue une artère vitale de transmission d'information et de possibilités, notamment en matière de soins de santé, d'éducation et de participation citoyenne. Elle offre aux entrepreneurs des possibilités spécifiques, notamment l'accès au financement et aux marchés. Pourtant, au moment même où la technologie numérique multiplie les possibilités et a des incidences partout dans le monde, les femmes sont laissées pour compte.

Aujourd'hui, 1,7 milliard de femmes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ne possèdent toujours pas de téléphone cellulaire, et l'écart entre la façon dont les hommes et les femmes utilisent Internet n'a pas cessé de se creuser au cours des trois dernières années. Ce fossé numérique vient aggraver les écarts socioéconomiques déjà existants entre les hommes et les femmes, notamment le sentiment qu'ont les femmes de n'avoir aucune capacité d'agir sur leurs moyens de subsistance et leurs finances. Même si de plus en plus d'adultes ont accès à des comptes bancaires officiels depuis 2011 (en grande partie en raison de la portée des téléphones cellulaires), les données du Global Findex de 2017 montrent qu'à l'échelle mondiale, le fossé entre les sexes s'est maintenu à 7 %, sans aucune amélioration. L'élimination de cet écart et d'autres écarts sexospécifiques entraînerait une augmentation de 11 % du PIB mondial d'ici 2025³⁷.

L'autonomisation des femmes est au cœur même des efforts de développement des États-Unis. Comme l'a souligné l'administrateur de USAID, Mark Green, lors du Sommet mondial de l'entrepreneuriat de 2017, « notre avenir dépend de notre capacité à faire en sorte que les femmes aient les outils et les possibilités dont elles ont besoin et grâce auxquels elles auront – et nous aurons – une véritable chance de prospérer ». [Traduction]

WomenConnect contribuera à combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes. Lancé en mars 2018, le programme lance un appel ouvert aux propositions de solutions mondiales visant à changer la donne en matière d'accès et d'utilisation de la technologie par les femmes et les filles. USAID testera des projets pilotes prometteurs et appuiera leur élaboration au moyen d'assistance technique et de financement. Les solutions qui se seront révélées les plus prometteuses à l'étape 1 recevront un financement pour être déployées à plus grande échelle à l'étape 2.



d. Agriculture durable et gestion des ressources naturelles

L'agriculture est un important moteur de croissance et de réduction de la pauvreté, et les femmes apportent des contributions essentielles par leur utilisation et leur gestion des terres et des autres ressources naturelles dont elles sont tributaires pour répondre aux besoins en nourriture, en eau et en énergie de leur famille et de leur collectivité. Cependant, l'inégalité résulte souvent de l'accès limité des femmes aux droits fonciers, aux ressources de production et aux marchés; du fardeau disproportionné du travail non rémunéré, et de leur marginalisation dans les processus de décision dans le secteur agricole³⁸. Bien que les femmes accomplissent une grande partie du travail productif de la terre, leur contribution demeure largement méconnue, et dans 39 % des pays en développement, elles sont plus susceptibles que les hommes de souffrir d'insécurité alimentaire.

À ces défis s'ajoute la discrimination dont les femmes sont victimes dans des secteurs comme l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. Dans les pays en développement, les femmes ne sont souvent pas en mesure de posséder des terres ou d'autres ressources productives, ou d'en hériter, et leurs possibilités de mettre à profit les technologies sont moindres. Par exemple, dans de nombreux pays en développement, les femmes possèdent aussi peu que 10 % des terres³⁹. Comparativement aux hommes, elles sont plus susceptibles d'exploiter de petites fermes (souvent sur des terres marginales), de gagner moins d'argent, d'avoir une charge de travail globalement plus lourde et d'avoir des droits de propriété plus restreints – ou inexistant⁴⁰. Souvent, les femmes n'ont pas de pouvoir d'action et de décision dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles; elles touchent souvent un salaire inférieur ou font des profits moindres et ont un accès inégal aux marchés où vendre leurs produits. En outre, on estime que l'amélioration de l'accès des agricultrices aux ressources permettrait de réduire de 100 à 150 millions le nombre de victimes de la faim (ou jusqu'à 17 % de leur nombre total actuel)⁴¹.

Les ménages à faible revenu dirigés par des femmes sont plus susceptibles de fournir à leurs enfants une alimentation plus nutritive que les ménages dirigés par des hommes⁴². Les femmes en âge de procréer sont particulièrement vulnérables sur le plan nutritionnel en raison des exigences physiologiques de la grossesse et de l'allaitement – exigences qui n'ont pas donné lieu à la mise en place de suffisamment de programmes pour améliorer la qualité du régime alimentaire et de la nutrition des femmes⁴³. De plus, une femme enceinte sous-alimentée donnera naissance à un enfant sous-alimenté; c'est pourquoi le fait de mettre l'accent sur la nutrition contribuera à rompre le cycle de la malnutrition et de la pauvreté. L'adoption d'une approche qui met l'accent sur la sécurité alimentaire et la nutrition fournit un point d'entrée pour aborder les questions touchant l'égalité entre les sexes, telles que les structures de pouvoir dans les ménages et la distribution et le contrôle des ressources alimentaires, notamment en ce qui concerne les aliments riches en nutriments. L'autonomisation des femmes peut donc avoir un effet multiplicateur sur la prise de décisions au sein des ménages et des collectivités, puisque les femmes jouent un rôle de premier plan dans les choix alimentaires, la préparation des aliments et d'autres aspects déterminants de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Il existe un lien entre la malnutrition et une moindre productivité du travail, un faible niveau de scolarité et des coûts accrus des services de santé⁴⁴. Combinés à divers autres obstacles, ces facteurs limitent la capacité de productivité économique des femmes sous-alimentées, qui ont du mal à générer des revenus et à subvenir aux besoins de leur famille. En outre, la prévalence de la malnutrition infantile est directement liée à la situation socioéconomique des femmes. La malnutrition coûte aux pays pauvres entre 2 et 11 % en PIB annuel, ce qui représente plusieurs milliards de dollars de perte de PIB chaque année⁴⁵.

La lutte contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et le manque de diversité alimentaire sont des enjeux prioritaires du G7. Les engagements pris par le G7 en 2015 et en 2016 de promouvoir et soutenir une agriculture durable et de chaînes de valeur alimentaires écologiquement viables incluent notamment l'autonomisation des femmes, des petits exploitants et des exploitants familiaux. Les membres du G7 ont également reconnu l'importance de créer des chaînes d'approvisionnement transparentes et responsables⁴⁶.

Dans le secteur de l'extraction des ressources, les femmes sont largement exclues des possibilités de production en raison de l'effet discriminatoire des normes sociales fondées sur le genre qui régissent les ménages et les collectivités, ainsi qu'en raison de leur participation minimale à la chaîne de valeur, de leur manque d'accès aux ressources et aux marchés et de leur faible voix politique⁴⁷. Par conséquent, les avantages qui découlent de l'industrie extractive reviennent généralement aux hommes, principalement sous forme d'emplois et de rémunération. Les coûts, notamment les perturbations familiales et sociales ainsi que la dégradation de l'environnement, retombent en grande partie sur les femmes⁴⁸.

Dans les États fragiles et touchés par des conflits, le renforcement de l'autonomisation économique des femmes est particulièrement important au sein des

collectivités fortement tributaires de l'agriculture et des ressources naturelles. Donner aux femmes les moyens de gérer les ressources naturelles est un élément essentiel pour assurer la sécurité et la résilience des ressources tant en périodes de conflit que pendant la phase de rétablissement après conflit. L'accès des femmes aux ressources naturelles, notamment les terres, l'eau, les forêts, l'énergie et les minéraux, et leur contrôle de ces ressources peuvent contribuer à la paix à long terme dans les pays touchés par un conflit⁴⁹.

Aider les femmes à accéder aux ressources techniques et productives pourrait accroître le revenu des ménages, augmenter la quantité d'aliments nutritifs disponibles et abordables et permettre à 100 millions, voire 150 millions, de personnes de briser les chaînes de la faim⁵⁰. L'autonomisation économique des femmes en agriculture et en gestion des ressources naturelles nécessite, pour se concrétiser, l'accès à des ressources essentielles comme les services-conseils de vulgarisation, les droits fonciers, le capital agricole, les ressources financières, l'information à jour sur les marchés et l'accès direct aux marchés. Ces ressources essentielles doivent aller de pair avec l'accès à des infrastructures physiques et sociales, à des services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées qui sont accessibles et abordables, et avec l'abolition des normes et attitudes sociales restrictives.



En phase avec les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD 5/ODD 2), l'AICS finance un projet régional intitulé Renforcer l'intégration de la dimension du genre dans le développement rural durable et la sécurité alimentaire – GEMAISA 2, mis en œuvre par l'Institut du CIHEAM à Bari. Le projet vise à mettre en valeur le rôle des femmes dans les régions rurales de six pays (Égypte, Maroc, Liban, Tunisie, Palestine et Jordanie) dans le but d'encourager l'intégration de la dimension du genre dans le renforcement des capacités des institutions partenaires.

La première phase (2015-2016) du projet, déployée en Égypte, au Liban et en Tunisie, a obtenu des résultats remarquables au chapitre de l'amélioration des conditions sociales et économiques des femmes en milieu rural. Cette première phase misait sur la formation professionnelle, la fourniture de matériel adapté aux besoins, une formation axée sur la sensibilisation aux droits des femmes, l'accès à l'information sur les ressources locales disponibles, la création de réseaux locaux et la mise en œuvre d'activités économiques selon une approche axée sur la chaîne de valeur.

Le projet GEMAISA 2 est conçu pour tirer parti des réalisations antérieures. Ses objectifs sont les suivants : générer des connaissances, des données, des outils, des recherches et des pratiques expérimentales qui autonomisent les femmes en milieu rural; associer le dialogue sur les politiques aux institutions de développement rural; fournir une assistance technique aux échelles locale et centrale, et soutenir la capacité d'agir des femmes pour l'intégration de leurs droits. Son principal objectif est de créer un nouveau modèle d'autonomisation multidimensionnelle des femmes rurales afin de promouvoir leur accès à la terre, aux intrants agricoles, aux revenus, aux marchés, à des conditions de travail décentes et à la protection sociale.

Cette approche multidimensionnelle de l'autonomisation tient compte des multiples facettes de la vie des femmes en milieu rural. Elle favorise la création de liens entre les sphères publique et privée de leur vie, du fait de leur incidence directe sur la division des tâches au sein des ménages ainsi que sur la répartition des rôles sociaux entre les hommes et les femmes dans les régions rurales. Cette approche multidimensionnelle fusionne la sensibilisation aux droits des femmes et l'émancipation politique avec l'autonomisation économique. Dans cette perspective, le projet cerne et aborde certaines chaînes de valeur dans lesquelles les femmes interviennent déjà, afin de renforcer leur présence sur les diverses voies du développement socioéconomique durable et de leur permettre de jouer un rôle actif dans l'économie et la société.



Égypte, Liban et Tunisie, 2016 –
Clôture de l'initiative Gemaisa.

Crédit photo : Société italienne de développement – AICS



Initiative pour la promotion du projet *Grace of the Sea* dans les villages côtiers de Vanuatu (phase 3)

Le projet *Grace of the Sea*, déployé depuis 2006 dans les villages côtiers de Vanuatu, appuie les activités liées à la gestion des ressources traditionnellement exploitées par les collectivités côtières. Il vise également à développer les moyens de subsistance des collectivités de manière à assurer la durabilité de la gestion des ressources.

La collecte de coquillages sur les récifs côtiers de Vanuatu est principalement effectuée par les femmes. Reconnaisant la grande habileté des femmes de Vanuatu dans les techniques d'artisanat du coquillage et l'importance d'une utilisation durable des ressources conchylicoles, des groupes d'artisanes ont été mis sur pied dans les collectivités pour les activités liées au projet. Le travail artisanal convient très bien aux femmes, chacune pouvant planifier son travail de façon autonome, en équilibre avec ses tâches domestiques. Les femmes ont rapidement commencé à créer des modèles originaux rehaussés de touches traditionnelles. Elles utilisent les coquillages plutôt que les mollusques vivants pour fabriquer des objets d'artisanat qu'elles vendent elles-mêmes aux touristes des bateaux de croisière contre de l'argent comptant. Ceci a non seulement permis d'améliorer les moyens de subsistance, mais a aussi entraîné une plus grande sensibilisation à la gestion des ressources. Les femmes ont également contribué à la promotion de l'industrie touristique en fabriquant des souvenirs « Fabriqués à Vanuatu ».

Un autre résultat remarquable est la création de nouvelles possibilités pour ces femmes qui vivent dans une société centrée sur les hommes. Dans ces régions, il est rare que les femmes participent aux activités économiques; la plupart d'entre elles se consacrent uniquement au travail domestique. Les groupes de femmes ne font pas que fabriquer et vendre des objets d'artisanat, en coquillages ou autres. Elles exploitent également une petite taverne de poisson où elles servent des spécialités locales aux touristes. La démonstration de leur capacité de générer des revenus a rehaussé leur statut social dans la collectivité. D'ailleurs, les groupes de femmes sont officiellement représentés au Comité de gestion des ressources de la communauté et ils participent au processus décisionnel communautaire. La création de telles possibilités a généré des sources de revenus pour les membres du groupe et renforcé le statut social des femmes.

À l'heure actuelle, le nombre de membres des groupes de femmes continue d'augmenter et des activités indépendantes voient le jour et se développent jour après jour. Certaines des femmes les plus influentes du groupe enseignent aux femmes d'autres îles la technique de fabrication d'objets en coquillage, dans le cadre du programme de formation professionnelle du pays.



Des femmes fabriquent avec enthousiasme de l'artisanat à base de coquillages. Les revenus tirés des activités des femmes soutiennent et enrichissent leur vie. Île d'Uripiv, Malekula, au Vanuatu.
Credit photo : Takuma TAKAYAMA



Meilleures opportunités rurales pour les femmes (GROW) au Ghana

Dans le nord du Ghana, le Canada appuie le projet GROW (Meilleures opportunités rurales pour les femmes) mis en œuvre par l'organisme Mennonite Economic Development Associates (MEDA). Ce projet vise à faire en sorte que plus de 20 000 familles consomment des aliments nutritifs tout au long de l'année. Le projet GROW encourage les agricultrices à accroître leur production agricole, à renforcer leurs liens avec les marchés, à diversifier leurs cultures vivrières et à améliorer leurs pratiques de nutrition. Dans le cadre de ce projet, la Direction des femmes dans le développement agricole (WIAD) et le ministère de la Santé du Ghana travaillent à dispenser de la formation sur l'alimentation adaptée et à promouvoir la consommation de soja pour améliorer la situation nutritionnelle des ménages. Le projet GROW s'articule autour de trois grands volets :

1. Aider les petites exploitantes agricoles à augmenter et à diversifier la production de cultures vivrières afin d'accroître la quantité de denrées alimentaires offertes à la famille tout au long de l'année;
2. Aider les femmes à vendre leurs produits, en particulier le soja, sur des marchés à valeur élevée afin d'en tirer un revenu suffisant pour suppléer aux carences de leur production; et
3. Aider les familles à améliorer leur régime alimentaire en diffusant de l'information sur les besoins nutritionnels à toutes les étapes de la vie et en leur montrant les combinaisons d'aliments qui permettent d'accroître les micronutriments.

En 2017-2018, le projet GROW a fourni un soutien à 21 500 femmes, contribuant ainsi à la récolte de 14 632 tonnes métriques de soja (comparativement à 94 tonnes métriques en 2013). Depuis le début du projet en 2012, les agricultrices ont enregistré une augmentation de 60 % de leur niveau de revenu en raison de la valeur ajoutée de la culture du soja. Cette augmentation leur a permis de couvrir des dépenses essentielles comme les frais de scolarité de leurs enfants ainsi que les factures médicales et les frais de nourriture de leur famille. Elle leur a également permis de participer plus activement à la prise de décisions au sein du ménage. Les agricultrices bénéficiaires du projet GROW parlent d'un changement transformateur grâce auquel elles ont un accès accru à des services de vulgarisation en agriculture, à des semences améliorées, à du crédit de l'Association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) et à des services leur permettant de tirer parti des occasions à valeur ajoutée que présente le soja.



Felicia est bénéficiaire du projet YouLead. Elle a reçu une formation sur la manière d'exploiter une ferme avicole de façon rentable. L'entreprise de volaille de Felicia a connu une croissance considérable au cours de la dernière année, passant de 20 à 1 100 volailles.
Credit photo : Cuso International

3.2 Surmonter les obstacles culturels, sociaux et juridiques pour renforcer la participation des femmes aux activités économiques

a. S'attaquer aux normes, politiques et lois discriminatoires fondées sur le sexe

L'autonomisation économique des femmes exige des efforts concertés pour éliminer les normes, les politiques et les lois discriminatoires et préjudiciables qui entravent la participation des femmes à l'économie. De nombreuses restrictions à cette participation ont été supprimées ces dernières années. Ce changement a été facilité par les engagements internationaux et les engagements du G7, l'accès accru à l'information, la participation des femmes à des postes de décision clés et la suppression des barrières juridiques à l'égalité des droits économiques des femmes⁵¹. On trouve des exemples des progrès accomplis dans les pays qui appuient les droits économiques des femmes au moyen de mesures législatives qui autorisent le congé de maternité et le congé parental, ainsi qu'à l'aide d'autres politiques et stratégies législatives visant à abolir les obstacles à l'autonomisation économique des femmes⁵².

Malgré ces réalisations, des normes sociales largement répandues selon lesquelles le travail non rémunéré est considéré comme appartenant aux femmes et aux filles renforcent le double fardeau du travail et de la famille pour de nombreuses femmes et minent les efforts de développement visant à accroître la participation des femmes à la main-d'œuvre formelle. À l'échelle mondiale, les femmes assument une part disproportionnée des responsabilités familiales, qu'il s'agisse de l'éducation des enfants, de la prestation de soins ou d'autres responsabilités domestiques, et ce, quel que soit leur statut professionnel, leur revenu ou leur niveau d'études⁵³. Les femmes sont souvent censées être celles qui sont responsables des soins, de l'éducation et du soutien des membres du ménage. Cela signifie cuisiner, nettoyer, faire la lessive, nourrir, prendre soin des enfants, des malades et des personnes âgées. Dans de nombreux pays, on s'attend également à ce que les femmes choisissent de quitter leur emploi dès qu'elles ont des enfants.

Dans certains cas, malgré la hausse du niveau de scolarité, l'augmentation de l'âge médian au premier mariage, le recul des taux de fécondité et la multiplication des débouchés dans le secteur privé, les femmes trouvent difficile de concilier leur travail rémunéré dans le secteur privé et leurs responsabilités familiales⁵⁴. À l'inverse, lorsque la participation des femmes au travail non rémunéré est plus faible, leur participation à la population active est plus élevée. La réduction du temps consacré au travail non rémunéré est également liée à l'amélioration des investissements dans l'infrastructure.

Conformément à l'engagement, pris à Elmau en 2015, de promouvoir l'autonomisation des femmes, les dirigeants du G7 sont résolus à abolir les obstacles, notamment la discrimination à l'égard des femmes dans les pays en développement. Le G7 a reconnu que l'élimination de la discrimination en milieu de travail, l'amélioration de l'éducation chez les enfants d'âge scolaire et la mobilisation d'un ensemble global d'intervenants comprenant des hommes, des garçons, des communautés religieuses, le secteur privé et des groupes de la société civile sont des éléments essentiels pour lutter contre les normes sociales discriminatoires, notamment en réduisant la charge de travail non rémunéré qui repose sur les épaules des femmes⁵⁵.



UNE POLICIÈRE EN UKRAINE

Une policière ukrainienne donne des conseils de sécurité de base aux enfants d'une école primaire. Depuis la création de la Police nationale de l'Ukraine en 2015, le Canada appuie la réforme de la police sur un éventail de questions, notamment la promotion de l'égalité entre les sexes, le renforcement de la coopération entre les écoles et la police et le renforcement des capacités des services de prévention de la délinquance juvénile dans tout le pays.

Crédit photo : AMC

Il est nécessaire d'intensifier les efforts pour prendre en compte et mesurer le temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré. Puisque le travail non rémunéré soutient le travail productif ainsi que l'économie formelle de pays engagés sur la voie du développement durable, il est indispensable de mieux analyser la relation entre les contributions économiques non rémunérées et celles qui sont rémunérées.

La lutte contre l'inégalité économique doit aussi porter sur la répartition inéquitable du travail non rémunéré, causée en partie par une insuffisance des infrastructures physiques (réseaux d'eau potable, réseaux de transport, etc.) et sociales (services de garde d'enfants et de soins de santé, etc.). L'accès à des infrastructures physiques et sociales améliorées va de pair avec une participation accrue des femmes au marché du travail. En Afrique du Sud, par exemple, l'électrification a réduit le temps consacré par les femmes aux travaux ménagers et entraîné une hausse de 9 % des taux de participation des femmes au marché du travail⁵⁶. L'amélioration des conditions de travail et l'adoption de politiques de travail favorables à la famille sont également liées à la redistribution du travail domestique non rémunéré. Ces politiques en milieu de travail comprennent de meilleures prestations de congé de maternité et de congé parental, des systèmes de soutien à l'allaitement et à la garde d'enfants en milieu de travail, des horaires de travail souples et des possibilités de télétravail, lorsque cela est technologiquement faisable.

Les normes et les pratiques sociales restrictives ou discriminatoires fondées sur le genre peuvent être enchâssées dans des lois qui portent préjudice aux femmes, notamment dans les pays en développement. À l'échelle mondiale, plus de 2,7 milliards de femmes sont confrontées à des lois qui les empêchent d'avoir accès au même choix d'emplois que les hommes. L'édition 2016 du rapport *Les Femmes, l'entreprise et le droit*, publié par le Groupe de la Banque mondiale, souligne qu'environ 90 % des 173 économies étudiées ont au moins une disposition juridique qui restreint les possibilités économiques offertes aux femmes⁵⁷. Certaines lois et certains règlements limitent la capacité des femmes de travailler, d'accéder à la propriété et d'avoir le contrôle de biens fonciers, immobiliers,

d'héritages ou d'autres actifs économiques et ressources de production au même titre que les hommes. Comme il a été mentionné plus tôt, les femmes possèdent une part démesurément petite des terres de la planète, et dans de nombreux pays, leurs droits à des titres fonciers garantis sont souvent limités par rapport à ceux des hommes. Dans le monde, plus de 100 pays ont encore des lois qui empêchent les femmes d'occuper certains emplois, 59 pays n'ont aucune loi contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail alors que, dans 18 pays, le mari peut légalement empêcher sa femme de travailler⁵⁸.

Privées de droits d'occupation garantis, en particulier dans certains pays où les femmes qui survivent à leur conjoint n'ont aucun droit de succession, les femmes peuvent être forcées de quitter leur foyer au décès du mari ou n'avoir aucun recours juridique si un partenaire violent les en expulse⁵⁹. Même dans des pays où des lois sont en place pour protéger l'accès des femmes à la terre ou la liberté d'occuper l'emploi de leur choix, le droit coutumier et les pratiques traditionnelles peuvent marginaliser les femmes et limiter leur sécurité économique et leur productivité.

Des changements législatifs sont souvent nécessaires pour assurer l'égalité et l'autonomisation des femmes. Les droits égaux des femmes en tant qu'agents économiques devraient être définis et garantis par des cadres juridiques officiels qui sont appliqués et qui ont préséance sur le droit coutumier et les pratiques traditionnelles. La réforme des lois qui maintiennent des différences de traitement fondées sur le sexe est fondamentale pour faire en sorte que les femmes soient à même d'exercer 1) leurs droits égaux à la participation économique, 2) leur accès égal et leur contrôle partagé de biens tels que des terres et 3) leurs droits égaux d'acquérir, de gérer, d'administrer, de vendre des biens et d'autres ressources ainsi que d'en jouir⁶⁰.

L'adoption de politiques sociales visant à faire progresser l'égalité des sexes fait partie des autres stratégies favorisant l'autonomisation économique des femmes. De telles politiques, en plus d'aider les personnes et les familles à ne pas tomber dans la pauvreté – ou à ne pas y rester – et de favoriser l'accès aux soins de

santé et à l'éducation, peuvent aussi contribuer à la croissance économique en augmentant la productivité du travail et en améliorant la stabilité sociale⁶¹. Elles devraient être complétées par des efforts de sensibilisation visant à s'assurer que les femmes comprennent les lois qui régissent leurs droits et qu'elles sont en mesure d'en tirer parti⁶². Les efforts déployés pour lutter contre les normes sociales préjudiciables et associer les hommes et les garçons à la promotion de

l'égalité des droits peuvent favoriser la mise en œuvre de programmes novateurs à l'appui de l'autonomisation économique des femmes. Le changement ne sera durable que si les hommes et les garçons participent au dialogue sur l'égalité des sexes et sur ses avantages pour tous. Leur adhésion et leur engagement à changer les normes et les attitudes sociales qui perpétuent les inégalités de genre et la marginalisation sont essentiels au développement durable.

ITALIE



L'AICS met en œuvre depuis longtemps des mesures pour intégrer l'égalité entre les sexes dans les politiques et lutter contre la violence faite aux femmes et les normes discriminatoires fondées sur le sexe.

Au Sénégal, par exemple, l'Italie appuie le gouvernement dans ses efforts pour élaborer une stratégie visant l'institutionnalisation des politiques relatives à l'égalité des sexes par l'adoption d'indicateurs sexospécifiques, et pour mettre en place une initiative de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Cette initiative a mené à un partenariat stratégique avec ONU Femmes, des institutions sénégalaises, des instituts nationaux et internationaux et des centres de recherche spécialisés dans les questions de genre.

La première composante du programme, Projet d'appui à la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (PASNEEG), a pour objectif de soutenir le développement, par le gouvernement du Sénégal, d'une stratégie nationale visant l'égalité des sexes au moyen de l'application de l'indicateur SIGI (Institutions sociales et égalité femme-homme) et l'élaboration d'un indicateur national basé sur une analyse des normes discriminatoires fondées sur le sexe. SIGI s'appuie sur des données qualitatives et quantitatives et prend en compte les formes de discrimination de droit et de fait des institutions sociales en rassemblant des informations sur les lois, les attitudes et les pratiques.

Les variables prises en compte couvrent toutes les étapes de la vie des femmes et montrent comment les habitudes sociales discriminatoires peuvent les freiner et les ancrer dans un cycle de pauvreté et d'impuissance.

La deuxième composante du programme prévoit la fourniture d'une assistance technique aux institutions nationales et de la société civile qui cherchent à renforcer la mise en œuvre de lois et de politiques visant la prévention de la violence à l'égard des femmes et l'accès accru aux services dans de multiples secteurs. L'initiative fait en outre appel à une approche basée sur le mieux-être appliquée aux budgets local et national.



Sénégal, 2017 – PASNEEG, Journée portes ouvertes : Consultations juridiques gratuites.
Crédit photo : Coopération italienne au développement – AICS/Giuseppe Currò



En Afghanistan, le Canada soutient la stratégie « Les droits des femmes et des filles d'abord » en matière d'aide internationale, et adopte une approche féministe pour ses programmes d'aide à la sécurité. Cette approche sur la promotion des droits des femmes et des filles comprend plusieurs initiatives dont le but est renforcer les capacités de la société civile et des institutions judiciaires pour mettre en œuvre la loi de 2009 sur l'élimination de la violence contre les femmes.

Cette loi a été rédigée en 2008 par des militantes des droits des femmes, le ministère afghan de la Condition féminine, ONU Femmes (alors UNIFEM) et la commission sur la condition des femmes du parlement afghan. La préparation de la loi a également fait l'objet de l'assistance technique du Canada. Suivant le paradigme des 3 P (prévention, protection et poursuite), cette loi marquante qualifie de crimes 22 actes de violence à l'égard

des femmes, entre autres le mariage d'enfants, le mariage forcé, le viol et les agressions. Elle précise également des sanctions pour les auteurs de violence, de même que les responsabilités du gouvernement afghan concernant la protection et le soutien des victimes.

Le projet « Améliorer l'avenir de l'Afghanistan grâce au renforcement socio-économique » met l'accent sur la valorisation des mécanismes de protection des femmes et des jeunes filles dans les collectivités, l'amélioration de l'accès à la justice et du soutien psychosocial, le renforcement de la capacité des femmes à créer de petites entreprises, et la collaboration avec les organisations de la société civile et les bénévoles en vue d'éliminer les obstacles à la participation des femmes à la prise de décisions dans leur famille et leur collectivité.

L'initiative vise la lutte contre les pratiques sociales et culturelles discriminatoires au moyen des mesures suivantes :

- ▶ Améliorer l'accès des femmes et des filles aux services d'intervention en cas de violence fondée sur le genre, avec le soutien des communautés et des intervenants juridiques, en consolidant l'état de droit, y compris par la mise en œuvre de la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes.
- ▶ Donner aux femmes les moyens de participer au processus décisionnel dans les ménages, avec le soutien de leur famille et de leur collectivité. L'initiative permettra d'élargir les connaissances sur les droits des femmes, de protéger celles-ci contre les actes de violence et de soutenir leur égale participation à la société et aux activités économiques.
- ▶ Renforcer la participation des organisations de la société civile afghane dans la coordination, la défense et la protection des droits des femmes et leur autonomisation, un élément clé pour instaurer un environnement

protecteur pour les femmes et les filles. Cette initiative prévoit la formation d'un réseau d'organisations de la société civile qui cerneront les préoccupations des femmes concernant la sécurité et les obstacles à leur participation, et élaboreront des plans d'action à petite échelle faisant appel à l'engagement des jeunes et des leaders communautaires qui pourront employer leur influence pour intégrer l'égalité des sexes dans l'élaboration des politiques gouvernementales.



Une plombière répare un réservoir d'eau.
 Crédit photo : Programme de la Jordanie/AMC

b. Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles

La violence contre les femmes et les filles constitue une violation des droits de la personne ou une entrave ou une atteinte à ces droits. Cette violence revêt de nombreuses formes, y compris, sans s'y limiter, la violence conjugale; la violence sexuelle dans les situations de conflit et de crise; les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés; la mutilation génitale; l'infanticide féminin; la sélection du sexe de l'enfant notamment par l'avortement sélectif; la violence liée à la dot; l'esclavage moderne; l'exploitation sexuelle et les sévices; la négligence envers les filles et les crimes « d'honneur ».

La forme de violence la plus courante subie par les femmes dans le monde, ou par 30 % des femmes en couple, est la violence physique ou sexuelle perpétrée par un partenaire intime⁶³. Dans de nombreux pays, la violence contre les femmes, particulièrement la violence conjugale, n'est pas considérée comme un crime⁶⁴. Les femmes exposées à la violence conjugale sont plus susceptibles que les autres femmes d'avoir des emplois précaires et à temps partiel et d'être moins bien rémunérées⁶⁵. Les études montrent également des taux plus élevés de violence conjugale durant les périodes de conflit⁶⁶.

La violence sexuelle et fondée sur le genre perturbe les activités économiques, réduit les possibilités de revenus et a des répercussions négatives et à long terme sur la productivité, y compris en réduisant le revenu des survivantes tout au long de leur vie. Le coût estimatif de la violence fondée sur le sexe est de 4,4 billions de dollars américains ou 5,2 % du PIB mondial, selon des études de cas signalés⁶⁷.

Les conflits prolongés et les périodes de fragilité des États influent profondément sur les obstacles structurels à l'autonomisation économique des femmes, notamment en transformant et en aggravant les normes et les pratiques préjudiciables à l'égalité entre les sexes. Par exemple, la recherche au Soudan du Sud a montré que les conflits exacerbent la violence conjugale, les femmes ayant rapporté une augmentation de la brutalité et de la fréquence

des agressions durant les périodes d'insécurité économique et de chaos lié à la guerre. À Rumbek, dans le Soudan du Sud, près de 75 % des femmes ont déclaré avoir subi de la violence aux mains de leur partenaire ou de leur mari⁶⁸. Les femmes et les filles peuvent subir de nombreuses autres formes de violence, y compris la violence sexuelle ou fondée sur le genre liée à des conflits, par exemple le viol, le mariage d'enfants, le mariage précoce ou le mariage forcé et d'autres pratiques néfastes. Le viol est utilisé depuis longtemps comme tactique de guerre et la violence contre les femmes durant ou après des conflits armés est signalée dans toutes les zones de guerres internationales ou non internationales, en violation du droit humanitaire international⁶⁹. Il est établi que les conflits peuvent aussi contribuer à l'augmentation des mariages d'enfants, dont le nombre demeure élevé dans les situations d'après conflit⁷⁰. La violence sexuelle et fondée sur le genre ou même la menace d'y recourir limitent les choix des femmes, restreignent leur liberté de circulation et d'action, nuisent à leur santé et les dissuadent de participer au marché du travail⁷¹.

Les changements de dynamique en matière de migration et de travail ont accru le nombre de femmes et de travailleurs migrants vulnérables exposés à la violence et à la discrimination liées aux migrations. Parmi les travailleurs migrants, 83,7 millions (55,7 %) sont des hommes et 66,6 millions (44,3 %) sont des femmes⁷². Durant leur parcours migratoire, les femmes doivent souvent composer avec des conditions de vie et de travail difficiles qui les exposent au harcèlement, à l'intimidation, aux menaces, à l'exploitation économique et sexuelle et à d'autres formes de violence comme la traite de personnes et la discrimination raciale.

Quelle que soit sa forme, la violence contre les femmes et les filles constitue une violation des droits de la personne ou une entrave ou une atteinte à ces droits. Elle présente une vaste gamme d'effets négatifs sur les familles et les sociétés, notamment sur la productivité économique, et sape les progrès réalisés dans tous les secteurs.

Les coûts associés à la violence à l'égard des femmes et des filles incluent les coûts liés aux biens et services requis pour soigner les survivantes de la violence. Le potentiel perdu fait aussi partie des coûts. La baisse de la productivité et les revenus personnels perdus sont des coûts mesurables qui nuisent au rendement économique des travailleurs autant que des employeurs⁷³. La violence contre les femmes peut avoir une incidence négative sur la productivité de la main-d'œuvre de nombreuses façons, dont les suivantes : piètre rendement au travail en raison de souffrances physiques et émotionnelles, absentéisme et coûts de recrutement et de formation plus importants à cause du taux élevé de roulement du personnel. Les conséquences économiques de cette perte de productivité peuvent être considérables, la perte en PIB étant estimée à 3,7 %⁷⁴. Parfois, ce sont les enfants qui paient le prix de la violence. Il s'agit notamment des effets psychologiques négatifs sur les enfants témoins de violence à la maison ou de la perte de potentiel qui s'ensuit lorsque les femmes et les filles interrompent leur scolarité ou leur formation pratique à la suite de violence subie⁷⁵. Quand la violence à l'égard des femmes et des filles entraîne la mort, les coûts associés à la douleur et à la souffrance peuvent toucher la collectivité entière.

Un examen des répercussions financières et économiques de la violence sexuelle ou fondée sur le genre en temps de guerre ou de conflit peut contribuer à accroître les efforts visant à renforcer la résilience et à favoriser les interventions de réadaptation qui font la promotion de l'autonomisation économique des femmes. Réduire la violence contre les femmes pourrait hausser le montant de l'aide au développement disponible en le réaffectant aux programmes plus généraux de lutte pour l'égalité des sexes et de développement économique. De plus, pour garantir que les survivantes de la violence puissent activement participer aux activités économiques, il faut leur fournir un accès à la justice et un soutien psychosocial approprié. Les efforts pour lutter contre les normes qui contribuent à la violence à l'égard des femmes et des filles doivent aussi s'attaquer à la résistance et aux contrecoups que ces efforts inspirent, comme l'opposition à

la promotion des possibilités économiques pour les femmes. Il est nécessaire de travailler avec les hommes, en particulier ceux qui occupent un poste de leadership traditionnel ou religieux et qui exercent une forte influence sur les normes sociales, pour garantir la réussite des interventions qui visent à favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes.

Les réformes juridiques et les nouvelles législations témoignent d'un engagement accru envers l'autonomisation des femmes. Dans l'édition 2018 du rapport *Les Femmes, l'entreprise et le droit*⁷⁶ du Groupe de la Banque mondiale, on apprend que 130 des 189 pays à l'étude, y compris tous les pays de l'Asie du Sud, ont des lois interdisant le harcèlement sexuel en milieu de travail, alors que 59 pays ne disposent pas d'une telle législation. Le même rapport souligne que plus de 140 pays ont mis en œuvre une législation interdisant la violence conjugale contre les femmes et assurant leur protection. Une plus grande attention doit être accordée aux politiques qui favorisent une meilleure application des lois afin de donner plus confiance aux femmes dans leur système de justice. Des progrès importants ont été réalisés relativement à la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes. Toutefois, dans la majorité des pays, moins de 40 % des femmes victimes de violence cherchent de l'aide. Parmi celles qui ont demandé de l'aide, moins de 10 % se sont adressées à la police⁷⁷. Les efforts en cours pour augmenter le signalement des actes de violence contre les femmes et pour repérer toutes les formes de violence dans tous les secteurs sont essentiels pour créer un environnement propice à l'autonomisation économique des femmes.

L'engagement du G7 en faveur de l'autonomisation économique des femmes reconnaît que la violence à l'égard des femmes et des filles constitue un obstacle majeur à leur participation aux activités économiques, et cet obstacle doit être surmonté. Les pays du G7 sont résolus à fournir le soutien nécessaire à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles sous toutes ses formes⁷⁸.



Le ministre allemand de la Coopération économique et du Développement a présenté en novembre 2017 un nouveau plan en cinq points pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Le plan souligne le rôle central que joue la prévention contre la violence et met l'accent sur le soutien aux victimes et la nécessité de traduire en justice les auteurs de tels actes.

Le projet de lutte contre la violence contre les femmes en Bolivie, au Pérou, en Équateur et au Paraguay (ComVoMujer) réunit des partenaires des secteurs public, non gouvernemental et privé afin de mettre en œuvre collectivement des mesures pour combattre la violence à l'égard des femmes. Des campagnes, des études et la diffusion d'information soutiennent un processus de changement social visant le rejet de la violence à l'égard des femmes. De plus, des mesures de prévention, mises en œuvre par les partenaires gouvernementaux, non gouvernementaux et privés, les universités et les médias, s'attachent à changer les mentalités au sein des entreprises et des organisations.

Les mesures suivantes ont été mises en place :

- ▶ Grâce à la collaboration des partenaires, des études novatrices ont été effectuées dans les quatre pays sur les conséquences financières pour les entreprises de la violence exercée sur les femmes par leur conjoint. Les chiffres alarmants ont retenu l'attention des entreprises et les ont motivées à coopérer avec les intervenants publics et non gouvernementaux. L'un des résultats est l'introduction d'une accréditation d'État au Pérou et au Paraguay à l'intention des entreprises sûres et exemptes de violence et de discrimination contre les femmes.
- ▶ La campagne Lettres de femmes (*Cartas de mujeres*) se déroule dans la région depuis 2011. Des hommes, des femmes et des enfants touchés par la violence ont exprimé leur douleur dans plus de 44 000 lettres. L'initiative leur a offert une tribune publique et a porté la question à l'attention des autorités politiques.

Les leçons tirées de l'expérience latino-américaine ont éclairé le développement d'un nouveau projet entrepris en 2017 en Afrique subsaharienne.

En plus des activités de développement et de coopération internationale, l'Allemagne dispose d'un vaste réseau national différencié de protection et de services de consultation pour toutes les femmes et les filles touchées par la violence en Allemagne. Un important point de contact central du système de soutien est la ligne d'écoute nationale sur la violence à l'égard des femmes. Ce service gratuit fournit de l'aide et des conseils sur toutes les formes de violence et sur les établissements locaux d'assistance. Il peut être joint 24 heures par jour, 7 jours par semaine, de façon anonyme et sans obstacle et est offert en 18 langues. La ligne d'assistance nationale est bien accueillie, y compris par un nombre croissant de réfugiées, et a permis de réaliser plus de 140 000 consultations en 5 ans.



ComVuMujer.
Crédit photo : GIZ



Gulina* est une jeune femme du Tadjikistan. Elle a été mariée à un jeune âge à Zafar* et vit avec sa famille élargie, comme le veut la tradition.

Sa belle-mère gère les finances de la famille et contrôle les déplacements de Gulina ainsi que son argent. En tant qu'épouse, Gulina doit être soumise et obéissante. Si elle ne satisfait pas à cet idéal, elle est punie.

Selon les estimations, plus de la moitié des femmes au Tadjikistan subissent régulièrement des violences physiques, psychologiques ou sexuelles de la part de membres de la famille. Les constatations tirées de la première phase de la recherche *Vivre dans la dignité (Zindagii Shoista)* ont démontré des niveaux élevés de violence sexuelle et fondée sur le genre. Le projet de recherche est financé par le programme What Works to Prevent Violence against Women and Girls, de UK AID. Environ 60 % des femmes participantes ont subi de la violence familiale.

« Les femmes ont un statut inférieur dans la société tadjike », indique Shahribonu Shonasimova, gestionnaire du projet. « Des pratiques comme le mariage précoce, la polygamie et les faibles protections pour les femmes en matière de divorce et de droits de propriété continuent de fragiliser les droits des femmes. »

Le stress émotionnel, les piètres conditions de vie, le régime alimentaire déséquilibré et la surcharge de travail imposée à Gulina par sa famille élargie l'ont conduite à envisager le divorce. Heureusement, Gulina, son mari et sa belle-mère ont été invités à participer à un atelier « Vivre dans la dignité ». Cette intervention réunit les familles et leurs pairs pour discuter, améliorer les relations interpersonnelles et donner aux femmes les moyens de s'émanciper économiquement grâce à des activités génératrices de revenus.

« Je sens que mes relations avec ma belle-mère s'améliorent et, bien sûr, cela contribue à améliorer mes relations avec les autres », explique Gulina.

Les recherches sur le terrain effectuées dans les quatre villages ciblés par le projet après la mise en œuvre de l'initiative ont montré que :

- ▶ le nombre de femmes rapportant des cas de violence de la part d'un partenaire intime a baissé de moitié.
- ▶ le nombre de femmes déclarant de l'insécurité alimentaire a chuté des deux tiers.
- ▶ la proportion de femmes ayant touché un revenu au cours du dernier mois a quadruplé.
- ▶ les taux de dépression ont diminué de moitié parmi les femmes, et même davantage parmi les hommes.

* Les noms ont été changés.



Mettre fin à la violence fondée sur le genre, Tadjikistan.
Crédit photo : Giuseppe Bonatti, International Alert

c. Atteindre des résultats équitables et adéquats en matière de santé pour les femmes et les filles

Des femmes en bonne santé sont synonymes d'économies florissantes et de sociétés prospères. Lorsqu'elles ont la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences, d'accéder à des réseaux sociaux, à des occasions et à du soutien pour réussir dans la vie, et de faire des choix informés, les femmes et les filles ont tendance à se marier et à avoir des enfants plus tard, ainsi qu'à être en meilleure santé et à mieux réussir sur le plan économique. À l'échelle mondiale, toutefois, des millions de femmes et de filles n'ont pas accès aux soins de santé qui leur permettraient de surmonter les multiples obstacles à l'autonomisation, à l'inclusion et aux opportunités.

Chaque année, environ 300 000 femmes dans le monde meurent de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement et près de 3 millions de nouveau-nés meurent au cours du premier mois de leur vie⁷⁹. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent de ces décès surviennent dans les pays en développement, particulièrement dans les situations de crise, et la grande majorité est évitable⁸⁰. De plus, de nombreuses femmes souffrent de blessures invalidantes à long terme liées à la grossesse, comme la fistule obstétricale. Pourtant, à l'heure actuelle, seulement la moitié de toutes les femmes enceintes en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne reçoivent des soins adéquats durant l'accouchement⁸¹.

L'accès à des soins de santé de qualité et abordables est au cœur de l'autonomisation économique des femmes et au cœur des priorités du Programme 2030, qui se traduit par des approches intégrées visant à promouvoir et à protéger la santé et le bien-être des femmes et des filles grâce à des soins de santé et à des informations sanitaires fondés sur des données probantes. L'amélioration de la santé des femmes et des filles peut leur donner les moyens de prendre des décisions stratégiques éclairées qui déboucheront sur une plus grande participation au marché du travail

et une meilleure stabilité familiale. Les femmes et les filles doivent également avoir le droit de choisir le nombre, le moment et l'espacement de leurs grossesses. Elles doivent aussi avoir accès aux soins de santé, une condition préalable pour vivre dans des familles solides et saines et dans des collectivités et des nations prospères⁸².

L'investissement dans les systèmes de santé et dans la santé maternelle et infantile demeure un besoin crucial en matière de développement. Pour les personnes touchées par un conflit ou une catastrophe naturelle, l'accès à des soins de santé de qualité doit être une priorité fondamentale, particulièrement quand ces personnes sont déplacées ou quand les systèmes de santé essentiels sont perturbés. Une attention particulière devra être portée aux besoins particuliers des femmes et des filles, notamment la disponibilité des produits d'hygiène menstruelle et un accès sécuritaire à des installations sanitaires qui peuvent grandement améliorer la qualité de vie de nombreuses femmes et filles et réduire l'absentéisme à l'école ou au travail. Les désirs exprimés par les femmes et les filles devraient guider les investissements dans la prestation des connaissances, des compétences, des réseaux sociaux, des possibilités et du soutien nécessaires pour réussir dans la vie et faire des choix éclairés, notamment grâce à des soins de santé et de l'information sanitaire fondés sur des données probantes.

Pour régler le problème de la fourniture inégale de soins de santé pour les femmes et les filles, il faut au préalable identifier les divers obstacles économiques, sociaux et de santé qui limitent le développement de leur plein potentiel économique. Les stratégies visant l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes ainsi que le développement durable prévoient notamment des modifications aux cadres politiques et réglementaires afin de mieux répondre aux besoins des femmes et des filles en matière de santé par un accès équitable et inclusif à des soins de santé de qualité et adaptés à leur âge⁸³.

Le G7 reconnaît l'importance de promouvoir la santé des femmes et des filles, des adolescents, et des enfants, notamment en s'efforçant de fournir l'accès à des services adaptés de planification familiale et d'immunisation, une meilleure alimentation et des interventions basées sur les besoins lors

des catastrophes naturelles et des situations d'urgence^{84,85,ix}. Les membres du G7 ont affirmé leur volonté de se rapprocher le plus possible de l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien concernant le VIH/sida⁸⁶.

FRANCE



La série télévisée africaine C'est la vie sur la santé et l'autonomisation des femmes

De nombreuses femmes et filles font face à des inégalités multiples et interreliées et à diverses formes de discrimination et d'obstacles, notamment un manque d'accès à des services de santé adéquats, acceptables et de qualité.

Afin d'accroître la sensibilisation, la France a décidé de soutenir la réalisation d'une série télé novatrice intitulée *C'est la vie*. La série francophone réalisée en Afrique est financée par le Fonds français Muskoka, un partenariat mis en œuvre dans huit pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale par l'OMS, l'Unicef, le FNUAP et ONU Femmes, et est axée sur la nutrition, la santé sexuelle et reproductive et la santé des mères, des enfants et des adolescents.

C'est la vie se déroule dans un centre de santé du quartier fictif de Ratanga et traite de nombreux enjeux auxquels sont confrontées les femmes africaines. Se voulant un divertissement éducatif, la série ont pour objectif d'informer et de sensibiliser le public, particulièrement les jeunes, sur de nombreux enjeux en matière de santé et d'égalité hommes-femmes, dont les suivants : l'accès à des services de santé de qualité, la planification familiale, la santé sexuelle et reproductive, l'avortement pratiqué dans des conditions dangereuses, la violence fondée sur le genre, la mutilation génitale féminine, le mariage précoce et forcé, les sévices sexuels et l'autonomisation des femmes.

Des adaptations pour la radio, des émissions-débats, des contenus Web, les médias sociaux, un jeu multimédia et des campagnes de communication communautaires accompagnent la série télé, créant la diffusion à grande échelle d'information, de sensibilisation et d'idées nouvelles.

Une enquête menée dans sept villes africaines a révélé que la série avait attiré plus de 20 millions de téléspectateurs lors de sa première saison. Ce succès a encouragé de nombreux partenaires à se joindre au programme : l'AFD, la Fondation Bill et Melinda Gates, Amplify Change, l'UNESCO et DKT International contribueront tous à financer les saisons 3 et 4.



^{ix} Les États-Unis réservent leur position à l'égard de cette déclaration. Les États-Unis continuent de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la santé des femmes et des filles, des adolescents et des enfants, notamment en leur donnant accès à la planification familiale volontaire et éclairée, sans inclure l'avortement et/ou les conseils en la matière.



Projet d'amélioration du système de santé local dans la région de la Cordillère pour la prestation de services de santé maternelle et infantile efficaces et efficaces (Philippines)

Le Japon a contribué à réduire de façon importante la mortalité maternelle causée par des complications liées à la grossesse dans les régions rurales montagneuses des Philippines. L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) y a mis en place, entre 2012 et 2017, un projet de coopération technique assistée visant le développement de services de santé maternelle et infantile de qualité et équitables. Le projet a permis de transformer 100 postes et centres de santé dans les villages et les régions rurales en installations de soins obstétricaux et néonataux d'urgence primaires, et il a fourni des formations de remise à niveau à 300 sages-femmes et infirmières des zones rurales. Il a aussi permis de garantir une assurance maladie à 70 % des femmes enceintes, grâce à l'initiative majeure du gouvernement des Philippines de hausser sa taxe sur le tabac et l'alcool afin de couvrir entièrement les primes d'assurance des plus démunis.

Le projet a donné lieu à la création d'un carnet de santé maternelle et infantile et d'un carnet de santé familiale adapté aux réalités culturelles et locales. Ces deux outils performants renforcent le pouvoir des femmes en fournissant à la famille de l'information sur la grossesse, l'accouchement et le post-partum, des événements naturels qui peuvent mettre la vie en danger si des complications surviennent. De plus, le projet favorise la mise en commun de personnel et de ressources, comme les médicaments et le transport, entre les structures administratives locales. Ces investissements ont permis à des femmes enceintes démunies des régions rurales d'accoucher en toute sécurité avec l'aide de professionnels de la santé qualifiés, sans se préoccuper des incidences financières. Le taux d'accouchements réalisés dans les sites du projet est passé de 79 % (2012) à 93 % (2015), les taux de prestation des soins prénataux et post-partum, de 63 et 90 % (2012) à 84 et 98 % (2015) respectivement, ce qui aurait entraîné une diminution du ratio de mortalité maternelle de 71 (2012) à 45 (2015) par 100 000 naissances.



L'équipe de santé communautaire est axée sur les documents d'IEC pour apprendre aux mères l'importance de l'accouchement en établissement, des soins prénataux, etc.
Crédit photo : JICA

3.3 Promouvoir la voix et le leadership des femmes

La promotion de la voix et du leadership des femmes est essentielle pour lever les obstacles à leur capacité d'agir (voir l'encadré 3). Quand les femmes ont les moyens d'exercer ces capacités, elles sont en mesure de faire valoir leurs besoins, aspirations, priorités, capacités et contraintes. Elles font des choix éclairés, transforment ces choix en résultats, participent à la prise de décisions et influent sur les politiques et les programmes qui les concernent.

Pour que les voix des femmes soient entendues, celles-ci doivent pouvoir participer activement aux processus de direction, de décision et d'élaboration des politiques à tous les niveaux. La participation à égalité des femmes et des hommes dans les ménages et les collectivités, dans la vie publique et politique en tant que décideurs et législateurs, et dans un grand éventail de positions influentes et de direction est liée à l'autonomisation économique des femmes, à l'égalité des droits et des sexes et à l'atteinte des objectifs plus généraux de développement durable. La participation réelle des femmes dans la sphère politique pourrait favoriser un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes dans les milieux de travail⁸⁷ et donner lieu à une hausse de 12 à 25 % du PIB mondial d'ici 2025⁸⁸.

Toutefois, les femmes ne disposent pas de modèles et de mentors pour les inspirer et les soutenir dans leurs efforts d'autonomisation politique et économique⁸⁹. Au début de 2017, les femmes détenaient dans 186 pays seulement 19 portefeuilles ministériels liés au secteur financier et budgétaire et 19 portefeuilles liés à l'économie et au développement. Dans 30 pays, les femmes occupaient plus de 30 % des positions ministérielles dans les parlements⁹⁰. Les femmes sont également sous-représentées dans de nombreuses catégories de postes de direction. Un rapport de l'OCDE de 2014 a révélé que les femmes représentent seulement 30 % des législateurs, hauts fonctionnaires et cadres dans les pays de l'OCDE et en Chine. Dans le secteur privé à l'échelle mondiale, seulement 24 %

des cadres supérieurs des moyennes entreprises sont des femmes et moins de 7 % sont directrices générales⁹¹.

Les stratégies visant à promouvoir l'influence, le leadership et la capacité d'agir des femmes dans la sphère économique exigent des investissements dans la participation politique des femmes à tous les échelons du gouvernement et des efforts pour faire progresser le leadership des femmes au sein des institutions du secteur public. Le soutien des groupes de la société civile engagés dans la promotion de l'égalité entre les sexes, particulièrement les groupes de femmes locaux qui promeuvent les droits des femmes et des filles, est un élément important pour accroître le pouvoir social, économique et politique des femmes. Les associations et les groupes locaux, y compris les associations féminines, sont bien placés pour soulever des préoccupations, négocier de nouvelles possibilités, comme les prêts collectifs, et servir d'interlocuteurs entre les collectivités et les pouvoirs publics ou les organisations du secteur privé afin d'obtenir un meilleur appui des institutions en faveur de la participation des femmes aux activités économiques. Ces groupes peuvent militer pour l'adoption de lois qui protègent les droits égaux de tous les travailleurs, notamment le droit des femmes de se syndiquer, de faire la grève et de faire des pressions pour faire réformer ou abroger les lois injustes, dans le contexte de la législation nationale, étatique et locale. Ils peuvent aussi soutenir les entreprises collectives et les coopératives de femmes en leur offrant de la formation et en appuyant leur juste intégration dans les chaînes d'approvisionnement⁹².

Le G7 est résolu à promouvoir des politiques qui améliorent la participation et le leadership des femmes dans toutes les sphères de la vie sociale, économique et politique⁹³ et il collabore avec les gouvernements, les organismes intergouvernementaux et la société civile pour reconnaître et soutenir les organisations de femmes, comme des syndicats, des coopératives et des associations de bénévoles, dans le contexte de la législation nationale, étatique et locale.

ENCADRÉ 3 :

Renforcer la capacité d’agir des femmes

La capacité d’agir des femmes est la capacité de reconnaître ses choix, de les faire et de les transformer en résultats tangibles. Cette capacité est la clé de l’autonomisation économique, car elle permet aux femmes de prendre des décisions ou de les influencer, de remettre en question des normes sociales et culturelles, et de modifier les facteurs sous-jacents qui influent sur leur capacité de réussite. Pour les plus marginalisées et les plus pauvres, la capacité d’agir est essentielle à une plus grande participation dans l’économie⁹⁴.

Les expressions de la capacité d’agir comprennent :

- ▶ Le contrôle des ressources, qui se mesure par la capacité des femmes de gagner leur vie, de maîtriser leur revenu et de jouir de la propriété d’actifs matériels, de les utiliser et de les vendre.
- ▶ La liberté de mouvement, qui se mesure par la capacité des femmes de circuler librement, y compris à l’extérieur de leur foyer.
- ▶ La capacité de décider de la formation de la famille, qui se mesure par la capacité des femmes et des filles de choisir leur conjoint et le moment de leur mariage, le moment et l’espacement des naissances, et le moment de mettre fin au mariage.
- ▶ La liberté face à la violence, qui se mesure par la prévalence de la violence familiale et les autres formes de violence sexuelle, physique et émotionnelle.
- ▶ La capacité d’avoir une voix dans la société et d’influencer les politiques, qui se mesure par la participation et la représentation des femmes dans la sphère politique formelle, et par leur engagement dans l’action collective et les associations.

(Source : Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, 2012, chap. 4, « Promoting Women’s Agency » (en anglais).



Mme Tuyet est à la tête de la Coopérative de collecte et de transformation des produits agricoles de Tuyet Hoa, un modèle économique appartenant aux femmes qui connaît du succès.

Credit photo : AMC

CANADA



En juin 2017, le Canada a annoncé le lancement du nouveau Programme voix et leadership des femmes, qui prévoit l'octroi de 150 millions de dollars canadiens sur 5 ans à l'appui d'organisations locales et de mouvements de femmes qui font avancer les droits des femmes et l'égalité entre les sexes dans les pays en développement. Le Programme sera mis en œuvre dans plus de 30 pays dans lesquels le Canada est présent sur le plan du développement. Les organisations locales de femmes qui font la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, en particulier sur le terrain, jouent un rôle important pour sensibiliser la population et mobiliser les collectivités en vue de modifier les lois, les attitudes ainsi que les normes et pratiques sociales nuisibles, et de responsabiliser les gouvernements. Ces organisations sont cependant confrontées à des écarts importants de financement partout dans le monde. Le Programme voix et leadership des femmes permettra de renforcer les capacités des institutions, de soutenir leurs activités et de promouvoir la création de réseaux et d'alliances. Dans le cadre du Programme, le Canada a annoncé la mise sur pied de projets en Haïti (8,3 millions de dollars canadiens) et en Ukraine (4,75 millions de dollars canadiens) ainsi que de projets dans les régions du Moyen-Orient (5,5 millions de dollars canadiens) et panafricaine (7 millions de dollars canadiens). Le Canada s'emploie également à accroître la portée du Programme en collaborant avec des organisations philanthropiques, notamment la Fondation Bill et Melinda Gates qui s'est engagée, à l'automne 2017, à consacrer 20 millions de dollars américains au soutien d'organisations de femmes locales.



Formation aux compétences numériques en Éthiopie.
Crédit photo : Digital Opportunity Trust (DOT)

FRANCE



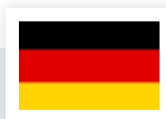
Depuis 2015, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère des Solidarités et de la Santé et la Délégation interministérielle à la Méditerranée ont appuyé conjointement le programme Femmes d'avenir en Méditerranée. Les trois volets du programme visent tous le renforcement du leadership des femmes dans la région. Le troisième volet, mis en œuvre par Sciences Po Paris, vise particulièrement à amplifier la voix des femmes.

Chaque année, Sciences Po sélectionne 20 femmes en fonction de leur potentiel élevé de transformation sociale pour participer à une formation sur le leadership féminin. Les candidates retenues participent à un programme de formation de 10 jours, lequel comprend des rencontres avec des leaders féminins (artistes, politiciennes, femmes d'affaires, chercheuses, journalistes, etc.) et de nombreux ateliers afin de les aider à développer et renforcer leurs capacités techniques et leurs qualités de leader. Le programme repose sur une approche interactive qui encourage les stagiaires à mettre en commun leurs expériences personnelles et leurs meilleures pratiques.

À ce jour, 66 femmes de divers pays méditerranéens et de différents secteurs professionnels ont bénéficié du programme. Elles ont créé une communauté d'anciennes participantes sur les réseaux sociaux où elles continuent d'échanger des conseils professionnels, tissant un réseau régional dynamique de femmes résolues à partager des valeurs de solidarité et d'égalité.



Une femme accroît la sensibilisation au mariage précoce, Jordanie.
Crédit photo : Christopher Herwig (ONU Femmes)



Renforcer la participation des femmes au processus décisionnel au Moyen-Orient – LEAD

Le ministère de la Coopération économique et du Développement de l'Allemagne appuie la participation politique et formative des femmes aux processus décisionnels dans les territoires palestiniens, en Jordanie et au Liban.

Le programme LEAD comporte trois composantes :

1. Promotion de la participation des femmes à la sphère politique et au gouvernement local;
2. Missions d'audits sur l'égalité des sexes dans les municipalités et mise en œuvre des recommandations qui en découlent; et
3. Établissement de programmes et de réseaux visant l'égalité des sexes et renforcement de ceux qui existent afin de coordonner les objectifs et les activités des organisations affiliées de la société civile.

Un projet mis en œuvre antérieurement dans les territoires palestiniens a permis d'élaborer et de mettre à l'essai des mesures qui sont maintenant intégrées à plus grande échelle au Liban et en Jordanie. LEAD est axé sur le soutien aux femmes qui orientent le développement de leur collectivité en tant qu'agents de la société civile ou qui occupent une fonction municipale (certaines bénévolement) ou un poste technique au sein d'une administration locale dans les villes, les collectivités rurales et les villages sélectionnés. Le projet appuie en outre les organisations et les réseaux de femmes afin de renforcer les mouvements de femmes ainsi que leur représentation, leur voix et leur capacité d'agir dans la région.



Des femmes membres du conseil remplissant le questionnaire pour l'évaluation des besoins (lors de l'événement de lancement « Projets communautaires pour les femmes nouvellement élues au conseil municipal en Palestine », 18 octobre 2017, Ramallah).

Crédit photo : GLZ/Ahmad Daghlas



Au cours des 20 dernières années, l'Italie a mené des actions vigoureuses en faveur de l'autonomisation sociale, culturelle et économique des femmes palestiniennes.

Le programme le plus important de l'Agence italienne pour la coopération au développement est l'autonomisation des femmes et le développement local. Son bilan comprend notamment la création et l'agrandissement de 11 centres qui se consacrent à l'autonomisation des femmes (appelés TAWASOL) et la mise en œuvre d'une action de renforcement des capacités institutionnelles en faveur du ministère de la Condition féminine afin de garantir l'intégration de la dimension de genre à tous les secteurs de la société.

Les centres TAWASOL ont créé une structure de gouvernance inclusive fondée sur un réseau de plus de 250 femmes dirigeantes au sein de la société civile et d'institutions. Le réseau a joué un rôle déterminant dans les discussions sur les enjeux liés au développement et à l'autonomisation des femmes, pour proposer des pratiques, négocier des solutions, orienter les politiques ainsi que dans les campagnes de formation et de sensibilisation sur les droits des femmes.

En outre, les centres TAWASOL ont été très utiles pour aborder certains enjeux liés à l'accès des femmes aux ressources foncières et agricoles et aux obstacles qui limitent la participation des femmes palestiniennes à l'économie agricole, les reléguant à des rôles d'ouvrières, au lieu d'être au cœur de la chaîne de production.



Palestine, 2015 – TAWASOL – formation dans les centres d'autonomisation des femmes.
Crédit photo : Coopération italienne au développement – AICS



Formation axée sur l'égalité des sexes et la diversité dans la réduction des risques de catastrophe

L'ampleur des dégâts et des préjudices causés par les catastrophes naturelles est différente selon le sexe, l'âge et le handicap. En particulier, dans les pays en développement, le nombre de victimes est plus élevé chez les femmes que chez les hommes et le taux de chômage après une catastrophe a également tendance à être plus élevé chez les femmes.

À partir de son expérience des catastrophes naturelles, le Japon a lancé en 2015 le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Ce cadre fait ressortir l'importance de la participation des femmes aux processus décisionnels à toutes les étapes – de la réduction des risques aux opérations de secours et à la reconstruction. Depuis 2016, le Japon organise des formations sur la réduction des risques de catastrophe, qui mettent l'accent sur le renforcement des mesures de réduction des risques de catastrophe dans une perspective d'égalité des sexes et de diversité. Grâce à ce projet, les participants en provenance principalement des pays d'Asie et d'Amérique latine apprennent pourquoi les femmes sont touchées de façon disproportionnée par les catastrophes et quel type de problèmes liés au genre apparaissent dans le sillage d'une catastrophe. Les participants apprennent à reconnaître le rôle actif que jouent les femmes dans la réduction des risques de catastrophe et l'importance d'élaborer des politiques et des plans d'action dans ce domaine qui tiennent compte de la dimension de genre. Ils ramènent cet enseignement dans leurs ministères responsables du bien-être social, des femmes et des enfants et de la gestion des catastrophes, de même que dans les ONG engagées auprès des groupes vulnérables et offrant aux collectivités des services de réduction des risques de catastrophe.



Les habitants de la ville de Higashimatsu-shima expliquent aux participants à la formation leur expérience de la planification des mesures d'urgences et de la reprise des activités (2016).
Crédit photo : JICA

ROYAUME-UNI



Le Royaume-Uni collabore avec ses partenaires en vue d'accroître la participation des femmes à la vie politique, à titre d'électrices, de candidates et de représentantes élues efficaces aux échelons national et infranational, dans de nombreux pays, dont le Nigéria, le Pakistan, l'Afghanistan, le Myanmar et la Somalie. Au Pakistan, le Royaume-Uni appuie les efforts visant à augmenter la représentation des femmes et d'autres groupes marginalisés, au parlement, dans les assemblées provinciales et dans les partis politiques. Dans le cadre de son programme sur la consolidation de la démocratie au Pakistan, le Royaume-Uni consacre 31,5 millions de livres sterling sur trois ans (2016-2019) pour améliorer la gestion et le fonctionnement des élections, les processus parlementaires, le développement des partis politiques et l'ensemble de l'espace démocratique. Veiller à donner une plus grande portée à la voix des femmes et à leur offrir davantage de possibilités d'être actives dans la sphère politique est un élément central dans tous les domaines. Le programme soutient par exemple les efforts déployés pour combler l'écart entre les sexes dans le processus d'inscription des électeurs, afin de permettre à 12 millions de femmes de plus d'exercer leur droit de vote.



Une jeune femme contribue à une discussion sur une politique efficace lors d'une formation organisée par la Westminster Foundation for Democracy à Abuja, au Nigeria, en janvier 2018.

Credit photo : Westminster Foundation for Democracy

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE



Les États-Unis appuient la capacité d'agir des femmes dans un ensemble d'initiatives économiques visant à garantir aux femmes l'égalité sur les plans de l'accès aux ressources, du contrôle des ressources et des avantages qui en découlent. Par des activités dans les domaines foncier et agricole, les États-Unis aident les femmes à officialiser et exercer leurs droits égaux de posséder des terres, d'en hériter et de les utiliser, ainsi que d'investir dans les terres. En Tanzanie, le projet Mobile Application to Secure Tenure (MAST) contribue à officialiser les droits de propriété tout en reconnaissant et protégeant les droits des femmes. Les programmes relatifs à l'eau visent à s'assurer que les femmes et les filles ont accès en peu de temps à l'eau nécessaire à l'usage ménager quotidien et qu'elles se font mieux entendre sur la répartition des faibles ressources hydriques destinées à l'agriculture. PowerAfrica et Engendering Utilities font participer les femmes dans les processus décisionnels relatifs au développement et à l'exploitation des services publics, tout en leur offrant également des possibilités d'emploi dans des secteurs majoritairement occupés par des hommes. PowerAfrica collabore aussi avec Young African Leaders Initiative (YALI) afin de former de jeunes femmes pour des postes de direction dans le secteur de l'énergie. La recherche de USAID effectuée dans le cadre du Women's Leadership in Small and Medium Enterprises Fund (WLSME) a montré les effets positifs des formations en leadership qui permettent aux femmes de mieux négocier pour elles-mêmes et leur entreprise par l'acquisition de compétences de vie. Les constatations sont maintenant intégrées activement dans la nouvelle programmation. Le programme International Visitor Leadership Program (IVLP) du département d'État permet d'inviter régulièrement aux États-Unis des femmes inscrites au programme African Women's Entrepreneurship Program (AWEP) pour participer à des stages de perfectionnement professionnel et à des rencontres avec des responsables des politiques et des chefs d'entreprise.

Les États-Unis favorisent l'accès des femmes aux sources de financement en contribuant à l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures (We-Fi), de même que grâce à ses programmes de garantie d'emprunt qui permettent à un plus grand nombre de femmes d'avoir un meilleur accès au crédit et aux produits et services financiers. À l'échelle des pays, des programmes comme Colombia Rural Finance Initiative contribuent à éliminer les obstacles à la capacité d'agir des femmes dans la sphère économique, comme celui d'exiger un cosignataire masculin pour les demandes de prêts.

En plus d'appuyer les entreprises appartenant directement à des femmes ou dirigées par des femmes, les États-Unis cherchent également à soutenir les entreprises qui renforcent l'autonomie des femmes en leur offrant des emplois décents, en les intégrant dans leurs chaînes d'approvisionnement ou de distribution et en leur fournissant des produits ou services qui bénéficient aux femmes en tant que clientes, comme les services financiers.

Le défi WomenConnect, lancé en mars 2018, vise à réduire le fossé numérique entre les hommes et les femmes et à donner à celles-ci les moyens d'accéder aux technologies de l'information et de les utiliser, afin de pouvoir plus facilement entrer en contact avec les réseaux d'affaires, obtenir des renseignements commerciaux et accéder à des possibilités d'emploi. Le lancement récent du tableau de bord Women's Economic Empowerment and Equality (WE3) offre une plateforme publique mondiale composée d'indicateurs par pays, qui permet aux artisans des réformes dans les secteurs public et privé de repérer les contraintes spécifiques et de suivre les progrès réalisés en matière de réformes. Le tableau de bord WE3 comprend plus de 70 indicateurs regroupés dans cinq catégories piliers : Accès au capital, Accès aux marchés, Innovation et technologie, Leadership, Voix et capacité d'agir, Compétences, renforcement des capacités et santé.



UNION EUROPÉENNE



Le Plan d'action sur l'égalité des sexes (2016-2020) de l'UE vise à améliorer, de manière mesurable, la capacité d'agir des femmes et des filles, leur capacité de se faire entendre et leur participation à la vie sociale, économique et politique. Le plan indique que les lois, les pratiques et les normes discriminatoires limitent la participation sociale, économique et politique des filles et des femmes. Les jeunes femmes qui aimeraient participer à la vie politique font souvent l'objet d'une double discrimination, en raison de leur sexe et de leur âge.

L'UE a lancé un appel de propositions pour la mise en œuvre d'un programme pilote pour le renforcement des partis politiques, un projet de 5 millions d'euros financé par l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Ce programme vise à donner aux jeunes femmes la capacité de jouer un rôle actif dans les partis politiques (y compris dans les structures d'élaboration des politiques et de prise de décisions) et dans la sphère politique en général, aux échelons national et local.



Symposium sur l'agriculture intelligente face au climat sur le thème « Faire croître l'agriculture et les revenus en présence des changements climatiques » qui a eu lieu en Jamaïque les 13 et 14 septembre 2016.

Crédit photo : PROPEL de l'EUMC/L. Viera

CHAPITRE 4.

Conclusions

Le Rapport d'étape du Sommet du G7 contribue à assurer la reddition de compte en regard des engagements pris par les dirigeants du G7. Il décrit les progrès réalisés par les membres du G7 dans la mise en œuvre des engagements pris au Sommet d'Elmau en 2015 en faveur de l'autonomisation économique des femmes.

Le Rapport d'étape de Charlevoix montre que la définition et la mesure de l'autonomisation économique des femmes continuent d'évoluer.

Le système de notification des pays créanciers du Comité d'aide au développement de l'OCDE sert de principale source de données pour établir les décaissements effectués à l'appui de l'égalité des sexes. Les codes-objets du Comité d'aide au développement touchent les secteurs économiques et productifs de même que l'éducation et la formation professionnelle qui concernent directement l'autonomisation économique des femmes.

Les membres du G7 ont fait des progrès tangibles et importants dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes en s'attaquant aux obstacles à leur participation au marché du travail et à leur collectivité. Le rapport montre que 28 % des décaissements rapportés en 2015 et 2016 par les pays du G7 et l'UE au titre de l'APD ont soutenu des initiatives centrées sur la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans les secteurs clés de l'économie et de la production et dans celui de l'éducation et de la formation professionnelle. Ces résultats soulignent le ferme engagement de ces pays en faveur de l'autonomisation économique des femmes. Un appui supplémentaire de 529 millions de dollars américains de la part des membres du G7 et de l'UE a été accordé pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, un obstacle majeur à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation économique des femmes, comme il est expliqué au chapitre 2.

Malgré les progrès et les investissements réalisés pour créer un environnement propice à l'autonomisation économique des femmes, il reste encore beaucoup à faire. Les obstacles systémiques à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes nécessitent une approche holistique axée non seulement sur l'amélioration des capacités des femmes et leur accès au capital, mais également sur la transformation des normes sociales et des relations de pouvoir.

Les stratégies visant à accroître la voix des femmes et leur capacité d'agir dans la sphère économique exigent en outre d'investir pour soutenir la capacité des groupes de femmes locaux de promouvoir les droits des femmes et des filles et d'accroître leur pouvoir social, économique et politique. Les groupes et associations de femmes locaux sont bien placés pour défendre la participation des femmes à la vie économique et agir à titre d'interlocuteurs entre les collectivités et le gouvernement ou les organisations du secteur privé. Les hommes et les garçons ont également un rôle important à jouer pour remettre en question les institutions, les traditions et les coutumes qui soutiennent et maintiennent les inégalités entre les sexes. Ils jouent aussi un rôle important pour

...

**LES HOMMES ET LES GARÇONS
ONT ÉGALEMENT UN RÔLE
IMPORTANT À JOUER POUR
REMETTRE EN QUESTION
LES INSTITUTIONS, LES
TRADITIONS ET LES COUTUMES
QUI SOUTIENNENT ET
MAINTIENNENT LES INÉGALITÉS
ENTRE LES SEXES.**

améliorer la viabilité des investissements visant les interventions favorisant l'autonomisation économique des femmes, et rehausser les résultats obtenus.

Le G7 reconnaît collectivement le besoin d'améliorer les méthodes et les approches pour collecter, analyser et faire le suivi des données ventilées par sexe et par âge pour mesurer les activités économiques des femmes. Les données sur l'autonomisation économique des femmes nous aideront à comprendre toute l'ampleur des obstacles intersectionnels qui doivent être surmontés pour réaliser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Un système additionnel de suivi des données permettant d'enregistrer les versements axés sur l'élimination des obstacles sociaux, culturels et juridiques à l'autonomisation économique des femmes par le Comité d'aide au développement de l'OCDE serait également avantageux. Cela permettrait de faciliter davantage les recherches et les discussions politiques en faveur du renforcement de l'autonomisation économique des femmes.

Par conséquent, il faut continuer de travailler à l'élimination des contraintes et des obstacles à l'autonomisation économique des femmes au moyen d'efforts concertés aux échelons international, national, régional et local et de partenariats avec la société civile et les organisations du secteur privé. Le G7 est déterminé à poursuivre sa lutte pour éliminer ces obstacles et favoriser l'autonomisation économique des femmes.

ANNEXE A

Feuille de route du G7 pour un environnement économique respectant l'égalité entre les sexes



FEUILLE DE ROUTE DU G7 POUR UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE RESPECTANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Nous, les dirigeants du G7, nous sommes réunis à Taormine et avons convenu d'adopter cette feuille de route. Conformément aux principes approuvés dans la Déclaration de Taormine, cette feuille de route se concentre sur les politiques structurelles relevant de l'autorité de nos gouvernements centraux susceptibles d'avoir la plus grande incidence sur la promotion de l'égalité entre les sexes en permettant la participation des femmes à la main-d'œuvre, l'entrepreneuriat, le renforcement socio-économique et, ainsi, leur participation pleine et égalitaire à la société.

Nous prenons note des résultats des précédentes présidences du G7, en particulier des déclarations des dirigeants à Elmau et à Ise-Shima, et des cadres internationaux pertinents, comme la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les documents issus de ses conférences d'examen, l'appel à l'action mondial du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU pour le renforcement socio-économique des femmes et le Programme 2030 pour le développement durable. Nous saluons également les points de vue du secteur tertiaire et de la société civile au Forum du G7 consacrés aux femmes – Tout commence par les filles.



1) Accroître la participation des femmes et promouvoir l'égalité des chances et des processus de sélection équitables pour les postes de direction à tous les niveaux de prise de décision

1a. Promouvoir des politiques qui renforcent la participation et le leadership des femmes dans tous les aspects de la vie politique, économique et sociale. Puisque nous sommes préoccupés par le fait que, dans tous les pays, y compris au sein du G7, la participation des femmes à la vie politique, économique et publique reste inégale, nous décidons :

- de recommander que les pays du G7 prennent des mesures pour accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique d'ici 2022;
- d'encourager le secteur privé à valoriser le rôle actif des femmes dans les entreprises privées en établissant des initiatives positives, comme des séances de formation en leadership et des étiquettes/certifications d'égalité entre les sexes, et en faisant la promotion de modèles à suivre;
- d'encourager une représentation plus équilibrée des femmes dans les délégations du G7, à savoir parmi les Sherpas, ainsi qu'au sein des groupes de travail du G7 et de l'ensemble du personnel travaillant pour le G7 dans leurs administrations respectives.

1b. Promouvoir l'entrepreneuriat chez les femmes. Réaffirmant qu'une participation accrue des femmes à l'entrepreneuriat contribue à l'innovation, à la création d'emplois et à la croissance économique, nous nous engageons à :

- envisager d'adopter des mesures durables concrètes d'ici 2022 pour promouvoir et faciliter un accès accru des femmes entrepreneures au crédit et à l'équité par différents moyens, comme, le cas échéant, des fonds de garantie et des incitatifs, ainsi que la réforme des opérations sécurisées, en particulier lors de la phase de démarrage;
- investir dans des campagnes de sensibilisation visant à informer les femmes des ressources existantes, des réseaux et d'autres mesures pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin mis en place par les gouvernements et d'autres acteurs des secteurs public et privé ainsi qu'à présenter des modèles à suivre pour les femmes entrepreneures d'ici 2020;
- prendre des mesures durables au niveau approprié pour offrir des occasions de formation, de mentorat et de réseautage qui répondent de façon particulière aux besoins des femmes entrepreneures en matière de renforcement des capacités d'ici 2020;



- intensifier nos efforts et envisager de renforcer l'intégration de l'égalité entre les sexes, des droits des femmes et de leur autonomisation dans nos initiatives et programmes externes qui ciblent les secteurs économique et de la production et dans les politiques de coopération en matière de développement.

2) Améliorer l'accès des femmes à des emplois décents et de qualité

2a. Continuer de s'engager à réduire de 25 % l'écart dans le taux d'activité entre les femmes et les hommes d'ici 2025 en renforçant la participation des femmes, en améliorant la qualité des conditions d'emploi et en accentuant l'égalité entre les sexes. Reconnaître l'incidence négative de la faible participation des femmes sur le marché du travail sur les revenus, les écarts dans les régimes de retraite et les économies pour la retraite, ainsi que sur leur indépendance économique. Tout en reconnaissant que les femmes occupent souvent des emplois moins rémunérés, ainsi que des emplois relevant du domaine social ou au sein de l'économie informelle, nous nous engageons à :

- faire un effort concret pour promouvoir l'emploi des femmes dans des secteurs hautement qualifiés et plus rémunérateurs, en particulier ceux dans lesquels elles sont sous-représentées.

2b. Reconnaître et valoriser les soins non rémunérés et le travail domestique et leur contribution estimée à l'économie. Conscients que l'économie formelle repose souvent sur l'économie des soins non rémunérés/du travail domestique, que les femmes et les filles occupent de manière disproportionnée par rapport aux hommes, nous décidons de :

- Regrouper la contribution de nombreuses institutions (dont les bureaux nationaux de statistique, les Nations Unies, l'OCDE, le FMI, la Banque mondiale, l'OIT et la Commission européenne) pour convenir d'une méthode commune pour mesurer le travail domestique et les soins non rémunérés ainsi que leur valeur. L'Institut national des statistiques de l'Italie sera chargé du lancement d'un tel exercice de coordination. Dans le cadre des contributions à l'élaboration de la méthode commune susmentionnée, nous :
 - demandons à l'OCDE de mettre à jour et de diffuser ses estimations des comptes nationaux existants des activités domestiques non rémunérées dans les pays du G7 d'ici la fin de 2017, en tenant compte des travaux en cours aux niveaux national et international sur la valorisation des travaux domestiques non rémunérés et des enquêtes sur l'utilisation du temps, conformément à la Résolution sur les statistiques du travail de la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail;
 - demandons à l'OIT de poursuivre son programme pilote d'enquête sur la population active (EPA) dans le but d'élaborer des lignes directrices pour aider les pays du G7 et



- tous les autres à mettre en œuvre la Résolution sur les statistiques du travail de la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail d'ici 2018;
- évaluons la possibilité de demander aux organisations internationales responsables des comptes nationaux d'accroître l'importance de cette démarche au sein de ce cadre et de promouvoir la production continue de ces chiffres, dans un contexte de mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des Objectifs de développement durable.
 - Créons une campagne de sensibilisation pour accroître la reconnaissance du lourd fardeau que portent les femmes et les filles en matière de soins, pour promouvoir la répartition équitable des responsabilités en matière de soins entre les femmes et les hommes d'ici 2020 et pour mettre en évidence l'incidence de la faible participation des femmes sur le marché du travail sur les revenus, les écarts dans les régimes de retraite et les économies pour la retraite.

2c. Investir dans l'infrastructure sociale pour appuyer les soins des ménages prodigués aux enfants et aux autres personnes à charge. Reconnaisant que l'infrastructure sociale, à savoir la combinaison interdépendante d'installations, de lieux, d'espaces, de programmes, de projets, de services et de réseaux qui maintiennent et améliorent le niveau et la qualité de vie au sein d'une collectivité et qui comprennent les centres et les services de santé, les établissements d'enseignement, les terrains récréatifs ainsi que les programmes, les ressources, les services et le développement communautaire et culturel, jouent un rôle essentiel pour alléger le fardeau du travail non rémunéré et pour permettre aux femmes de faire partie du marché du travail officiel, nous :

- envisageons, le cas échéant, d'intégrer l'égalité entre les sexes dans la conception, la planification, l'approbation, l'exécution, le suivi, l'analyse et la vérification des budgets, en vue d'établir de nouvelles priorités pour les politiques et les infrastructures sociales;
- mettons en œuvre l'intégration de la dimension de genre et prenons des mesures concrètes pour mettre en place des politiques, des programmes et des règlements qui respectent l'égalité entre les sexes et pour les améliorer;
- exploitons au maximum l'incidence ou augmentons le montant des ressources disponibles consacrées aux infrastructures et aux services sociaux, faisons la promotion des partenariats public-privé et rendons ces services plus abordables pour tous, tout en tenant compte de la position cyclique et de la latitude stratégique de chaque pays.

2d. Investir dans la santé, le bien-être et la nutrition pour promouvoir le renforcement socio-économique intégral des femmes et des filles et le rôle crucial de ces dernières en tant qu'agents du changement. Nous reconnaissons que le droit de jouir du meilleur état



de santé physique et mentale possible est essentiel à l'autonomie sociale, politique et économique des femmes et des filles. À cette fin, nous :

- sensibilisons à l'adoption de bonnes pratiques de santé et de nutrition pour stimuler la participation économique des femmes, améliorer les connaissances et l'éducation des femmes et des adolescentes en matière de santé, promouvoir les droits des femmes et des adolescentes liés à la santé et aux soins de santé et accroître la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux ainsi que dans les processus de formulation des politiques ayant un effet leur santé et leur bien-être;
- encourageons un meilleur accès à toute la gamme des services, à de l'information exacte sur la santé et les soins de santé des femmes et des adolescentes et à la prise de décisions sur leur santé et leur bien-être afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et le respect des droits de toutes les femmes et de toutes les filles.

2e. Élaborer une nouvelle analyse sexospécifique et multidimensionnelle de la pauvreté et intégrer l'égalité entre les sexes dans l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté et dans toutes les autres politiques économiques, sociales et environnementales. Reconnaissant qu'une mesure multidimensionnelle de la pauvreté fondée sur le genre pourrait apporter une contribution précieuse aux statistiques selon le sexe dans les pays du G7 en mettant en évidence les liens entre le genre et la pauvreté, le renforcement socio-économique et l'inégalité, et en mettant en évidence les principales raisons de la pauvreté et de l'exclusion sociale, nous décidons :

- De regrouper des experts nationaux, régionaux et internationaux pertinents pour discuter du cadre conceptuel possible d'une nouvelle analyse multidimensionnelle sexospécifique de la pauvreté, notamment des effets de la crise économique mondiale sur l'emploi des femmes. Les discussions auront lieu en 2017 et les premiers résultats seront présentés aux pays du G7 en 2018.
- D'encourager et d'appuyer l'établissement de partenariats internationaux en vue de renforcer la capacité statistique, la production et l'analyse des données grâce à des méthodes novatrices sur la capacité des femmes à participer et à contribuer aux processus de croissance économique ainsi qu'à en bénéficier (libre-arbitre des femmes).
- De renforcer la disponibilité des données et des informations ventilées par sexe et par âge afin d'acquérir une compréhension détaillée de l'endroit et de la façon dont les inégalités en matière de santé se produisent, qui est touché et quels obstacles empêchent les différents groupes d'accéder aux services de santé essentiels.
- D'accroître les efforts visant à aborder la dimension d'inégalité entre les sexes de la pauvreté dans toutes les politiques et mesures visant à réduire la pauvreté, par l'intégration de l'égalité des sexes dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des répercussions des politiques sur les femmes et les hommes.



- De favoriser les synergies entre les stratégies de lutte contre la pauvreté et d'autres politiques économiques et sociales, comme l'emploi, la fiscalité, la famille, les soins de santé et les soins aux personnes âgées ainsi que le logement. La réalité multiforme de la pauvreté exige une complémentarité entre les différentes politiques.
- De mettre les inégalités qui s'entrecroisent au premier rang des discussions sur les mesures et les solutions d'éradication de la pauvreté, en accordant une attention particulière, entre autres, à l'âge, aux handicaps, à la race, à l'origine ethnique, à la religion et à la composition familiale comme facteurs qui influent sur le statut social des femmes.

2f. Établir un équilibre global entre le travail et la vie privée et élaborer des politiques et des mesures de rémunération égale. Reconnaisant que les femmes occupent souvent un emploi précaire et que les politiques et les mesures susmentionnées, comme les congés payés, les modalités de travail flexibles au fil de la vie, les soins aux enfants et les soins de longue durée, les vérifications des salaires entre hommes et femmes ou les mesures de transparence en matière de rémunération, peuvent jouer un rôle important dans le renforcement de la participation des parents, en particulier des femmes, sur le marché du travail, nous sommes déterminés à :

- combattre la précarité de l'emploi, à améliorer les conditions de travail et à encourager les entreprises publiques, privées et les employeurs publics à prendre des mesures pour faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et personnelles, tant pour les femmes que pour les hommes, et à accroître les efforts visant à réduire les écarts salariaux entre hommes et femmes;
- encourager les entreprises à approuver des modalités de travail flexibles et des mesures favorables à la famille sur le lieu de travail, tant pour les femmes que pour les hommes, par exemple au moyen de systèmes de certification ou de mesures financières;
- faciliter la conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée pour les femmes et les hommes en favorisant la répartition égale des soins et des tâches domestiques entre les femmes et les hommes, ainsi que les filles et les garçons, et en veillant à ce que les pères et les mères aient un droit équivalent au congé parental ou familial, là où il existe; à envisager d'adopter des mesures qui soutiennent la participation accrue des pères au congé parental d'ici 2025;
- en coopération avec les partenaires sociaux et les organisations internationales compétentes (c'est-à-dire l'OIT), envisager de cartographier les secteurs les plus pertinents, où les écarts salariaux entre les sexes sont plus importants dans les pays du G7 d'ici 2019; cette information aidera à élaborer des politiques publiques plus informées et plus ciblées pour stimuler la participation des femmes sur le marché du travail et leur assurer un statut d'emploi stable et égal ainsi qu'une progression professionnelle.



2g. Promouvoir la participation des filles et des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, du génie, des mathématiques et de la médecine (STIMM).

Reconnaissant que le domaine des compétences numériques, scientifiques et technologiques est toujours celui dans lequel les femmes et les filles sont sous-représentées, que de telles compétences constituent une exigence importante pour de nombreux emplois décentés et bien rémunérés dans l'économie d'aujourd'hui, et, sur la base des résultats obtenus grâce aux efforts précédents du G7, comme l'Initiative pour la participation professionnelle des femmes dans les STIM, nous nous engageons à :

- sensibiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes, les parents, les enseignants, les établissements d'enseignement et les employeurs aux attitudes stéréotypées basées sur le sexe à l'égard du rendement dans les milieux universitaires et les programmes d'apprentissage, en vue d'encourager davantage de femmes et de filles à étudier dans le domaine des STIM et à entamer des études ou une formation professionnelle ainsi qu'une carrière dans ces secteurs d'ici 2020;
- envisager d'élaborer, de financer et de mettre en œuvre des programmes particuliers qui ciblent les universités et les instituts de recherche, en vue d'éliminer les obstacles qui engendrent une discrimination à l'égard des femmes dans les carrières scientifiques et universitaires et dans les processus décisionnels;
- appuyer les universités et les instituts de recherche, le cas échéant, pour que ces derniers intègrent la dimension de genre dans les cours et programmes d'études universitaires ainsi que dans les contenus de recherche et d'innovation; à renforcer la collaboration entre le milieu universitaire, les établissements de recherche et le secteur privé.





3) Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles tout au long de leur vie.

Promouvoir et appliquer les mesures appropriées pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles dans les domaines public et privé. Affirmant que la violence à l'égard des femmes et des filles constitue une violation et un abus des droits de la personne, un obstacle clair à leur autonomie et au développement durable, avec des coûts directs et indirects importants pour l'ensemble de la société, notamment sur le PIB des pays; reconnaissant qu'une réponse multisectorielle est cruciale pour mettre fin au harcèlement et à toutes les formes de violence, notamment aux pratiques néfastes telles que le mariage des enfants, précoce et forcé et les mutilations génitales féminines, ainsi qu'à la violence conjugale et intime et à la traite des personnes, à la fois pour l'exploitation de la main d'œuvre et sexuelle, contre les femmes et les filles, dont les migrantes et les réfugiées; et reconnaissant l'importance de respecter, de protéger et de promouvoir la santé et les soins de santé des femmes et des adolescents, nous, les dirigeants du G7, nous engageons, conformément aux niveaux nationaux compétents de nos gouvernements, à :

Prévention

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale sur la violence à l'égard des femmes et des filles, appuyée par des ressources humaines et financières.
- Promouvoir un programme de formation sur l'égalité entre les sexes pour le personnel scolaire et les étudiants sur les normes et les stéréotypes sexospécifiques ainsi que sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les écoles à tous les niveaux, notamment dans l'enseignement supérieur, d'ici 2022.
- Surveiller la mise en œuvre de lois et de politiques liées à la violence à l'égard des femmes et des filles, puis recueillir, le cas échéant, et analyser des données pertinentes sur la portée et les types de violence perpétrée contre les femmes et les filles.
- Recueillir et publier régulièrement les données ventilées par sexe et par âge en vue de surveiller le phénomène, d'explorer ses causes et ses conséquences et d'identifier les groupes vulnérables de victimes potentielles ainsi que de nouvelles formes émergentes de violence.
- Envisager d'investir des ressources pour mener à bien des campagnes d'information et de sensibilisation ciblées et percutantes, qui visent en particulier à faire participer les hommes et les garçons en tant qu'acteurs du changement et à sensibiliser davantage la population aux effets négatifs de montrer publiquement une image dégradante des femmes et des images d'actes de violence perpétrés contre les



femmes ou qui incitent à la violence à leur égard, dans les médias et les formes de divertissement.

- Envisager d'établir des pratiques de prévention et d'intervention en matière de cyberintimidation et de promouvoir des campagnes pour sensibiliser la population aux répercussions de la cyberintimidation, en particulier sur les femmes et les filles, et pour encourager les femmes et les filles à la dénoncer.

Protection

- Fournir un appui financier adéquat aux refuges pour victimes et aux organisations de lutte contre la violence dirigées par des femmes, ainsi qu'à la prestation de séances de formation sur le respect de la diversité culturelle, y compris une formation sur les traumatismes subis, destinées aux professionnels travaillant avec les victimes et les survivantes, comme la police, les procureurs, les juges, les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé et les intervenants pertinents des forces armées d'ici 2022.
- Adopter une démarche sexospécifique, humanitaire et axée sur les victimes dans la prévention de la traite des personnes et la protection de ses victimes, comme les migrantes et les groupes vulnérables de femmes et de filles, d'ici 2022.
- Envisager d'accroître au maximum les retombées ou d'augmenter les fonds disponibles destinés aux programmes de coopération pour le développement visant à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, dont les pratiques nuisibles et la traite des personnes d'ici 2022, et de renforcer nos efforts pour mettre en œuvre la Résolution 1325 des Nations Unies.

Poursuites

- Envisager d'examiner, d'introduire ou de renforcer les lois et leur mise en œuvre afin d'assurer une poursuite en justice efficace des auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes et examiner la possibilité d'établir des programmes de réadaptation et de traitement pour ces auteurs d'ici 2022.
- Promouvoir et stimuler la coopération afin d'assurer une poursuite en justice efficace et rapide de ceux participant – de près ou de loin – à la traite et l'exploitation des êtres humains, tant à l'échelle nationale qu'à l'étranger, notamment une coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination et leurs autorités policières respectives.
- Mener des enquêtes financières, le cas échéant, notamment l'analyse des flux financiers liés à la traite des personnes, en particulier des femmes et des filles, en vue de repérer et de signaler des activités financières suspectes pour contribuer aux enquêtes sur la traite des personnes et éviter le phénomène dans les pays d'origine.



Surveillance et reddition de comptes

Le Groupe de travail du G7 en faveur de l'égalité entre les sexes et du renforcement socio-économique des femmes sera chargé de surveiller les progrès réalisés en ce qui concerne les engagements contractés dans cette feuille de route du G7 pour un environnement économique respectant l'égalité entre les sexes.



ANNEXE B

Liste des engagements actifs du G7

ENGAGEMENT

I – AIDE ET EFFICACITÉ DE L'AIDE

1



Accroître l'aide au développement

Nous réaffirmons nos engagements respectifs en termes d'APD, notamment l'objectif de consacrer 0,7 % du RNB [revenu national brut] à l'APD, ainsi que notre engagement d'inverser la trajectoire à la baisse de l'APD consentie aux pays les moins avancés, et de mieux cibler l'APD sur les pays où les besoins sont les plus importants.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 20

2



Efficacité en matière de développement

Nous mettrons en œuvre tous les engagements que nous avons pris dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (désormais remplacée par le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement), notamment le renforcement des efforts visant à délier l'aide; le versement de l'aide en temps opportun et de manière prévisible, dans la mesure du possible au moyen des systèmes des pays partenaires; l'accroissement de l'harmonisation et de la coordination entre les donateurs, y compris par des approches davantage fondées sur les programmes. Nous avons tous convenu de mettre en œuvre la norme commune de Busan pour la transparence de l'aide, y compris le Système de notification des pays créanciers du Comité d'aide au développement de l'OCDE et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), d'ici 2015. Pour montrer encore plus clairement la voie à suivre, nous veillerons à diffuser en temps opportun des données ouvertes, exhaustives et comparables sur l'aide au développement procurée par le G-8.

Gleneagles, 2005 : Afrique, paragr. 32;

Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 49

3



Financement novateur

... nous avons établi la Déclaration d'engagement de Charlevoix pour un financement novateur du développement afin de promouvoir la croissance économique dans les économies en développement et de favoriser une plus grande égalité des chances au sein des pays et entre les pays. [...] Nous attachons de l'importance à l'aide au développement et à l'aide humanitaire qui favorisent une plus grande égalité des chances et l'égalité des sexes et qui ciblent d'abord les personnes les plus vulnérables, et nous allons continuer à travailler sur de nouveaux modèles de financement innovateurs pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte^x.

Charlevoix 2018, Communiqué du Sommet du G7, paragr. 7

^x Les États-Unis n'ont pas signé le Communiqué des dirigeants de Charlevoix ni ses annexes. Toutefois, les États-Unis continuent d'accorder la priorité au financement novateur dans leur programme de développement et pourraient faire rapport volontairement sur cette question dans leurs futurs rapports d'activité.

ENGAGEMENT

II – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4



Commerce et développement

Nous sommes prêts à continuer d'apporter, dans les limites de nos engagements actuels au titre de l'Aide pour le commerce, une assistance technique substantielle et une aide pour renforcer les capacités, afin de faciliter l'adoption d'un accord sur la facilitation des échanges par les membres de l'OMC, en particulier au profit des pays les moins avancés.

Nous rendrons également plus transparents nos rapports sur l'aide fournie et travaillerons avec les pays en développement, spécialement les plus pauvres, pour nous assurer que les ressources sont mieux adaptées aux besoins.

Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 17

5



Commerce et infrastructure en Afrique

Le G8 travaillera avec les pays africains et les communautés économiques régionales pour atteindre les objectifs de l'Union africaine (UA) consistant à faire doubler le commerce intra-africain et à réduire de moitié le temps de passage aux principaux postes frontaliers d'ici 2022.

Le G8 s'engage à accroître son soutien aux mécanismes de préparation de projets qui appuient les programmes d'infrastructure régionaux en Afrique.

Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 19-20

6



Investissement de qualité dans l'infrastructure

Pour promouvoir l'investissement de qualité dans l'infrastructure, nous entendons faire en sorte que nos propres investissements dans l'infrastructure respectent les Principes d'Ise-Shima du G7 pour des investissements de qualité dans l'infrastructure, tels qu'ils sont énoncés en annexe. Nous encourageons aussi les parties concernées, à savoir les gouvernements, les organisations internationales, y compris les banques multilatérales de développement, et le secteur privé notamment dans le cadre de projets réalisés en partenariat public-privé (PPP), à faire en sorte que leurs investissements dans l'infrastructure et l'aide qu'ils procurent à cet égard adhèrent à ces principes, y compris par l'adoption et la promotion d'un processus d'approvisionnement transparent et concurrentiel, où l'optimisation des ressources et la qualité de l'infrastructure sont pleinement prises en compte.

Ise-Shima, 2016, Déclaration des dirigeants du G7, p. 9

ENGAGEMENT

7



Chaînes d'approvisionnement responsables

Nous nous efforcerons de mieux appliquer les normes, principes et engagements internationalement reconnus dans le domaine social, environnemental et du travail... d'augmenter notre soutien aux PME pour les aider à développer une conception commune de la diligence raisonnable et de la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement... de renforcer les initiatives multipartites dans nos pays et dans les pays partenaires... d'aider nos pays partenaires à tirer parti des chaînes d'approvisionnement mondiales responsables. Nous nous engageons également à renforcer les mécanismes de recours, notamment les Points de contact nationaux (PCN) prévus dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 6

Nous sommes déterminés à améliorer l'application et la promotion des normes internationalement reconnues en matière de protection sociale, de travail, de sécurité, de coopération fiscale et d'environnement dans l'ensemble de l'économie mondiale et de ses chaînes d'approvisionnement.

Taormine, 2017, Communiqué des dirigeants du G7, paragr. 22

III – SANTÉ

8



Assurer la couverture sanitaire universelle grâce à des systèmes de santé solides et une meilleure préparation aux urgences de santé publique

C'est pourquoi nous sommes fermement attachés à continuer d'agir dans ce domaine, en mettant un accent particulier sur le renforcement des systèmes de santé par des programmes bilatéraux et des structures multilatérales. Nous nous engageons également à soutenir les mesures de couverture sanitaire universelle menées par les pays en collaboration avec les partenaires compétents, y compris l'OMS.

Nous nous engageons à promouvoir la couverture sanitaire universelle... À cette fin, nous insistons sur la nécessité d'affermir le cadre international pour coordonner les efforts et l'expertise de tous les intervenants pertinents et les différentes initiatives et tribunes à l'échelle internationale, y compris les efforts visant une maladie en particulier^{xi}.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 12;

Ise-Shima, 2016, Déclaration des dirigeants du G7, p. 2, 11, 12;

Taormine, 2017, Communiqué des dirigeants du G7, paragr. 38;

Vision d'Ise-Shima du G7 pour la santé mondiale, 2-1-2, 3

^{xi} Les États-Unis réservent leur position au sujet de cet engagement dans sa formulation actuelle. Les États-Unis soulignent que les États membres devraient choisir la meilleure voie à suivre pour parvenir à une couverture maladie universelle en fonction de leurs contextes et de priorités nationaux, et que les efforts visant à élargir l'accès n'impliquent pas principalement des solutions ou des mandats centrés sur les gouvernements.

ENGAGEMENT

9



Prévenir et combattre les futures éclosions

Nous nous engageons à empêcher à l'avenir que les flambées de maladie ne se transforment en épidémies, en aidant les pays à mettre en œuvre le Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), notamment à travers le Programme mondial pour la sécurité sanitaire et ses objectifs communs ainsi que d'autres initiatives multilatérales. Dans ce cadre, nous serons attentifs aux besoins des migrants et des réfugiés en matière de soins de santé.

...nous demandons à la communauté internationale d'appuyer le Fonds de réserve pour les situations d'urgence afin de permettre à l'OMS de procéder à des interventions initiales rapides... nous nous félicitons de l'annonce officielle par la Banque mondiale du lancement du Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie (PEF) et nous invitons la communauté internationale, notamment les membres du G7, à accorder un soutien technique et des contributions financières à cette fin.

Nous renouvelons notre soutien en faveur d'une approche coordonnée afin d'offrir une assistance concrète à 76 pays et régions et. (US)

...Nous entendons aider ces partenaires à atteindre les objectifs communs et mesurables de l'Outil commun d'évaluation externe (CEE) publié par l'OMS.

Nous restons déterminés à favoriser la conformité avec les objectifs du RSI de l'OMS, notamment à travers le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 13;
Ise-Shima, 2016, Déclaration des dirigeants du G7, p. 12-13

10



Mise en place de mécanismes de déploiement rapide

Parallèlement, nous nous concerterons pour lutter contre les futures épidémies et nous **mettrons en place ou renforcerons des mécanismes** de déploiement rapide d'équipes pluridisciplinaires d'experts en assurant la coordination à l'aide d'une plateforme commune.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 14

11



Réformer et renforcer la capacité de l'OMS

Nous soutenons le processus en cours de réforme et de renforcement de la capacité de l'OMS à se préparer et à répondre aux crises sanitaires complexes et nous réaffirmons le rôle central que joue l'OMS en matière de sécurité sanitaire internationale. Nous nous engageons à faire preuve de leadership pour renforcer l'architecture sanitaire mondiale, en nous appuyant sur le renforcement des organisations existantes. ...Nous... invitons l'OMS à mettre en œuvre ses réformes sur les capacités d'urgence et ses réformes plus larges et la soutenons en ce sens, notamment l'approche « une seule OMS » aux trois niveaux de l'Organisation (siège social, bureaux régionaux, bureaux nationaux), tout en reconnaissant ses besoins de ressources.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 14-15;
Ise-Shima, 2016, Déclaration des dirigeants du G7, p. 10

ENGAGEMENT

12



Mobilisation d'un soutien au Fonds mondial

Mobilisation d'un soutien au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Nous espérons l'entière réussite de la cinquième reconstitution des ressources du Fonds mondial.

St Petersburg, 2006, Lutte contre les maladies infectieuses, 2;
Muskoka, 2010, Déclaration du G8 à Muskoka : Reprise et renaissance, paragr. 15;
Ise-Shima, 2016, Déclaration des dirigeants du G7, p. 12

13



Résistances aux antimicrobiens

Nous soutenons sans réserve le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, adopté récemment par l'OMS. Nous élaborerons ou réexaminerons nos plans d'action nationaux dont nous assurerons une mise en œuvre efficace, et nous aiderons les autres pays à mettre au point leur propre plan d'action national... Nous nous engageons à tenir compte de l'annexe (Des efforts communs pour combattre la résistance aux antimicrobiens) lors de l'élaboration, du réexamen et du partage de nos plans d'action nationaux. Nous nous engageons à déployer des efforts collectifs pour renforcer et mettre en œuvre activement le concept « Une seule santé » sur une base multisectorielle, englobant la santé humaine et animale, l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 14;
Ise-Shima, 2016, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G7, p. 12

14



Maladies tropicales négligées

Nous nous engageons à soutenir la recherche sur les maladies tropicales négligées, en mettant l'accent plus particulièrement sur les domaines où les besoins sont les plus urgents. ...Nous soutiendrons des mécanismes mis en place au sein des communautés locales pour distribuer des traitements et prévenir, contrôler et enfin éliminer ces maladies. Nous investirons dans la prévention et le contrôle des maladies tropicales négligées afin d'atteindre les cibles relatives à l'élimination de ces maladies d'ici 2020. Nous reconnaissons aussi l'importance et la contribution de la R-D et de l'innovation pour préserver et déployer les remèdes existants et pour découvrir de nouveaux remèdes dans ce domaine et d'autres domaines de la santé, comme la lutte contre les maladies tropicales négligées et les maladies infectieuses liées à la pauvreté.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 11;
Ise-Shima, 2016, Déclaration des dirigeants du G7, p. 10

ENGAGEMENT

<p>15</p>  	<p>Mettre fin aux décès évitables d'enfants et améliorer la santé maternelle</p> <p>Nous sommes déterminés à mettre fin aux décès évitables d'enfants et à améliorer la santé maternelle partout dans le monde. Nous continuons à faire preuve de leadership pour promouvoir la santé des femmes et des filles, des adolescents et des enfants, y compris au moyen d'initiatives visant à assurer l'accès aux droits et services en matière de santé sexuelle et génésique, à la vaccination, à une meilleure nutrition et à des interventions fondées sur les besoins en cas de situations d'urgence et de catastrophes^{xii}.</p> <p><i>Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 15;</i> <i>Ise-Shima, 2016, Déclaration des dirigeants du G7, p. 11</i></p>
<p>16</p> 	<p>Prévention et traitement du VIH/sida</p> <p>Nous réaffirmons notre volonté de nous approcher le plus près possible de l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien concernant le VIH/sida.</p> <p><i>Muskoka, 2010, Déclaration du G8 à Muskoka : Reprise et renaissance, paragr. 15</i></p>
<p>17</p> 	<p>VIH/SIDA : Stigmatisation, discrimination et violation des droits</p> <p>Nous nous engageons à lutter contre toute stigmatisation, discrimination et violation des droits de la personne ainsi qu'à promouvoir les droits des personnes vivant avec un handicap et l'élimination des interdictions de voyage qui visent les personnes vivant avec le VIH/sida.</p> <p><i>L'Aquila, 2009, Un leadership responsable pour un avenir durable, paragr. 123</i></p>
<p>18</p> 	<p>Poliomyélite</p> <p>Nous restons fermement attachés à l'éradication de la poliomyélite, cet objectif est à notre portée... À cette fin, nous continuerons de soutenir l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Nous... réaffirmons notre volonté soutenue d'atteindre les cibles d'éradication de la poliomyélite.</p> <p><i>Deauville, 2011, Déclaration des chefs d'État du G8, paragr. 60 (d);</i> <i>Ise-Shima, 2016, Déclaration des dirigeants du G7, p. 12</i></p>

^{xii} Les États-Unis réservent leur position au sujet de cet engagement dans sa formulation actuelle. Les États-Unis continuent de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la santé des femmes et des filles, des adolescents et des enfants, notamment par l'accès à la planification familiale volontaire, à l'exclusion de l'avortement et/ou du conseil en la matière.

ENGAGEMENT

IV - SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

19



Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire (IASA)

Nous augmenterons les investissements à l'appui de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, y compris les ressources pour l'alimentation et le développement, en mobilisant, avec l'aide d'autres donateurs, 20 milliards de dollars américains sur trois ans (d'ici 2012) dans le cadre de l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire (ILASA). Nous nous engageons à remplir les engagements de L'Aquila non encore honorés, nous nous efforcerons de maintenir une aide importante afin de relever les défis mondiaux actuels et futurs de la sécurité alimentaire, notamment par une aide bilatérale et multilatérale, et nous convenons de prendre de nouvelles mesures pour accélérer les progrès vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique et dans le monde entier, sur une base complémentaire.

*L'Aquila, 2009, Déclaration commune sur la sécurité alimentaire mondiale, 12;
Camp David 2012, Déclaration, paragr. 16*

20



Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition

Nous nous engageons à lancer une Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition afin d'accélérer le flux de capitaux privés vers l'agriculture africaine, de faire monter en puissance les nouvelles technologies et les autres innovations susceptibles d'améliorer la productivité agricole durable et de réduire les risques qu'encourent les économies et communautés vulnérables. Cette Nouvelle Alliance sortira 50 millions de personnes de la pauvreté au cours des 10 années à venir et s'appuiera sur un engagement collectif :

- ▶ à investir dans des plans globaux et crédibles pris en charge par les pays,
- ▶ à élaborer de nouveaux outils pour mobiliser les capitaux privés,
- ▶ à stimuler et accroître l'innovation,
- ▶ à gérer les risques,
- ▶ et à faire intervenir et à mobiliser les capacités des partenaires du secteur privé (depuis les petits agriculteurs et entrepreneurs, en particulier les femmes, jusqu'aux entreprises nationales et internationales).

Camp David, 2012, Déclaration, paragr. 18

ENGAGEMENT

21



Sécurité alimentaire et développement de la nutrition

Dans le cadre d'un vaste effort impliquant nos pays partenaires et des acteurs internationaux, et dans une volonté de contribuer de manière significative au programme de développement pour l'après-2015, nous nous donnons pour objectif de faire en sorte que, d'ici 2030, 500 millions d'habitants des pays en développement ne connaissent plus ni la faim ni la malnutrition. L'Approche plus globale du G7 de la sécurité alimentaire et du développement de la nutrition, telle qu'énoncée en annexe, contribuera de manière significative à ces objectifs.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 19;
Taormine, 2017, Communiqué des dirigeants du G7, paragr. 30

Nous avons donc décidé d'apporter notre appui collectif à la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable en Afrique subsaharienne grâce à une série de mesures. Celles-ci comprennent l'augmentation de l'aide au développement officielle, un meilleur ciblage et une meilleure mesure de nos interventions respectives conformément aux recommandations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition formulées à Elmau et à Ise-Shima ainsi que la garantie que ces mesures atteindront les femmes et les filles, tout en soutenant les efforts déployés pour attirer des investissements privés responsables et des ressources supplémentaires provenant d'autres acteurs du développement. Nous encouragerons en outre le financement mixte et les partenariats public-privé (PPP). Nous agirons conformément aux priorités des pays africains et conformément au Programme 2063 de l'Union africaine, lequel vise à atteindre les régions les plus négligées et les personnes les plus vulnérables.

Taormine, 2017, Communiqué des dirigeants du G7, paragr. 30

V – ÉDUCATION

22



Partenariat mondial pour l'éducation

Le G8 continuera à œuvrer de concert avec ses partenaires et d'autres donateurs pour combler le manque à gagner dans tous les pays admissibles à l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous (maintenant le Partenariat mondial pour l'éducation).

Heiligendamm, 2007, La croissance et la responsabilité en Afrique, paragr. 38

23



Éducation de qualité pour les femmes et les filles

Par la Déclaration de Charlevoix sur l'éducation de qualité pour les filles, les adolescentes et les femmes dans les pays en développement, nous démontrons notre engagement à accroître les possibilités d'au moins 12 ans d'éducation sécuritaire et de qualité pour tous et à éliminer les obstacles à une éducation de qualité pour les filles et les femmes, en particulier dans les urgences et les États touchés par des conflits et fragiles^{xiii}.

Charlevoix 2018, Communiqué du Sommet du G7, paragr. 11

^{xiii} Les États-Unis n'ont pas signé le Communiqué des dirigeants de Charlevoix ni ses annexes. Toutefois, les États-Unis continuent d'accorder la priorité à l'éducation des femmes et des filles dans leur programme de développement et pourraient faire rapport volontairement sur cette question dans leurs prochains rapports d'activité.

ENGAGEMENT

VI – ÉGALITÉ

24



Santé sexuelle et génésique et droits liés à la procréation

Nous sommes résolus à assurer la santé sexuelle ainsi que la santé et les droits en matière de procréation et à mettre un terme aux mariages des enfants, aux mariages précoces et forcés, à la mutilation génitale des femmes ainsi qu'à d'autres pratiques néfastes^{xiv}.

Bruxelles, 2014, Déclaration du Sommet du G7, paragr. 21

25



Enseignement et formation techniques et professionnels pour les femmes et les filles

Nous nous engageons à augmenter d'un tiers d'ici 2030 (par rapport à la trajectoire actuelle) le nombre de femmes et de filles des pays en développement qui ont reçu un enseignement et une formation techniques et professionnels grâce à des mesures prises par le G7.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 21

26



Autonomisation économique des femmes

Nous soutiendrons nos partenaires dans les pays en développement... pour en finir avec les discriminations, le harcèlement sexuel, les violences faites aux femmes et aux filles et surmonter d'autres obstacles économiques, sociaux, culturels et juridiques à la participation des femmes à l'activité économique.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 19-20;

Taormine, 2017, Communiqué des dirigeants du G7, paragr. 18

VII – GOUVERNANCE

27



Initiatives du G8 en matière de lutte contre la corruption

Il y a lieu d'accroître la coopération internationale pour lutter contre la corruption afin d'obtenir des résultats concrets. À cette fin, nous sommes décidés à actualiser les initiatives du G8 de lutte contre la corruption et à accroître notre soutien aux activités de sensibilisation et à l'assistance technique fournie à d'autres pays.

L'Aquila, 2009, Un leadership responsable pour un avenir durable, paragr. 31

^{xiv} Les États-Unis réservent leur position au sujet de cet engagement dans sa formulation actuelle. Les États-Unis demeurent déterminés à mettre fin aux mariages d'enfants, précoces et forcés, aux mutilations génitales féminines et à d'autres pratiques néfastes. Les États-Unis continuent de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la santé des femmes et des filles, des adolescents et des enfants, notamment par l'accès à la planification familiale volontaire, à l'exclusion de l'avortement et/ou du conseil en la matière.

ENGAGEMENT

28



L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives

Le G-8 prendra des mesures pour renforcer les normes de transparence des industries extractives et progressera sur la voie de normes mondiales communes en matière de déclaration, tant pour les pays ayant une industrie extractive nationale importante que pour les pays d'origine des grandes multinationales de l'extraction.

- ▶ Les pays européens du G8 mettront en œuvre rapidement les directives européennes relatives à la transparence et à la comptabilité.
- ▶ Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France deviendront des pays candidats aux fins de la mise en œuvre de la nouvelle norme de l'ITIE d'ici 2014.
- ▶ Le Canada lancera des consultations nationales avec les parties prenantes en vue d'établir un régime équivalent de déclaration obligatoire pour les entreprises canadiennes du secteur de l'extraction d'ici deux ans.
- ▶ L'Italie deviendra dès que possible un pays candidat aux fins de la mise en œuvre de la nouvelle norme de l'ITIE.
- ▶ L'Allemagne envisage d'essayer de mettre en œuvre l'ITIE dans le cadre d'un projet pilote régional en vue de devenir un futur pays candidat de l'ITIE.
- ▶ La Russie et le Japon appuient les objectifs de l'ITIE et inviteront leurs entreprises nationales à y adhérer.

Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 36, 38

29



Partenariat du G8 dans le secteur des industries extractives

Nous établissons des partenariats avec les pays en développement riches en ressources naturelles, le secteur privé et la société civile, afin de renforcer les capacités et d'accroître la transparence dans le secteur extractif. Ces partenariats seront adaptés aux besoins de chaque pays et soutiendront les plans nationaux de développement afin d'améliorer la transparence et la gouvernance du secteur extractif d'ici 2015.

Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 41-42

30



CONNEX

Nous annonçons aujourd'hui une nouvelle initiative sur le Renforcement de l'aide à la négociation de contrats de nature complexe (CONNEX) en vue d'offrir à nos partenaires de pays en développement une expertise concrète et élargie pour la négociation de contrats commerciaux de nature complexe, en nous concentrant tout d'abord sur le secteur extractif et en travaillant dans le cadre de forums et de mécanismes existants afin d'éviter tout chevauchement. Cette initiative, qui sera lancée à New York en juin, donnera lieu à des résultats d'ici notre prochaine rencontre, notamment à la création, pour commencer, d'un centre de ressources qui rassemblera des renseignements et des recommandations.

Bruxelles, 2014, Déclaration du Sommet du G7, paragr. 18

ENGAGEMENT

31



Érosion de l'assiette fiscale et transfert des bénéfices

Nous attendons avec intérêt les recommandations de l'OCDE [concernant l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert des bénéfices] et nous nous engageons à prendre les mesures individuelles et collectives nécessaires. Nous décidons de travailler ensemble pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices et de veiller à ce que les règles internationales et nos propres règles en matière fiscale ne permettent pas aux entreprises multinationales de réduire le montant global de leur impôt en transférant artificiellement leurs bénéfices vers des juridictions où la fiscalité est faible ni ne les y encouragent. Les travaux actuellement menés par l'OCDE nécessiteront que l'ensemble des acteurs, y compris les pays en développement, s'engagent durablement.

Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 24

32



Propriété effective

Nous convenons de publier des plans d'action nationaux visant à permettre aux autorités fiscales et aux services opérationnels et répressifs d'accéder aux informations sur les personnes qui détiennent réellement les sociétés et les fiducies et en tirent profit, par exemple par le biais de registres centralisés sur la propriété effective des entreprises.

Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 3

33



Lutte contre la corruption

Nous mettrons en œuvre dans leur intégralité nos lois contre la corruption d'agents publics étrangers et, conformément aux principes de notre droit national, nous mènerons des enquêtes rigoureuses sur les cas de corruption de fonctionnaires étrangers et engagerons des poursuites, s'il y a lieu.

L'Aquila, 2009, Un leadership responsable pour un avenir durable, paragr. 30

ENGAGEMENT

34



Recouvrement d'avoirs

Nous réitérons notre engagement antérieur de refuser de donner refuge aux individus coupables de corruption, et d'accueillir les avoirs qu'ils ont acquis illicitement, et d'empêcher les titulaires de charges publiques corrompus de profiter, à l'intérieur de nos systèmes financiers, des fruits de leurs activités illicites. Nous nous emploierons à améliorer la coopération juridique internationale aux fins des enquêtes visant le recouvrement d'avoirs dans le cadre de la CNUCC, y compris en cherchant des moyens de faciliter la coopération informelle ainsi que le recensement et la diffusion des pratiques exemplaires. Nous renforcerons notre coopération à l'égard du recouvrement d'avoirs, notamment au moyen de l'Initiative de recouvrement des avoirs volés (StAR).

Nous renouvelons notre appui à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi qu'à l'Initiative de la Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés, et continuons de collaborer avec eux. Nous saluons les résultats du Forum ukrainien pour la récupération des avoirs et attendons avec intérêt le troisième Forum arabe sur le recouvrement des avoirs. Les membres du G-7 restent résolus à collaborer avec les gouvernements et les centres financiers mondiaux pour assurer le suivi des efforts déployés en vue de recouvrer les avoirs.

L'Aquila, 2009, Un leadership responsable pour un avenir durable, paragr. 32;
Bruxelles, 2014, Déclaration du Sommet du G7, paragr. 20

35



Renforcement des capacités en matière fiscale

Nous continuerons d'apporter un soutien pratique aux efforts déployés par les pays en développement pour renforcer leurs capacités en matière de collecte des impôts ainsi que pour appliquer les nouvelles normes mondiales concernant l'échange d'informations, notamment l'échange automatique de renseignements, et en bénéficier... Et nous continuerons à fournir un soutien pratique aux pays en développement qui souhaitent rejoindre le Forum mondial [sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales]. Chacun d'entre nous s'engage à poursuivre les échanges d'expertise et à contribuer au renforcement des capacités, notamment en participant à des programmes de partenariat à long terme pour garantir la réussite de cette entreprise... Nous prendrons des mesures concrètes pour appuyer cette initiative [« Inspecteurs des impôts sans frontières » de l'OCDE], notamment en mettant à disposition des spécialistes de la fiscalité.

Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 27-28

ENGAGEMENT

36



Transparence dans les transactions foncières

Nous soutiendrons l'amélioration de la transparence dans les transactions foncières, y compris à un stade précoce, et le renforcement des capacités de mise en place de systèmes efficaces de gouvernance foncière dans les pays en développement... [Des] partenariats seront adaptés aux besoins de chaque pays et soutiendront les plans nationaux de développement afin d'améliorer la gouvernance foncière, notamment la transparence dans les transactions foncières d'ici 2015. En outre, le Japon et l'Italie apportent un soutien accru à la mise en œuvre des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres dans les pays en développement, par l'intermédiaire de la FAO et de la Banque mondiale.

Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 44-45

37



Accessibilité des données

Les membres du G8 élaboreront d'ici la fin de l'année en cours [2013], des plans d'action pour mettre en œuvre la Charte [sur l'accessibilité des données] et son annexe technique au plus tard à la fin de 2015.

Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 48

VIII – PAIX ET SÉCURITÉ

38



Sécurité maritime en Afrique

Nous nous engageons à soutenir le développement des capacités en Afrique sur le plan de la sécurité maritime et à améliorer l'efficacité opérationnelle et la rapidité d'intervention des États et des organisations régionales par rapport à la sensibilisation et à la protection de la souveraineté dans le secteur maritime.

Kananaskis, 2002, Plan d'action du G8 pour l'Afrique, paragr. 4.2;

Sea Island, 2004, 9;

Heiligendamm, 2007, paragr. 40, 42;

L'Aquila, 2009, paragr. 129;

Muskoka, 2010, Déclaration du G8 à Muskoka : Reprise et renaissance, annexe II/II

ENGAGEMENT

39



Unités de police constituées

Nous renforcerons la contribution du G8 à la formation d'unités de police dûment formées qui pourront être déployées dans des opérations de paix. Nous nous engageons à accroître la capacité des opérations de paix (notamment avec l'appui de la Force africaine en attente) en renforçant les opérations internationales de police y compris par le mentorat, la formation et, le cas échéant, l'équipement en matériel des policiers, y compris des unités de police dûment formées. Nous sommes déterminés à élargir le bassin de civils pouvant être déployés pour renforcer les institutions des États et à promouvoir la primauté du droit par le développement des capacités et le déploiement d'experts civils issus de pays en développement et de donateurs émergents.

Toyako, Hokkaido, 2008, 71 (b);

Heiligendamm, 2007, paragr. 40, 42;

Muskoka, 2010, Déclaration du G8 à Muskoka : Reprise et renaissance, annexes II/I et II/III

40



Les femmes, la paix et la sécurité

Nous... restons déterminés à appuyer les efforts déployés par d'autres pays, tant sur les plans financiers que techniques pour établir et mettre en œuvre des Plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité ou des stratégies comparables, favorables à l'égalité entre les sexes^{xv}.

Ise-Shima, 2016, Déclaration des dirigeants du G7, p. 14

41



Crises et conflits en Afrique

Notre objectif consiste en effet à renforcer la coopération et le dialogue avec les pays africains et les organisations régionales pour renforcer leurs capacités afin de mieux prévenir les crises et les conflits, y répondre et les gérer conformément aux objectifs pertinents du Programme 2030 pour le développement durable.

Taormine, 2017, Communiqué des dirigeants du G7, paragr. 26

IX – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

42



Biodiversité

Nous sommes... déterminés à intensifier nos efforts pour ralentir la perte de la biodiversité.

Deauville, 2011, Déclaration du G8 de Deauville, paragr. 54

^{xv} Les États-Unis réservent leur position au sujet de cet engagement dans sa formulation actuelle. Les États-Unis continuent de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la santé des femmes et des filles, des adolescents et des enfants, notamment par l'accès à la planification familiale volontaire, à l'exclusion de l'avortement et/ou du conseil en la matière.

ENGAGEMENT

43



Infrastructures énergétiques en Afrique

Nous continuerons de promouvoir une croissance résiliente bénéficiant à tous en Afrique, en collaborant avec les gouvernements et les citoyens de ce continent à... l'amélioration des infrastructures, notamment dans le secteur énergétique...

Bruxelles, 2014, Déclaration du Sommet du G7, paragr. 14

44



Assurance contre les risques liés aux changements climatiques

Nous intensifierons notre soutien en particulier aux efforts déployés par les pays vulnérables pour gérer le risque de catastrophe naturelle liée au changement climatique et pour consolider la résilience. Nous nous efforcerons d'augmenter à près de 400 millions d'ici 2020 le nombre de personnes vivant dans les pays en développement les plus vulnérables qui ont accès directement ou indirectement à une assurance contre les effets du changement climatique, et nous soutenons la mise en place de systèmes d'alerte précoce dans les pays les plus vulnérables. À cet effet, nous tirerons les leçons des systèmes d'assurances déjà existants tels que la Capacité africaine de gestion des risques et le Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes, et sur d'autres mesures destinées à élaborer des solutions et des marchés d'assurance dans les régions vulnérables, notamment les Petits États insulaires en développement, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes^{xvi}.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G7, p. 17, paragr. a

45



Énergie renouvelable

Nous... accroîtrons l'accès aux énergies renouvelables en Afrique et dans les pays en développement d'autres régions afin de réduire la pauvreté énergétique et de mobiliser des ressources financières substantielles des investisseurs privés, des institutions de financement du développement et des banques multilatérales de développement d'ici 2020, en nous appuyant sur les travaux et initiatives existants.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G7, p. 17, paragr. b

46



Déchets marins

Le G7 s'engage à mener des actions prioritaires et à trouver des solutions pour lutter contre les déchets marins, comme indiqué dans l'annexe, en soulignant la nécessité de traiter les sources d'origine terrestre et marine, de prendre des mesures permettant d'éliminer ces déchets, ainsi que de renforcer l'éducation, la recherche et la sensibilisation à ce problème.

Elmau, 2015, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G7, p. 18 (voir aussi l'annexe, p. 8-9)

^{xvi} Les États-Unis réservent leur position au sujet de cet engagement dans sa formulation actuelle. Les États-Unis sont déterminés à appuyer l'amélioration de la gestion des risques de catastrophe dans les pays en développement vulnérables. Les États-Unis appuient depuis longtemps les programmes de réduction des risques de catastrophes visant à sauver des vies et à réduire l'impact des catastrophes dans le monde entier, y compris celles qui menacent des pays vulnérables.

ENGAGEMENT

X – MOBILITÉ HUMAINE

47



Migration et réfugiés

Nous nous engageons à augmenter l'aide internationale pour répondre aux besoins immédiats et à plus long terme des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que de leurs communautés d'accueil, par des secours humanitaires, un soutien financier, une aide au développement, la coopération... [Nous reconnaissons la] gestion efficace de la migration, et nous nous engageons à renforcer notre collaboration en matière de développement avec nos pays partenaires, en accordant une attention spéciale à l'Afrique, au Moyen-Orient et aux pays voisins d'origine et de transit^{xvii}.

Ise-Shima, 2016, Déclaration des dirigeants du G7, p. 16

48



Les moteurs de la migration

Nous convenons d'établir des partenariats pour aider les pays à créer les conditions à l'intérieur de leurs propres frontières qui répondent aux facteurs de migration, puisqu'il s'agit de la meilleure solution à long terme... nous protégerons la valeur des aspects positifs d'une migration sûre, ordonnée et normale^{xviii}.

Taormine, 2017, Communiqué des dirigeants du G7, paragr. 25

^{xvii} Les États-Unis réservent leur position au sujet de cet engagement dans sa formulation actuelle. Les États-Unis demeurent résolus à montrer la voie à suivre à la communauté internationale pour répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées. Les États-Unis estiment que d'autres pays doivent partager le fardeau du financement des coûts croissants associés à l'aide aux réfugiés et aux autres personnes déplacées, en particulier dans les pays hôtes.

^{xviii} Les États-Unis réservent leur position au sujet de cet engagement dans sa formulation actuelle. Les pays d'origine doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes politiques, économiques et sociaux qui permettent aux citoyens de rester et de s'épanouir chez eux plutôt que d'entreprendre des voyages migratoires dangereux et irréguliers à la recherche de possibilités au-delà de leurs frontières. Les États-Unis continueront de promouvoir des formes légales et bien gérées de migration et, sous réserve de la souveraineté, de la législation, de la politique et des priorités des États-Unis, établiront des partenariats mutuellement avantageux avec certains pays pour soutenir les efforts visant à réduire la migration irrégulière.

ANNEXE C

Liste des abréviations

AFD	Agence française de Développement
AICS	Agence italienne pour le la coopération au développement
AMC	Affaires mondiales Canada
APD	Aide publique au développement
BMZ	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (Allemagne) / Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies
COP 23	23 ^e Conférence des parties (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques)
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
DFID	Ministère du Développement international
DFAT	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
STIMM	Sciences, technologie, ingénierie, mathématiques et médecine
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

ANNEXE D

Liste des figures, des tableaux et des encadrés

Figures

Figure 1 : Importantes disparités entre les sexes sur le marché du travail (1990-2017)9

Figure 2 : Travail : rémunéré et non rémunéré..... 10

Tableaux

Tableau 1 : Aide à l'appui de l'autonomisation économique des femmes, 2015 et 2016 (indicateur 1)..... 33

Tableau 2 : Aide centrée sur l'élimination de la violence contre les femmes (indicateur 2)..... 34

Encadrés

Encadré 1 : Définitions de l'autonomisation économique des femmes.....8

Encadré 2 : Bref historique des engagements du G7/G8 envers l'égalité entre les sexes et
l'autonomisation économique des femmes 12

Encadré 3 : Renforcer la capacité d'agir des femmes65

RÉFÉRENCES

- 1 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Gender Equality in Education, Employment and Entrepreneurship: Final Report to the MCM 2012. <http://www.oecd.org/employment/50423364.pdf>. p. 17.
- 2 Groupe de la Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29865>
- 3 Kiviniemi, M. *Favoriser l'égalité entre hommes et femmes : une démarche économiquement rationnelle* (2015). <http://www.oecd.org/fr/parite/egalite-hommes-femmes-demarche-economiquement-rationnelle.htm>
- 4 G7 tenu au Canada (2018). *Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : document de mobilisation du public dans le cadre du G7*. https://g7.gc.ca/wp-content/uploads/2018/04/18-101-Gender_Equality_FR.pdf
- 5 OCDE (2018). *L'Autonomisation économique des femmes*. <http://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/lautonomisationeconomiquedesfemmes.htm>
- 6 ONU Femmes et OIT (2012). *Policy Brief: Decent Work and Women's Economic Empowerment: Good Policy and Practice*. Page 1. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--ed_emp/--emp_ent/--ifp_seed/documents/genericdocument/wcms_184878.pdf
- 7 Laszlo, S., K. Grantham, E. Oskay et T. Zhang (2017). Institut d'étude du développement international. *Grappling with the Challenges of Measuring Women's Economic Empowerment*. Page 6. <http://grow.research.mcgill.ca/publications/working-papers/gwp-2017-12.pdf>.
- 8 OCDE (2012). *Inégalités hommes-femmes : il est temps d'agir*, résumé. p. 13. http://www.oecd.org/fr/parite/Résumé_Inégalité%20hommes-femmes.pdf
- 9 ONU Femmes (2015). *Rapport de synthèse : la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont 20 ans*. New York, ONU. <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/02/beijing-synthesis-report>
- 10 Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'autonomisation économique des femmes (2016). *Leave No One Behind: A Call to Action for Gender Equality and Women's Economic Empowerment*. <http://www2.unwomen.org/-/media/hlp%20wee/attachments/reports-toolkits/hlp-wee-report-2016-09-call-to-action-en.pdf?la=en&vs=1028>
- 11 Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2015). *The World's Women 2015 Trends and Statistics*. Pages 87-90. https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/worldswomen2015_report.pdf
- 12 G7 tenu en Italie (2017). *Taormine : Feuille de route du G7 pour un environnement économique respectant l'égalité des sexes*. http://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/g7/2017/2017-05-27-roadmap_economic_environment-feuille_route_environment_economique-fr.pdf
- 13 Banque mondiale (2014). *Expanding Women's Access to Financial Resources*. <http://www.worldbank.org/en/results/2013/04/01/banking-on-women-extending-womens-access-to-financial-services>

- 14 Banque mondiale (2014). *Women-owned SMEs: A business opportunity for financial institutions*. Page 16. <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/b229bb004322efde9814fc384c61d9f7/WomenOwnedSMes+Report-Final.pdf?MOD=AJPERES>
- 15 Centre du commerce international (2016). Groupe de travail interagence sur le financement du développement. *Issue Brief : Gender and Trade*. Page 1. http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/Gender-and-trade_ITC_IATF-Issue-brief.pdf
- 16 ONU (2015). *Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement*. https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.82&Lang=F
- 17 ONU (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. http://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/ares70d1_fr.pdf
- 18 G7 tenu au Japon (2016). *Ise-Shima Leaders' Declaration*. Pages 4-8, 32. http://international.gc.ca/g7/assets/pdfs/g7_2016_declaration_fra.pdf
- 19 Institut de statistique de l'UNESCO (2017). *Fact Sheet No. 45: Literacy Rates Continue to Rise from One Generation to the Next*. Page 1. http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs45-literacy-rates-continue-rise-generation-to-next-en-2017_0.pdf
- 20 Nicolai, S. et al. (2016). ODI. *Education Cannot Wait: Proposing a Fund for Education in Emergencies*. Page 10. <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10497.pdf>
- 21 Nations Unies (2015). *Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées*. Page 72. https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_French.pdf
- 22 G7 tenu au Japon (2016). *G7 Guiding Principles for Capacity Building of Women and Girls: Towards Sustainable, Inclusive and Equitable Growth and Peace*. <http://www.mofa.go.jp/files/000160274.pdf>
- 23 G7 tenu en Allemagne (2015). *Château d'Elmau : déclaration des chefs d'État et de gouvernement*. Pages 21-22. <http://www.g8.utoronto.ca/summit/2015elmau/2015-G7-declaration-fr.pdf>
- 24 G7 tenu en Allemagne (2015). *Château d'Elmau : annexe à la déclaration des chefs d'État et de gouvernement*. p. 2. *Château d'Elmau : déclaration des chefs d'État et de gouvernement*. Pages 21-22. <http://www.g8.utoronto.ca/summit/2015elmau/2015-G7-declaration-fr.pdf>
- 25 G7 tenu au Canada (2018). *Déclaration de Charlevoix sur l'éducation de qualité pour les filles, les adolescentes et les femmes dans les pays en développement*. <https://g7.gc.ca/fr/documents-officiels/declaration-charlevoix-education-qualite-filles-adolescentes-femmes-pays-developpement/>
- 26 Holloway, K., Z. Niazi et R. Rouse (2017). *Innovations for Poverty Action. Women's Economic Empowerment through Financial Inclusion: A Review of Existing Evidence and Remaining Knowledge Gaps*. Page 3. <https://www.poverty-action.org/sites/default/files/publications/Womens-Economic-Empowerment-Through-Financial-Inclusion.pdf>
- 27 Holloway, K., Z. Niazi et R. Rouse (2017). *Innovations for Poverty Action. Women's Economic Empowerment through Financial Inclusion: A Review of Existing Evidence and Remaining Knowledge Gaps*. Pages 7-10. <https://www.poverty-action.org/sites/default/files/publications/Womens-Economic-Empowerment-Through-Financial-Inclusion.pdf>

- 28 Centre pour l'inclusion financière (2017). *Helping Women Control Their Financial Lives through Digital Financial Services*. <https://cfi-blog.org/2017/06/23/helping-women-control-their-financial-lives-through-digital-financial-services/>
- 29 Lewis, R., J. Villaseñor et D.M. West (2016). Institution Brookings. *Bridging the financial inclusion gender gap*. <https://www.brookings.edu/blog/techtank/2016/04/01/bridging-the-financial-inclusion-gender-gap/>
- 30 Blogue de la Banque mondiale : « World Bank: People, Spaces, Deliberation » (2016). *Want to empower women? Digital Financial Services are the way to go!* <https://blogs.worldbank.org/publicsphere/want-empower-women-digital-financial-services-are-way-go>
- 31 Holloway, K., Z. Niazi et R. Rouse (2017). Innovations for Poverty Action. *Women's Economic Empowerment through Financial Inclusion: A Review of Existing Evidence and Remaining Knowledge Gaps*. Page 3. <https://www.poverty-action.org/sites/default/files/publications/Womens-Economic-Empowerment-Through-Financial-Inclusion.pdf>
- 32 Demirgüç-Kunt, A., L. Klapper, et D. Singer (2013). Bill & Melinda Gates Foundation and World Bank. *The Global Findex Database: Women and Financial Inclusion*. Page 1. <http://pubdocs.worldbank.org/en/789211483986823152/N9gender.pdf>
- 33 Union postale universelle et Organisation internationale du Travail (2016). *Advancing financial inclusion through access to insurance: the role of postal networks*. Page 8. http://www.impactinsurance.org/sites/default/files/Paper_%20UPU_ILO_Financial_Inclusion_Postal_Networks.pdf
- 34 Holloway, K., Z. Niazi et R. Rouse (2017). Innovations for Poverty Action. *Women's Economic Empowerment through Financial Inclusion: A Review of Existing Evidence and Remaining Knowledge Gaps*. Page 10. <https://www.poverty-action.org/sites/default/files/publications/Womens-Economic-Empowerment-Through-Financial-Inclusion.pdf>
- 35 G7 tenu en Allemagne (2015). *Château d'Elmau : déclaration des chefs d'État et de gouvernement*. Pages 17-18. <http://www.g8.utoronto.ca/summit/2015elmau/2015-G7-declaration-fr.pdf>
- 36 Deléchat, C., M. Newiak, R. Xu, F. Yang et G. Aslan, G. (2018). *What is Driving Women's Financial Inclusion Across Countries?* Document de travail du Fonds monétaire international (FMI)
- 37 McKinsey, 2015. <https://www.mckinsey.com/featured-insights/employment-and-growth/how-advancing-womens-equality-can-add-12-trillion-to-global-growth>
- 38 Sexsmith, K. (2017). Institut international du développement durable. *Promoting Gender Equality in Foreign Agricultural Investments : Lessons from voluntary sustainability standards*. <https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/promoting-gender-equality-foreign-agricultural-investments.pdf>
- 39 Villa, M. (2017). Forum économique mondial. *Women own less than 20% of the world's land. It's time to give them equal property rights*. <https://www.weforum.org/agenda/2017/01/women-own-less-than-20-of-the-worlds-land-its-time-to-give-them-equal-property-rights/>
- 40 Doss, C. et al. (2011). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *The Role of Women in Agriculture*. <http://www.fao.org/docrep/013/am307e/am307e00.pdf>

- 41 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2011). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*. <http://www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f.pdf>
- 42 Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) (2015). *Women and Food Security*. <https://www.sida.se/contentassets/bc3dc44b16c44725868e57125b9542e3/women-and-food-security.pdf>
- 43 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Banque asiatique de développement (ADB) (2013). *Gender Equality and Food Security: Women's Empowerment as a Tool against Hunger*. Pages 66-68, 77. <http://www.fao.org/wairdocs/ar259e/ar259e.pdf>
- 44 Horton, S. et R.H. Steckel (2011). Consensus de Copenhague sur les défis humains. *Malnutrition Global economic losses attributable to malnutrition 1900-2000 and projections to 2050*. Pages 3-6. <http://www.copenhagenconsensus.com/sites/default/files/malnutrition.pdf>
- 45 Banque mondiale (2017). *La Banque mondiale et la nutrition*. <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/nutrition/overview>
- 46 G7 tenu en Allemagne (2015). *Château d'Elmau : déclaration des chefs d'État et de gouvernement*. Pages 6-8, 19-21. <http://www.g8.utoronto.ca/summit/2015elmau/2015-G7-declaration-fr.pdf>
- 47 ONU Femmes (2014). *Gender Equality in the Extractive Industries in Africa*. http://www.hsrc.ac.za/uploads/pageContent/6090/UN%20Women%20Policy%20Brief_Gender%20Equality%20in%20Extractive%20Industries_14%20July%202014.pdf
- 48 Gouvernement du Canada (2017). *L'autonomisation économique des femmes : note d'orientation*. http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/women-femmes.aspx?lang=fra
- 49 Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP), ONU Femmes, Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) et Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP) (2013). *Women and Natural Resources: Unlocking the Peacebuilding Potential*. http://www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2013/11/UNEP_UN-Women_PBSO_UNDP_gender_NRM_peacebuilding_report%20pdf.pdf
- 50 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2011). *Combler le fossé hommes-femmes dans l'agriculture*. <http://www.fao.org/news/story/fr/item/52105/icode/>
- 51 Gouvernement du Canada (2017). *L'autonomisation économique des femmes : note d'orientation*. http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/women-femmes.aspx?lang=fra
- 52 Hunt, A. et E. Samman (2016). ODI. *Women's Economic Empowerment: Navigating enablers and constraints*. <https://www.odi.org/publications/10483-womens-economic-empowerment-navigating-enablers-and-constraints>
- 53 Ferrant, G., L.M. Pesando et K. Nowacka (2014). Centre de développement de l'OCDE. *Unpaid Care Work: The missing link in the analysis of gender gaps in labour outcomes*. Page 7. https://www.oecd.org/dev/development-gender/Unpaid_care_work.pdf
- 54 Assaad, R., R. Hendy et S. Yassin (2012). Forum de recherche économique. *Gender and the Jordanian Labor Market*. Pages 6-7. <https://erf.org.eg/wp-content/uploads/2016/04/701.pdf>

- 55 G7 tenu en Italie (2017). *G7 Ministerial Meeting on Gender Equality: Declaration of the Ministers*. <http://www.g7italy.it/sites/default/files/documents/Declaration%20of%20the%20G7%20Meeting%20on%20Gender%20Equality.pdf>
- 56 Ferrant, G., L.M. Pesando et K. Nowacka (2014). Centre de développement de l'OCDE. *Unpaid Care Work: The missing link in the analysis of gender gaps in labour outcomes*. https://www.oecd.org/dev/development-gender/Unpaid_care_work.pdf
- 57 Groupe de la Banque mondiale (2015). *Women, Business and the Law 2016: Getting to Equal*. Key Findings. <http://documents.worldbank.org/curated/en/455971467992805787/pdf/99454-PUB-Box393200B-PUBLIC-disclosed-9-9-15-PUBDATE-9-9-15-DOI-10-1596-978-1-4648-0677-3-EPI-210677.pdf>
- 58 Groupe de la Banque mondiale (2018). *Women, Business and the Law 2018*. Foreword. <http://pubdocs.worldbank.org/en/999211524236982958/WBL-Key-Findings-Web-FINAL-2.pdf>
- 59 Groupe de la Banque mondiale (2015). *Women, Business and the Law 2016: Getting to Equal*. Key Findings. <http://documents.worldbank.org/curated/en/455971467992805787/pdf/99454-PUB-Box393200B-PUBLIC-disclosed-9-9-15-PUBDATE-9-9-15-DOI-10-1596-978-1-4648-0677-3-EPI-210677.pdf>
- 60 Gouvernement du Canada (2017). *L'autonomisation économique des femmes : note d'orientation*. http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/women-femmes.aspx?lang=fra
- 61 Tessier, L., M.S. Plaza, C. Behrendt, F. Bonnet et E.S-P. Guilbault (2013). OIT. *Social Protection Floors and gender equality: A brief overview*. Page 1. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_218850.pdf
- 62 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR) et ONU Femmes (2013). *Realizing Women's Rights to Land and Other Productive Resources*. Page 33. <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/RealizingWomensRightstoLand.pdf>
- 63 OMS (2017). *Principaux repères : la violence à l'encontre des femmes*. <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>
- 64 Tavares, P. et Q. Wodon (2018). Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance (CIFF), Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et Banque mondiale. *Ending Violence Against Women and Girls*. <http://pubdocs.worldbank.org/en/679221517425064052/EndingViolenceAgainstWomenandGirls-GBVLaws-Feb2018.pdf>
- 65 ONU Femmes (2016). Discours de Lakshmi Puri : *The economic costs of violence against women*. <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2016/9/speech-by-lakshmi-puri-on-economic-costs-of-violence-against-women>
- 66 Gupta, J., K.L. Falb, H. Carliner, M. Hossain, D. Kpebo et J. Annan (2014). PLOS. *Associations between Exposure to Intimate Partner Violence, Armed Conflict, and Probable PTSD among Women in Rural Côte d'Ivoire*. <http://doi.org/10.1371/journal.pone.0096300>
- 67 Hoeffler, A. et J. Fearon (2014). Copenhagen Consensus Centre. *Conflict and Violence Assessment Paper: Benefits and Costs of the Conflict and Violence Targets for the Post-2015 Development Agenda*. Pages 22-25. http://www.copenhagenconsensus.com/sites/default/files/conflict_assessment_-_hoeffler_and_fearon_0.pdf

- 68 *What Works to Prevent Violence against Women and Girls (2017) 'No safe place: A lifetime of violence for conflict-affected women and girls in South Sudan - Main Results Report'* <http://www.whatworks.co.za/resources/reports/item/375-no-safe-place-a-lifetime-of-violence-for-conflict-affected-women-and-girls-in-south-sudan>
- 69 Tous Unis (non daté). Campagne du Secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. *Violence à l'égard des femmes : état des lieux*. <http://www.un.org/fr/women/endviolence/situation.shtml>
- 70 Hudson, V.M. et H. Matfess (2017). *In Plain Sight: The Neglected Linkage between Brideprice and Violent Conflict*. International Security, Vol. 42, Issue 1. Pages 7-40. https://www.mitpressjournals.org/doi/full/10.1162/ISEC_a_00289
- 71 Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) (2015). *Preventing and Responding to Gender-Based Violence: Expressions and Strategies*. Pages 4-6, 9-14. <https://www.sida.se/contentassets/3a820dbd152f4fca98bacde8a8101e15/preventing-and-responding-to-gender-based-violence.pdf>
- 72 OIT (2015). *ILO global estimates on migrant workers: Results and methodology. Special focus on migrant domestic workers*. Pages 5-7. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_436343.pdf
- 73 ONU Femmes (2016). Discours de Lakshmi Puri : *The economic costs of violence against women*. <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2016/9/speech-by-lakshmi-puri-on-economic-costs-of-violence-against-women>
- 74 Georgia, T. (2015). Ministère du Développement international (DFID). *DFID Guidance Note on Addressing Violence Against Women and Girls (VAWG) Through DFID's Economic Development and Women's Economic Empowerment Programmes – Part A*. https://www.oecd.org/dac/gender-development/DFID-Addressing%20Violence%20Against%20Women-GuidanceNote_PartA.pdf
- 75 Duvvury, N., A. Callan, P. Carney, and S. Raghavendra (2013). World Bank. *Gender Equality & Development: Intimate Partner Violence: Economic Costs and Implications for Growth and Development*. Pages 15-16.
- 76 Groupe de la Banque mondiale (2018). *Women, Business and the Law 2018*. Key Findings. <http://pubdocs.worldbank.org/en/999211524236982958/WBL-Key-Findings-Web-FINAL-2.pdf>
- 77 Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2016). *Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées*. Page xiii. https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_French.pdf
- 78 G7 tenu en Italie (2017). *Communiqué des dirigeants du G7 à Taormine*. http://international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/g7/2017/2017-05-27-leaders_communique-communique_dirigeants-fr.pdf
- 79 USAID (2018). *Acting on the Call: Ending Preventable Child & Maternal Deaths*. <https://www.usaid.gov/ActingOnTheCall>
- 80 USAID (2014). *Ending Preventable Maternal Mortality: USAID Maternal Health Vision for Action*. Pages 3, 5-6, 13. <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1864/MCHVision.pdf>
- 81 Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2016). *Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées*. Page 29. https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_French.pdf

- 82 USAID. 2018. *Reproductive Health*. <https://www.usaid.gov/what-we-do/global-health/cross-cutting-areas/reproductive-health>
- 83 BMZ, GIZ, IFC et Women's World Banking (2017). *Mainstreaming Gender and Targeting Women in Inclusive Insurance: Perspectives and Emerging Lessons - A Compendium of Technical Notes and Case Studies*. Executive Summary. https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/da895c64-2bc0-4a64-8206-9f9057b2dbd2/Full+Women+%26+Inclusive+Insurance+BMZ_Web.pdf?MOD=AJPERES
- 84 G7 tenu en Allemagne (2015). *Château d'Elmau : déclaration des chefs d'État et de gouvernement*. Pages 14-15, 20. <http://www.g8.utoronto.ca/summit/2015elmau/2015-G7-declaration-fr.pdf>
- 85 G7 tenu au Japon (2016). Ise-Shima Leaders' Declaration. Page 12. http://international.gc.ca/g7/assets/pdfs/g7_2016_declaration_fra.pdf
- 86 G7 tenu au Canada (2010). *Déclaration du G8 à Muskoka : Reprise et renaissance*. Paragraphe 15. <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2010/06/declaration-g8-muskoka-reprise-renaissance.html>
- 87 DiLanzo, T. (2016). *Women Deliver. Strengthen Women's Political Participation and Decision-Making Power*. Page 4. http://womendeliver.org/wp-content/uploads/2016/09/Good_Campaign_Brief_8_092016.pdf
- 88 Forum économique mondial (2017). *Women's Economic Empowerment is the smart thing to do. What's stopping us?* <https://www.weforum.org/agenda/2017/01/womens-economic-empowerment-is-the-smart-and-right-thing-to-do-whats-stopping-us/>
- 89 Chichester, O., J.D. Pluess, M. Lee et A. Taylor (2017). BSR. *Women's Economic Empowerment in Sub-Saharan Africa: Recommendations for Business Action*. Pages 7-9 https://www.bsr.org/reports/BSR_Womens_Empowerment_Africa_Main_Report.pdf
- 90 ONU Femmes (2017). *Women in politics 2017 map*. <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2017/4/women-in-politics-2017-map>
- 91 Adema, W. et al. (2014). OCDE. *Enhancing Women's Economic Empowerment through Entrepreneurship and Business Leadership in OECD Countries*. Pages 11-12, 28. http://www.oecd.org/gender/Enhancing%20Women%20Economic%20Empowerment_Fin_1_Oct_2014.pdf
- 92 Oxfam (2017). *Understanding Oxfam's WEE in Value Chains Programming*. <http://wee.oxfam.org/profiles/blogs/understanding-oxfam-s-wee-in-value-chains-programming>
- 93 G7 tenu en Italie (2017). *Taormine : Feuille de route du G7 pour un environnement économique respectant l'égalité des sexes*. Pages 1-2. http://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/g7/2017/2017-05-27-roadmap_economic_environment-feuille_route_environment_economique-fr.pdf
- 94 Gouvernement du Canada. 2017. *L'autonomisation économique des femmes : note d'orientation*. http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/women-femmes.aspx?lang=fra

Publié par

Affaires mondiales Canada

Édité par

Groupe de travail sur la responsabilisation du G7
Président : Canada, représenté par Affaires mondiales Canada

Conception et mise en page

d2k
www.d2k.ca

Communiquez avec nous

Téléphone :
1-800-267-8376 (sans frais au Canada)
613-944-4000 (dans la région de la capitale nationale et à l'extérieur du Canada)

Site Web :
www.international.gc.ca

Courriel :
info@international.gc.ca

This document is also available in English under *Women's Economic Empowerment as a Driver for Innovation, Shared Prosperity and Sustainable Development*.

Numéro de catalogue : FR5-153/2018F
ISBN : 978-0-660-29130-7

© 2018 Sa Majesté la Reine du Canada

Décembre 2018
Imprimé au Canada